

50. Dans le sondage creusé pour retrouver le puisard Nord et son caniveau, à environ 4 m du mur Nord du bâtiment central.

Type I C; fragment de brique mesurant 10 cm sur 4.

51. Type I B; fragment de brique mesurant 12 cm sur 11.

52. Type I B; fragment de brique mesurant 13 cm sur 14,5.

53. Type I B; fragment de brique mesurant 18 cm sur 10.

54. Type I B; fragment de brique mesurant 12 cm sur 10,5.

55. Type I A; fragment de brique mesurant 10 cm sur 6.

56. Type I B (?); empreintes plus étroites; fragment de brique mesurant 12 cm sur 13.

Caniveaux de l'Adjonction Centrale

57. Dans le caniveau Nord de l'adjonction centrale, à l'exclusion de la partie qui traverse le *vallum*, partie non encore fouillée, on a observé de nombreuses empreintes des types I A et surtout I B. Cette brique se trouve sur le côté Nord du caniveau.

Type I B; brique engagée, de 9 cm de largeur apparente.

58. Type I B; largeur : 14 cm.

59. Type I B; largeur : 11 cm.

60. Type I B; largeur : 8,5 cm.

61. Même endroit, sur le côté Sud du caniveau.

Type I B; largeur : 8,5 cm.

62. Type I B; largeur : 15 cm.

63. Type I B; largeur : 10 cm.

64. Même endroit, au fond du caniveau (les briques sont décrites à partir de l'adjonction centrale vers le *vallum*).

Type I B; fragment.

65. Type I A; arc long de 26 cm, profond de 7.

66. Type I A; arc long de 20 cm, profond de 5; morceau de brique long de 20 cm sur 13.

67. Type I B, M 2; arc long de 26 cm, profond de 6; brique de 25 cm sur 31,5.

68. Type I A (?); fragment d'arc apparent sur 8 cm; brique engagée sous le mur.

69. Type I B; arc long de 26 cm, profond de 7; brique engagée sous le mur.

70. Type I B, M 2; arc long de 26 cm, profond de 6,5; brique de 24,5 cm sur 31.

71. Type I B, M 2; arc long de 26 cm, profond de 6,5; brique de 24,5 cm sur 31.

72. Type I B; arc long de 26 cm, profond de 6,5; brique engagée sous le ciment.

73. Type I B, M 2; arc long de 26 cm, profond de 6,5; brique mesurant 25 cm sur 31.

74. Type I B, M 2; arc long de 24,5 cm et profond de 6; brique de 24,5 cm sur 31.

75. Type I B, M 2; arc long de 25 cm, profond de 5,5; brique mesurant 24,5 cm sur 31.

76. Type I B; arc long de 27 cm, profond de 10,5; brique partiellement engagée sous le ciment.

77. Type I B, M 2; arc long de 25 cm, profond de 7; brique mesurant 25 cm sur 32.

78. Type I B; arc long de 28 cm, profond de 7; brique partiellement engagée sous le ciment.

79. Type I B, M 2; arc long de 21 cm, profond de 5,5; brique mesurant 25 cm sur 31.

80. Type I B; arc brisé, long de 24 cm et profond de 5; brique partiellement engagée sous le ciment.

81. Type I B; arc brisé, long de 18 cm et profond de 5,5; brique également brisée, et engagée sous le ciment.

82. Type I B, M 2; arc long de 26 cm, et profond de 5,5; brique mesurant 25 cm sur 31.

83. Type I B; arc long de 26 cm et profond de 5,5; brique engagée sous la terre.

84. Type I B, M 2; arc en partie invisible long de 19 cm, profond de 6; la brique mesure 24,5 sur 31 cm.

85. Type I B, M 2; arc endommagé, long de 27 cm, profond de 9,5; brique mesurant 25 cm sur 31.

86. Type I B; brique et arc sont endommagés; l'arc est peu visible.

87. Type I B, M 2; arc long de 27,5 cm et profond de 6,5 sur une brique de 25 cm sur 31.

88. Type I B, M 2; arc très effacé, long de 27 cm et profond de 6,5; brique mesurant 24,5 cm sur 31.

89. Type I A (?); arc très effacé, long de 23 cm et profond de 6,5; la brique est largement engagée sous la terre.

90. Même endroit, au débouché Ouest du *vallum*, sur le côté Nord.

Type IV B; empreinte de 9,5 cm; brique partiellement engagée sous la terre, de 32 cm de longueur et de 18 de largeur apparente.

91. Brique erratique, trouvée près du mur Nord du caniveau Nord de l'adjonction centrale.

Type I B; arc partiellement recouvert de ciment, sur un fragment de brique mesurant 11 cm sur 15.

92. Tuile erratique, trouvée dans le caniveau Nord de l'adjonction centrale.

Type IV C; empreinte largement effacée, de 4,5 cm de profondeur et 3,5 de largeur (à noter qu'il s'agit de la première tuile figurant dans ce catalogue voir n° 127, 133, 134); fragment brisé sur deux côtés, mesurant 19 cm sur 17.

93. Brique erratique, trouvée au même endroit.

Type I B (?); empreinte peu visible; fragment de brique brisé sur deux côtés, mesurant 20 cm sur 15.

94. Même provenance.

Type I A (?); empreinte peu nette; fragment de brique brisé sur deux côtés, partiellement recouvert de ciment, et mesurant 27 cm sur 23.

95. Segment d'empreinte à peine visible; brique largement recouverte de ciment, mesurant 32 cm sur 25.

96. Type I B, II A ou inédit; brique brisée à droite, d'une longueur de 31 cm pour une largeur conservée de 21.

97. Empreinte à peine visible; fragment de brique brisé et couvert de ciment, mesurant 15 cm sur 10.

98. Brique erratique, trouvée entre les deux caniveaux de l'adjonction centrale.

Type III A; arc long de 8 cm, profond de 5,5; brique brisée sur un côté, de 25 cm sur 26 et portant des traces de ciment.

99. Caniveau Sud de l'adjonction centrale, paroi Sud.
Type IV A; empreinte de 9,5 cm; brique engagée dans le mur, large de 23 cm et d'une longueur apparente de 12,5.
100. Caniveau Sud de l'adjonction centrale, paroi Nord.
Type IV A, empreinte de 8 cm; fragment de brique large de 24 cm pour une longueur conservée sur 16.
101. Au fond du caniveau Sud de l'adjonction centrale.
Type IV B; empreinte longue de 9 cm, large de 3,5 cm au maximum.
102. Type IV A; empreinte longue de 13,5 cm, large de 4 cm; M 2 (31 cm sur 24,5).
103. Dans le caniveau Sud de l'adjonction centrale, au débouché du *vallum*.
Type IV A (?); fragment de brique de 10 cm sur 13.
104. Type IV A (mais l'axe de la marque est déporté vers la gauche dans sa partie inférieure), M 3; brique brisée dont la partie droite, haute de 34 cm et large de 24,5, manque en haut et en bas.
105. Type IV A; fragment de brique, brisée à gauche, à droite et en bas, haut de 24 cm, large de 8 au minimum.
106. Type IV A; brique brisée en bas, large de 24 cm, d'une hauteur conservée de 17 cm.
107. Même endroit, mais erratique.
Type IV A; empreinte longue de 9,5 cm; fragment de brique de 16 cm sur 11.
108. Même endroit.
Type III A; fragment de brique, brisée à droite et en bas, d'une largeur conservée de 21 cm et d'une hauteur de 20.
109. Type IV A, IV B ou IV C; brique brisée dans sa partie supérieure, large de 25 cm et d'une hauteur conservée de 21 à 29.
110. Type IV A, IV B ou IV C, M 3; brique de 34 cm sur 24,5, brisée dans sa partie supérieure sauf à droite.
111. Type IV A (l'axe de la marque semble déporté vers la gauche, comme pour le n° 104); brique brisée en haut, en bas et à gauche : le fragment mesure 19 cm sur 15.
112. Type IV C; mais la marque semble plus petite qu'elle n'est en général sur les briques de ce type, ayant environ 4 cm de hauteur; fragment de 10 cm sur 16.
113. Type I B ou II (?); fragment de 10 cm sur 10.
114. Même endroit, mais erratique.
Type IV A; empreinte conservée sur 8,5 cm; fragment de brique de 16 cm sur 10.
- Puisard Sud-Est**
115. Dans le sondage effectué pour retrouver le puisard Sud-Est.
Type I D; fragment de brique brisé de toutes parts, d'environ 11,5 cm sur 10.
- Thermes Sud**
116. Brique erratique, posée au sommet de la portion Sud du *vallum*.
Type VI B; une incision linéaire droite, étroite et profonde est interrompue au bout de 15 cm; brique brisée sur un côté, de 20 cm sur 32.
117. Brique erratique trouvée dans la piscine.
- Type VI A; empreinte linéaire droite mais brisée et plus large que celle du n° précédent (aspect courant à Jublains); partie intacte de 15 cm; fragment de brique de 12 cm sur 14,5.
118. Dans le mur Nord de la piscine, au sommet de l'assise inférieure.
Type VI A; incision linéaire, partiellement effacée, partant en diagonale sur 17 cm.
119. Au sommet du *vallum*, brique partiellement engagée sous un des piliers modernes destinés à supporter la toiture de protection.
Type I B; fragment.
- Vallum**
120. Dans l'angle Sud-Ouest de la porte du *vallum*.
Type III B; marque de 5 cm de diamètre pour le grand arc et 5 cm de profondeur; brique brisée de 27 cm de large et 14 sur la longueur conservée.
- Enceinte extérieure**
121. Brique erratique, trouvée dans le sondage effectué devant la porte Est de la grande enceinte, à 50 cm sous le niveau du sol actuel et 60 cm du gond de la porte moderne.
Type III C; grand diamètre de 22 cm, profondeur de 11 pour la marque; brique brisée de 30 cm de largeur et 16 pour la longueur conservée.
122. Type I B ou II A; fragment de brique de 25 cm sur 19.
123. Brique erratique, trouvée dans le sondage effectué au Sud de la porte Ouest de la grande enceinte, dans la terre.
Type II A ou nouveau type: fragment brisé de toutes parts, mesurant 11 cm sur 9.
- Briques trouvées hors du complexe fortifié**
124. Terrain de sport; transportée à la réserve archéologique.
Type I A (mais incomplet à gauche); brique brisée à gauche et en bas, de 22 cm sur 12.
125. Type I A; fragment de brique très endommagé, de 12 cm sur 9.
126. Type I B; brique brisée à gauche et en bas, de 28 cm sur 20.
127. Type I B (?); tuile dont il ne reste que la partie droite; longueur : 41 cm; largeur conservée : de 15 à 20 cm. Voir n° 92 et Appendice II.
128. Clos-Poulain.
«Grandes briques de 44 à 45 cm de long, échancrées dans le milieu de l'un des bords par un demi-cercle dont le grand diamètre est de 25 cm» (F.-J. VERGER, *Fouilles faites à Jublains en mars 1836*, extr. des *Arch. anc. de Nantes*, n° 2, 1837, p. 10).
129. Provenance précise inconnue.
Type IV A ou V A; fragment publié par F.-J. VERGER, *Notice sur Jublains*, 1834, fig. 13.
130. Provenance précise inconnue.
Type IV D ou type inédit; fragment publié par F.-J. VERGER, *ouvrage cité*, fig. 14.

Appendice I : briques portant un graffite

131. Brique erratique, qui avait été déposée contre le mur Sud du musée ; elle a été transportée au dépôt archéologique.

Brisé en bas et à gauche, le fragment conserve une largeur de 23 cm, une hauteur de 17 ; la lettre mesure 5,5 cm.

V.

Il s'agit soit de la lettre *v*, soit du chiffre *V*. On pensera plutôt à la lettre (voir n° suivant).

132. Caniveau Sud de l'adjonction centrale, paroi Sud, au débouché du *vallum*.

Brique brisée, d'une largeur de 24,5 cm pour une longueur conservée sur 26,5 ; le signe, qui mesure 18,5 cm, est gravé de manière irrégulière (au doigt?).

Y

D'après R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie*, 1914, 4^e édit., p. 15, il s'agit, pour la lettre *F*, d'une forme dérivée de la cursive et particulièrement fréquente en Gaule.

Appendice II : tuiles erratiques portant des marques

133. Tuile erratique, déposée jadis au Musée Municipal de Jublains (n°43 de l'inventaire) et transportée en 1980 au dépôt archéologique.

Marque inédite : deux arcs parallèles dessinent presque deux demi-cercles (diamètre le long de la largeur de la tuile 22 cm; rayon perpendiculaire 13 cm); fragment large de 28,5 cm, conservé sur une longueur maximum de 22.

134. Tuile erratique, de même provenance (n° 42 de l'inventaire), transportée de même au dépôt.

Marque inédite, constituée par deux traits incurvés continus et tracés parallèlement, conservée sur une profondeur de 6,5 cm et une largeur de 9 ; la tuile, endommagée du côté de la marque, mesure 30 cm de large et au moins 44 cm de long. Voir aussi n°92 et 127.

Appendice III : découvertes récentes

135. Découverte parmi les quelques briques romaines récupérées lors de la destruction à l'automne 1980 de la maison du gardien construite sur l'enceinte romaine en 1906.

Brique brisée, conservée sur 12 x 20 cm, de 5 d'épaisseur. Type de marque inédit. Trois segments de cercles concentriques ; il faut probablement restituer trois demi-cercles concentriques. Ce type n'a pas été porté sur le tableau comparatif ci-dessus.

136. Brique erratique, trouvée près du coin Nord-Est de l'adjonction centrale (campagne du 27 au 31 mai 1982, comme les suivantes).

Type I B ; empreinte de 6 cm sur 17 au minimum ; fragment de brique brisée à gauche et en bas, mesurant 17 cm sur 6.

137. Dans le caniveau situé entre l'adjonction centrale et l'adjonction Nord, au débouché et au fond de la canalisation sortant du mur, à 20 cm de l'assise inférieure de la paroi du bâtiment central.

Type IV A ; empreinte de 11 cm ; brique engagée par un côté sous le ciment, mesurant 31 cm sur au moins 22.

138. Même endroit, à 45 cm de l'assise inférieure de la paroi du bâtiment central.

Type IV A ; empreinte de 11 cm ; brique en partie engagée sous le mur Nord du caniveau, mesurant 24 cm de large pour 21 de longueur apparente.

139. Même endroit ; au milieu des déblais extraits du caniveau.

Type IV A (?) ; le type de la marque, bien que celle-ci ne soit que très partiellement conservée, ne semble pas devoir être mis en doute (longueur : 10,5 cm). Fragment de brique brisée en bas et à droite, de 14 cm sur 14.

140. Même endroit, trouvée avec le numéro 139.

Type indéterminé ; fragment de brique brisée de tous les côtés, mesurant 13 cm sur 9 dans ses plus grandes dimensions.

141. Même endroit, trouvée avec le numéro 139.

Type indéterminé ; fragment de brique brisée de tous les côtés, mesurant 10 cm sur 8 dans ses plus grandes dimensions.

142. Même endroit, trouvée avec le numéro 139.

Type indéterminé ; fragment de brique brisée de tous les côtés, mesurant 10 cm sur 8 dans ses plus grandes dimensions.

UTILISATION DES BRIQUES DE L'ENCEINTE EXTÉRIEURE, DU BATIMENT CENTRAL ET DE SES ANNEXES

L'enceinte extérieure

L'enceinte extérieure de la forteresse de Jublains, tel qu'on la voit à l'heure actuelle, est le résultat d'importants travaux de restauration remontant pour l'essentiel au XIX^e s. On peut toutefois faire quelques remarques la concernant dans son état le plus ancien.

Généralités

Tout d'abord, ce rempart⁸ est en *opus mixtum*, c'est-à-dire qu'y sont superposées des assises de moellons et de briques. Ensuite, on ne retrouve pas la même disposition sur les faces interne et externe, celle-ci comportant plus de briques que celle-là. La partie externe est constituée à la base par de gros blocs qui supportent l'*opus mixtum* : des rangées, en général de trois briques chacune, dont l'une repose directement sur les gros blocs, sont séparées par des moellons ; un rang de briques disparaît parfois, notamment dans les murs Est et Ouest, et dans les tours s'y rapportant ; dans ce cas, il semble qu'il s'agisse de restaurations d'époque indéterminée. Parfois, quand un des gros blocs est absent, ou quand on a manqué de moellons, ce sont des briques qui ont été utilisées pour boucher les trous. A l'intérieur, en revanche, les briques sont souvent absentes ; dans le cas contraire, elles

sont réduites à une seule rangée. Dans l'angle nord-ouest interne, deux rangs de briques sont probablement une restauration exacte, réalisée avec des briques antiques récupérées ça et là. Une dernière remarque, enfin, concerne les modules de ces briques ; comme elles sont presque toutes cimentées dans le mur, il est difficile d'en donner les dimensions. Ajoutons que l'on n'a encore observé aucune empreinte analogue à celle examinées à l'intérieur du *vallum*.

Disposition : face externe

Les caractères généraux ayant été décrits, il reste à attirer l'attention sur les particularités.

Mur Nord⁹ : la rangée du milieu est parfois réduite à deux unités d'épaisseur, particulièrement à l'Ouest.

Tour d'angle Sud-Est : de la base vers le sommet, on a quatre séries de une, une encore, deux et trois rangées de briques, toutes séparées par des moellons. Les deux derniers rangs sont restaurés. Claires et neuves, les briques modernes semblent avoir été réalisées sur le modèle et aux dimensions des anciennes, sauf sur un point : elles sont plus épaisses (moyenne : 4,5 cm, contre 3 à 3,5).

Mur Sud : celui-ci est constitué de trois assises de briques dont les deux supérieures, la médiane continuant celles de la tour d'angle Sud-Est, sont en partie modernes ; dans la partie Ouest, on voit apparaître une quatrième rangée de trois briques ; cette disposition est analogue à celle de la partie méridionale du mur Est.

Angle et tour Sud-Ouest : des briques partiellement modernes (leur état et leur aspect le prouvent) sont disposées sur quatre et même cinq rangs de trois briques.

Disposition : poterne Sud

Deux rangs de briques présentent des modules extrêmement divers (M 0, M 1', M 1, M 3, M 3'' et M 5). On a donc l'impression qu'il s'agit de remplois.

Disposition : face interne

Le plus souvent, on ne voit pas apparaître de briques sur la face interne du rempart ; dans le cas contraire, on n'a qu'une rangée d'une unité d'épaisseur, la quasi totalité du parement étant en moellons. S'il n'y a pas eu restauration totale et volontairement négligée de cette face du rempart, on peut en arriver à une constatation intéressante pour le mode de construction de cet ensemble : il n'y a pas de continuité entre les deux faces du rempart. On remarque en outre quelques particularités.

Mur Sud : on ne voit l'unique rangée de briques que vers la partie centrale du mur.

Coin Nord-Ouest : là encore, on retrouve l'unique rang de briques, dont les unes sont brisées, les autres intactes.

Poterne Nord-Est : on peut observer le retour des trois rangées de briques des deux assises inférieures présentes sur la façade extérieure ; ces prolongements, vite interrompus, sont continués par des moellons.

Mur Est : dans la partie centrale, une rangée de briques subsiste au sud de la porte.

Le bâtiment central et ses annexes

Dans ces diverses constructions, l'emploi de la pierre l'emporte de beaucoup : les murs sont constitués de petits moellons reposant sur de gros blocs qui en forment la base. Parfois cependant, quelques assises de briques viennent rompre la monotonie de ces parois¹⁰.

L'*impluvium* est l'endroit le plus riche en briques de la forteresse de Jublains : le sol en est entièrement constitué ; on en trouve également dans les parois, notamment à la base des murs ; il est particulièrement facile de les mesurer aux portes, quand elles sont en position d'angle.

Le reste du bâtiment central est moins bien garni de briques ; on n'en trouve guère qu'au mur Sud où, dans la partie Est, elles sont réparties sur deux rangées partiellement restaurées, car on y voit deux tuiles, et au mur Nord ; dans le premier cas, les dimensions témoignent d'une assez grande diversité.

Tableau n° 4 : marques et modules

Lieux	Marques		Modules	Observations
	N° catalogue	Types		
<i>Impluvium</i> , sol	I-36	III A, IV A et B	M 3', M 3	IV B et M 3' : rares
<i>Impluvium</i> , parois	--	--	M 0, M 4, M 5	M 0 et M 4 : rares
<i>Impluvium</i> , caniveau Nord	37-38	IA et IIIA		
Bâtiment central, mur Sud	--	--	M 0	
mur Nord	--	--	M 4	
tour Nord-Est	40	IV C	M 4	
tour Nord-Ouest	--	--	M 4, M 5, M 6, M 2	
tour Sud-Est	--	--	M 1	
tour Sud-Ouest	41	II	M 1'	
Adjonctions, Nord	--	--	M 2	Peu nombreuses
centrale	42-47	IV A	M 3, M 4 (?)	Remplois ?
Sud	--	--	M 3	
caniveau Nord de l'adjonction centrale	57-90	IA, IB	M 2, M 3" et IV B	Surtout IB ; régulières et nombreuses
caniveau Sud de l'adjonction centrale, voûte de sortie	101-114	III A, IV A, IV B, IV C	M 3	
Adjonctions, bords	--	--	M 3	
Adjonctions, fond	--	--	M 2	
Bassin Sud	48	VA	M 2	Régulières et nombreuses
Bassin Nord	--	--	M 2	Régulières et nombreuses
Bassin Nord , caniveau	49	VB	--	
Puisard Nord ou caniveau du bassin Nord	50-56	IA, IB, IC	M 3 (?)	Fragments
Thermes Sud	--	--	M 0, M 3, M 5 et M 2"	M 5 : rares
Thermes Nord	--	--	M 3', M 5	
<i>Vallum</i> , porte	120	III B	M 3'	
Enceinte extérieure	--	--	M 0, M 5, M 1", M 2", M 3"	Briques allongées
Enceinte poterne Sud	--	--	M 0, M 1, M 3 M 5, M 1', M 3"	Remplois ? Types courants : M 5 et M 3"

Chaque tour recèle quelques briques ; celles-ci ont servi à l'élaboration d'arcs de décharge placés au-dessus du linteau dans les portes extérieures au Nord-Est et au Sud-Ouest ; au Nord-Ouest et au Sud-Est, en revanche, elles constituent l'arc même de la porte intérieure.

Si la disposition des briques dans le corps du bâtiment central ne semble pas obéir à un plan d'ensemble, il n'en va pas de même dans les deux bassins, Nord et Sud : ceux-ci sont intérieurement réalisés pour l'essentiel, et sauf au bassin Nord où existe un rang de moellons, en briques extrêmement régulières dans leur étagement et du même module dans les deux cas ; il est donc très vraisemblable que les deux bassins sont contemporains.

La recherche dans ce domaine est moins heureuse en ce qui concerne les adjonctions extérieures : celle du Sud recèle un cordon de trois briques ; on en trouve quelques-unes, mais très endommagées, dans celle du Nord. Quant à l'adjonction centrale, on y voit apparaître quelques pièces analogues à celles de l'*impluvium*, et qui pourraient provenir de remplois, ainsi que des briques «courtes», d'un module original, et qui laissent penser que l'antériorité du bâtiment central pourrait n'être pas seulement technique, mais ressortir également à la chronologie.

De cette grande adjonction partent deux caniveaux entièrement constitués de briques ; alors que le caniveau Nord a été construit avec des briques régulières et nombreuses, portant presque toutes une empreinte et relevant d'un module original, celui du Sud semble composite : le fond et la voûte de sortie sont faits (ou refaits ?) avec des briques analogues à celles de l'*impluvium*, alors que celles des bords sont les mêmes que celles du caniveau Nord.

La diversité surprend moins quand il s'agit de thermes, où il faut satisfaire à des exigences techniques différentes. On ne s'étonnera pas de trouver des briques très grandes et d'autres très petites dans les thermes Sud, en particulier dans la voûte et les pilettes du foyer ; dans le vestibule et la salle froide, on a employé beaucoup de grandes briques brisées. On fera les mêmes remarques pour les thermes Nord¹¹ ; on soulignera toutefois la présence d'une rangée extrêmement régulière (M 3') dans le mur Nord, à l'extérieur, au niveau de la partie supérieure du *vallum*, tel qu'il a été conservé.

Dans celui-ci, on s'attend moins à trouver des briques : on en a pourtant placé deux rangées de chaque côté de la porte qui se trouve au Sud-Est ; elles sont malheureusement fort endommagées. Mais, pour autant qu'il soit possible de les étudier, on constate qu'elles relèvent du même module que la grande enceinte (M 3').

CONCLUSIONS

Les empreintes sur briques : signification

Ainsi, on a relevé cent-quarante-deux empreintes sur briques dans la forteresse. On peut se demander pour quoi des gens se sont donnés la peine de reproduire ces signes. On a émis l'hypothèse d'une marque en rapport avec le stockage. On peut également rapprocher cet usage de celui des monétaires gravant leur nom sur des pièces, ou de celui des riches propriétaires fonciers qui faisaient reproduire leur nom sur le col des amphores, en tenant compte du fait que nos documents sont anépigraphes. Dans les deux premiers cas envisagés, il ne peut être question d'affirmer la propriété sur un objet : l'État a le monopole d'émission des monnaies sans pour autant en être le propriétaire ; il s'agit plutôt de garantir une origine, et sans doute aussi d'authentifier une série, une production ; en un mot, et pour en revenir à nos briques anépigraphes, ces empreintes pourraient avoir pour but de faciliter la comptabilité : nous aurions là des indications de fournées ou, mieux, d'ateliers¹². Une explication assez voisine de celle-ci est fournie par l'exemple des carriers et tailleurs de pierres ; cette remarque a été faite à propos de marques analogues à celles de Jublains et observées en Seine-et-Marne, à Trilport¹³.

Le rempart : techniques de constructions

Ces considérations techniques ne sont pas sans intérêt. Dans le même ordre d'idées, on peut essayer d'obtenir d'autres renseignements, en particulier en ce qui concerne l'enceinte extérieure. Celle-ci, vue en coupe, est composée d'au moins deux tranches : *opus mixtum* à l'extérieur, blocage à l'intérieur ; il n'est pas exclu que des débris divers aient été entassés au centre (on voit encore un morceau de base au cœur de la tour Sud-Ouest) ; vu en coupe, le mur apparaît donc constitué de trois épaisseurs successives disposées verticalement. Tout cela inclinerait à une datation assez tardive : l'*opus mixtum* est considéré, en général, comme récent¹⁴ ; en outre, l'ensemble n'est pas sans évoquer de nombreuses murailles du Bas-Empire, parmi lesquelles il en est une qui ressemble comme une jumelle à celle de Jublains : on la trouve au Mans¹⁵.

Tableau n° 5 : marques

		Impluvium	Caniveau Nord	Tour Nord-Est	Tour Sud-Ouest	Adjonction centrale	Caniveau Nord	Caniveau Sud	Bassin Sud	Bassin Nord caniveau	Puisard Sud-Est	Puisard Nord	Vallum porte	Thermes Sud
I	A	x					x	x?			x	x		
	B						x	x			x	x		
	C													
	D													
II	A	x		x										
III	A	x	x					x						
	B													
	C													
IV	A	x					x	x	x					
	B	x					x	x	x					
	C	x?					x	x	x					
V	A			x?								x		
	B											x		
VI	A													
	B													

Tableau n° 5 bis : modules

	Impluvium	Sol	Parois	Bâtiment central								Adjonctions				Enceinte extérieure courtine	Porte S
				Mur S	Mur N	Tour NE	Tour NW	Tour SE	Tour SW	N	S	Murs	Caniveau Nord	Centrale			
														Caniveau S	Voûte de fond	Bords sortie	
M 0	(x)	x										x		x	x	x	x
M 1																	x (x)
M 2	x																(x)
M 3																	
M 4																	
M 5	x																
M 1'																	
M 2'																	
M 3'																	
9x)																	
M 1''																	
M 2''																	
M 3''																	

Rares : (x) N : Nord S : Sud E : Est W : Ouest.

Les modules : signification

On peut résumer en un tableau les modules observés dans la forteresse de Jublains.

Tableau n° 6 : les modules des briques de la forteresse			
Bâtiment central		Enceinte extérieure	
M 2	24,5 – 25 x 31 – 32	M 0	10 – 20 x ... ?
M 3	24 – 25 x 33 – 34,5	M 1", 2", 3"	23 – 26,5 x 29 – 36,5
		M 5	– 39 – 40 x ... ? – 40 x ... ?

Ces données appellent des comparaisons : ces briques sont-elles romaines ou gauloises, anciennes ou récentes ? Les architectes de tradition romaine avaient pour unité de mesure un pied de 29,6 cm env.¹⁶.

Ils distinguaient ainsi trois sortes de briques : les *bessales* (2/3 pied = 20 cm), les *sesquipedales* (1 1/2 pied = 44 cm) et les *bipedales* (2 pieds = 59 cm), ces modèles étant les plus courants, du moins au début de l'Empire¹⁷.

Tableau n° 7 : les modules des briques romaines		
Pieds	cm	Nom
2/3	19,6	-
1	29,6	<i>bessalis</i>
1 1/4	37	
1 1/2	44,4	<i>sesquipedalis</i>
2	59,2	<i>bipedalis</i>

Les Gaulois, en revanche, utilisaient plusieurs sortes de pieds (on peut essayer d'expliquer cette diversité par des particularités régionales ou locales) : ainsi celui de Tongres, selon Hygin l'arpenteur, faisait 33,2 cm ; le pied de Criquebœuf n'atteint que 32,1 – 32,2 cm, celui de Nîmes 32 et celui de Senlis 28 – 28,2, pour le début de l'ère romaine, il est vrai¹⁸ ; cette variété d'unités de mesures explique en partie sans doute la pluralité des modules que l'on rencontre en Gaule : 30 à 56 cm sur 12 à 40¹⁹.

Il est difficile d'utiliser ces données, compte tenu de l'imprécision des mesures. On remarquera cependant qu'aucun module n'a des dimensions «romaines» ; encore faut-il noter que ce sont là des proportions inusitées en Italie à l'époque de Vitruve. De plus, on ne retrouve nulle part le pied de Senlis (28 cm), lui aussi de haute époque.

On voit donc ce qu'il reste alors possible de penser : les briques de l'enceinte sont tardives, puisqu'elles ne s'alignent ni sur l'étalement de Senlis ni sur celui de Vitruve ; de plus, pour un même modèle, on constate moins d'uniformité que dans le bâtiment central, ce qui s'explique en partie par les techniques et les conditions de cuisson, les briques variant de plusieurs cm ; enfin, cette diversité même et les dimensions ne sont pas sans évoquer celles qui ont été observées sur le site espagnol de Belo, dans des thermes datés de la fin du III^e s.²⁰.

Tableau n° 8 : briques de Belo (en cm)			
	Longueur	Largeur	Épaisseur
1/	20 – 21	15 – 16	3,8 – 4,5
2/	28,5	17 – 21,5	3,5 – 4
3/	33	23 – 34	4 – 4,5
4/	60	40 – 42	7

La chronologie relative

Les différentes remarques qui ont déjà été faites, et les tableaux qui ont été établis, invitent à tirer des conclusions concernant la chronologie relative du complexe fortifié de Jublains.

1. On ressent nettement l'impression que presque toutes les parties du bâtiment central ont été construites en un laps de temps relativement bref.

2. En particulier, les murs de l'*impluvium* sont contemporains de ceux du bâtiment central.

3. De même, les bassins Nord et Sud sont certainement contemporains l'un de l'autre : leurs briques présentent un module unique et régulier (M 2).

4. En revanche, les thermes Nord et les thermes Sud datent d'époques différentes.

5. La tour Nord-Ouest du Bâtiment central semble avoir fait l'objet d'une réfection (avec des briques M2').

6. L'enceinte extérieure est cependant postérieure au *vallum* et elle l'est également au Bâtiment central : les briques employées pour sa construction ne portent pas de marques, et ont été taillées selon des modules entièrement originaux, plus longs en général (M 1", 2" et 3").

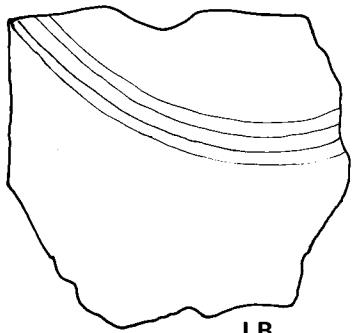
On peut souhaiter plus de précision dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la chronologie absolue : mais cela, il ne faut pas l'attendre de l'étude des marques de briques.

YANN LE BOHEC
Université de Paris X-Nanterre

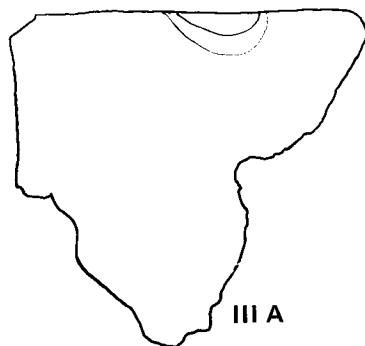
NOTES

1. De multiples séjours à Jublains sont à l'origine de la présente étude ; de longues conversations avec Monsieur R. Rebuffat ont permis de l'amender sur bien des points : pour cela aussi, nous lui exprimons toute notre gratitude.
2. La bibliographie concernant le site de Jublains se caractérise par une relative abondance ; mais il n'entre pas dans notre propos de donner ici des références exhaustives. Les publications les plus récentes sont celles de J. Bousquet, *Le burgus de Jublains*, *Congrès archéologique de France*, CXIX, 1961, pp. 288-289, et de R. Rebuffat, Jublains 1975, *Cahiers du Groupe de Recherches sur l'armée romaine et les provinces*, I, 1977, pp. 11-34 et pl. I-XXXII ; du même, La forteresse de Jublains avant la campagne de 1978, *Travaux militaires en Gaule romaine*, *Caesarodunum*, 1978, pp. 334-343 ; du même, Le complexe fortifié de Jublains, *Centenaire de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1981, p. 19-26 ; du même Jublains 1976-1978, *Cahiers du Groupe de Recherches*, III, à paraître ; du même, communication devant la Société Nationale des Antiquaires de France en date du 16 janvier 1980, *Bull. de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1980, p. 18-21.
3. On notera cependant une exception : F.-J. Verger, *Notice sur Jublains*, 1834, pp. 13 et 37 et pl. 13 et 14 ; du même, *Fouilles faites à Jublains en mars 1836*, extrait des *Arch. anc. de Nantes*, n° 2, 1837, pp. 10 et 11.
4. Pour des exemples analogues : L. Bardon, Marques de tâcherons sur tuiles à rebords trouvées à Trilport, *Bull. du Groupement archéol. de Seine-et-Marne*, VII, 1966, pp. 27-28 et A. Mc Whirr et D. Viner, The Production and Distribution of Tiles in Roman Britain, *Britannia*, IX, 1978, pp. 359-377. Sur les briques et leurs modules : A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, réimpr. 1977, p. 250 ; A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, III, 1958, pp. 74-75 ; R. Étienne et F. Mayet, Briques de Belo, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, VII, 1971, pp. 59-74.
5. Pour la fabrication des briques : A. Mc Whirr et D. Viner, art. cité, p. 360 ; A. Mc Whirr, *Roman Brick and Tile Studies in Manufacture, Distribution and Use in the Western Empire*, B.A.R. *Internal Series*, LXVIII, 1979, 411 p.
6. A. Blanchet, *ouvr. cité*, p. 250, permet de faire quelques comparaisons. Voir également A. Grenier, *ouvr. cité*, pp. 35 et 74-75. Pour les modules des briques de Jublains, on n'a d'observations que pour le complexe fortifié, les lieux-dits Clos-Poulain (catalogue des marques, n° 128) et La Tonnelle (De Sarcus, *Bull. monumental*, 1866, p. 618, qui a remarqué un module tout à fait original en plus de M 3' et M 5').
7. A. Mc Whirr et D. Viner, art. cité, p. 364, pensent que les marques qu'ils ont observées et qui proviennent d'objets trouvés en Bretagne ont été faites soit au doigt soit avec un instrument.
8. Sur le rempart extérieur, on trouve des remarques sommaires, parfois inexactes et toujours incomplètes dans F.-J. Verger, *Notice sur Jublains*, 1834, p. 13 (cet aut. n'a vu que des briques de 33-35 cm de côté pour 2-3 d'épaisseur), dans H. Barbe, *Jublains*, 1865, p. 38 (un seul triple rang de briques) et dans E. Laurain, *Les ruines gallo-romaines de Jublains*, 1928, p. 28 et dessin p. 25 (ce dernier n'a signalé que des briques de 24-28 cm de côté, épaisses de 4 cm).

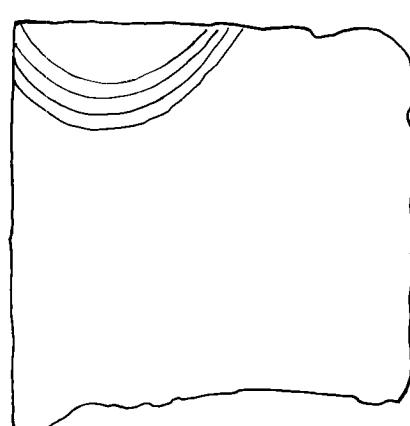
9. E. Laurain, *ouvr. cité*, p. 28, n° 2 : briques de 40 cm de côté, épaisses de 3.
10. E. Laurain, *ouvr. cité*, pp. 32-33 («pavillon de l'est» : 26 cm sur 33; épaisseur : 4; quelques exceptions : 43; «salles flanquant les pavillons de l'est et de l'ouest» : 24 cm de côté; épaisseur : 3,5 à 4).
11. E. Laurain, *ouvr. cité*, p. 38 : des pilettes de briques de 20 cm de côté supportent le sol.
12. E.M. Pridik, *Athen. Mitt.*, XXI, 1896, p. 127 et suiv. et XXII, 1897, p. 157; B. Keil, *Philol. Wochenschrift*, 1896, p. 1606 et suiv.; H. Seyrig, *Antiquités syriennes*, 91. Sur l'usage de timbrer les amphores, *Syria*, XLVII, 1970, p. 287 et suiv.; *Numismatique antique, Problèmes de méthodes*, ouvr. collectif, *Annales de l'Est* publiées par l'Université de Nancy II, Mémoire n° 44, 1975, p. 29 et n. 11. A. Mc Whirr et D. Viner, art. cité, p. 364, pensent que ces marques sont en rapport avec le stockage.
13. L. Bardon, art. cité n. 4.
14. R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie*, I, 1917, p. 25.
15. A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, V. 1931, p. 510 et fig. 197, d'après A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, réimpr. 1979, pl. XI; R.M. Butler, *The Roman Walls of Le Mans*, J.R.S., XLVIII, 1958, pp. 33-39.
16. A. Grenier, *Manuel*, III, 1958, p. 35.
17. Vitruve, V, X, 2; A. Grenier, *Manuel*, III, 1958, pp. 74-75; G. Lugli, *La tecnica edilizia romana*, 1957, I, pp. 538-542.
18. A. Grenier, *Manuel*, III, 1958, pp. 37-40.
19. A. Grenier, *Manuel*, III, 1958, p. 75.
20. R. Étienne et F. Mayet, *Briques de Belo, Relations entre la Mauretanie Tingitane et la Bétique au Bas-Empire*, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, VII, 1971, pp. 59-74.



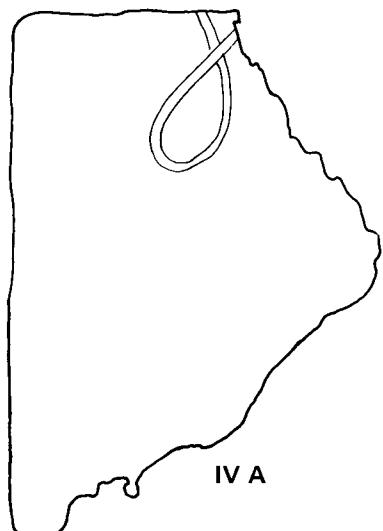
I B



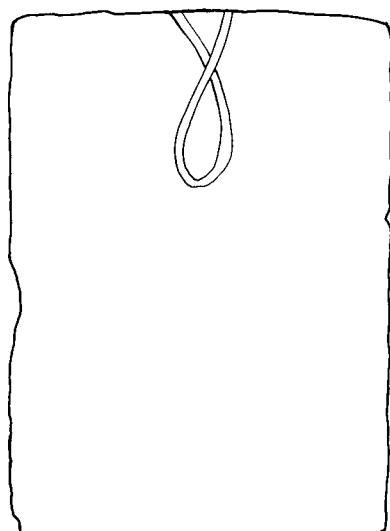
III A



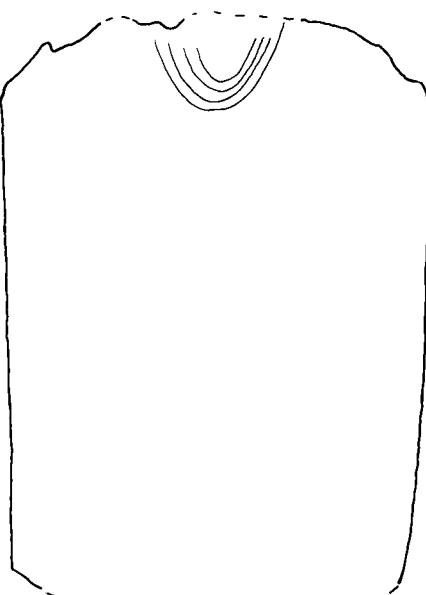
II A



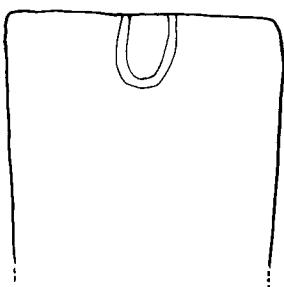
IV A



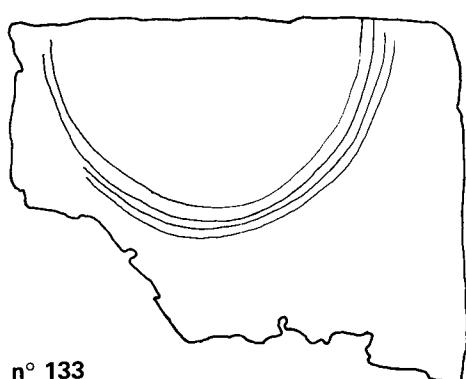
IV A



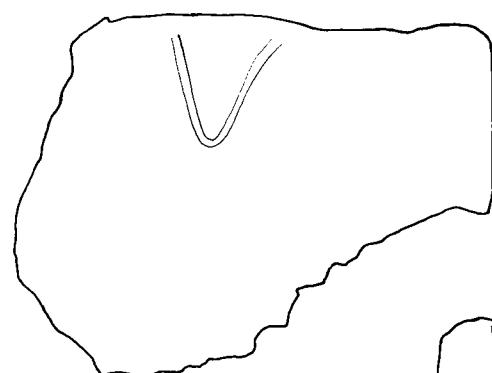
n° 134



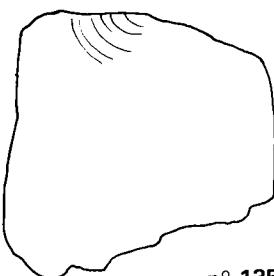
IV C



n° 133



n° 131



n° 135

FOUILLES A ARLAINES (1977-1980)

LA ZONE DE LA PORTE NORD ET LES PRINCIPIA

Le Groupe de recherches sur l'Armée Romaine et les Provinces (ER 207 du CNRS) a conduit, de 1977 à 1980, quatre campagnes de fouilles sur le site militaire romain d'Arlaines, près de Soissons, déjà fouillé en 1976. Les sondages avaient pour but de dégager la porte nord et ses abords, de localiser les *Principia*, et de préciser la chronologie relative et absolue proposée dans ces mêmes *Cahiers (Arlaines 1976, Un camp romain près de Soissons, Armée Romaine et Provinces, I, Paris, 1977, p. 35-69)*.

Nous tenons à remercier ici Messieurs J. Bousquet, ancien directeur de l'École normale supérieure, et Ch. Peyre, directeur du laboratoire d'archéologie, qui nous ont fourni une aide matérielle précieuse. Messieurs J.L. Cadoux et J.L. Massy, successivement directeurs de la circonscription des Antiquités historiques de Picardie ont manifesté un intérêt constant pour nos travaux. Monsieur R. Rebiffat, Directeur de recherche au CNRS, directeur de l'ER 207, nous a fréquemment aidé de ses conseils, et a dirigé l'ensemble de cette publication. Il nous faut enfin mentionner tout spécialement Monsieur M. Desmarest, propriétaire du terrain, qui nous accueille toujours avec la plus grande gentillesse.

Ont participé à la fouille Mesdemoiselles B. Comberousse, I. Gabard, E. King, étudiantes, Messieurs Y. Le Bohec, assistant à l'Université de Paris X-Nanterre, C. Gouillard, J.L. Lamboley, Th. Bauzou, B. Brossolet, J.B. Capit, H. Causse, R. Girard, J.P. Peita, élèves de l'ENS, B. Debergues, J.L. Décourt et Th. Prat, étudiants, Mesdemoiselles et Messieurs Ph. Blot, J.P. Gosselet, S. Guého, Ch. Guérin, J. Guérin, J. Lanternier, M. Mahieux, de Ressons-le-Long. Tous ont également droit à nos plus vifs remerciements.

La photographie de la figure 3 est due à Monsieur R. Agache, Directeur des Antiquités préhistoriques de Picardie, celle de la figure 2 a été prise par Monsieur M. Boureux, de l'Office du tourisme de Laon. L'identification des ossements a été effectuée par le docteur Poplin, du Muséum d'Histoire Naturelle. Les plans et les photographies sont de l'auteur.

LA PORTE NORD DU CAMP

Les tours

Une des tours, appelée tour 1, de la porte nord du camp (*porta principalis*) avait été repérée en 1976. On a pu dégager l'autre tour, ou tour 2, qui flanque le passage (fig. 38). On connaît ainsi la dimension exacte de ces deux constructions : il s'agit de rectangles longs de 6,20 m, larges de 4,40 m. Chacune des tours comporte une chambre interne unique, longue de 4 m, large de 2 m. La construction de la tour 2 est identique à celle de la tour 1 (*Arlaines 1976, p. 39*). Seules les fondations ont été retrouvées, mais il est probable que l'élévation était, là aussi, en petit appareil. Le sol de béton blanc de la tour 2 ne comportait aucun matériel (fig. 4).

Le passage

Le passage n'a pu être fouillé, mais on connaît ses dimensions, puisque les deux tours sont distantes de 7,80 m. A 1,10 m derrière le bord externe nord de la tour 2 est apparu un seuil de même construction que la tour, et lié à elle. Un sondage rapide a permis d'en mesurer la largeur (1,10 m), mais la fouille devra être reprise dans cette zone.

Le rempart

Deux autres sections du rempart ont été fouillées. On a pu constater, près de la tour 2, que, comme nous l'avions déjà affirmé (*Arlaines 1976*, p. 41), la courtine, qui vient s'appuyer sur la tour, sans liant, a été construite après celle-ci. L'élévation du rempart est constituée d'un petit appareil régulier, en retrait pour le premier lit de 0,15 m par rapport aux fondations, et de 0,20 m pour les lits suivants. Un sondage profond, à 5,70 m à l'ouest de la tour 2, a montré que les fondations étaient beaucoup plus solides et profondes qu'on ne le croyait, puisque la dernière assise, plus large de 0,15/0,20 m se trouve à 1,45 m sous le premier lit de l'élévation. La fondation est d'ailleurs très soignée comme le montre la fig. 5, alors que nous avions pu constater, près de la tour 1, qu'elle ne l'était guère (*Arlaines 1976*, p. 41). Les assises de pierre sont ici soigneusement assemblées et liées par un mortier encore très dur.

Les fossés

Trois fossés ont été reconnus à la base des fondations du rempart (fig. 35).

— *Le fossé 1* en forme de V évasé, a été coupé par la tranchée de fondation du rempart. Il lui est donc antérieur. Le fond du fossé est situé à 1,70 m sous le niveau du sol antique. On peut, en prolongeant ses flancs, lui restituer une largeur approximative de 4 m. Il est rempli d'un feuillettage de glaise compacte, de sable, de fins nodules cendreux. Ces couches, très nombreuses, n'excèdent pas quelques centimètres, voire quelques millimètres. Leur densité et leur nombre font penser à un lent remplissage naturel. On a retrouvé dans ce fossé le matériel suivant : céramique sigillée 78-38 et 39, céramique commune 78-34, 78-35, 78-36, 78-37, amphore 78-33, mortier 78-40, ossements 78-41. Autant qu'on puisse en juger par le petit nombre de tessons recueillis, il s'agit là d'un matériel datable sans doute de la moitié du premier siècle ap. J.-C., antérieur, de toute façon, à l'époque flavienne.

— *Le fossé 2* a recoupé le fossé 1. Sa forme, ses dimensions, sa profondeur sont semblables à celles du précédent. Le remplissage, de même nature, est toutefois quelque peu différent, car les couches sont encore plus fines et plus nombreuses. Elles évoquent, elles aussi, un lent remplissage naturel. On y a retrouvé le matériel suivant : céramique commune 78-30 et 78-31, amphore 78-32. Le faciès chronologique est identique à celui du fossé 1, autant qu'on puisse en juger d'après un nombre de tessons aussi réduit.

— *Le fossé 3*. Ces deux premiers fossés ont été partiellement détruits, et recouverts par un remblai sableux mêlé de petites pierres, lors de la construction du rempart de pierre, puisque la tranchée de fondation du rempart révèle un remplissage identique à la couche qui recouvre ces fossés. Ils ont été remplacés par le fossé 3, beaucoup plus éloigné de la courtine. Celui-ci offre un profil plus pointu que les deux précédents. On peut estimer sa profondeur à 1,80 m, et sa largeur à 2,50 m/3 m. Le fossé se serait ainsi trouvé à un peu plus de 3 m devant la courtine. Son remplissage, sans doute naturel, est constitué de sable, sans aucun matériel. A un moment donné, le fossé semble avoir été recreusé, moins profondément, et moins régulièrement (fossé 3 bis). Cette deuxième phase montre un profil différent : le fond est moins pointu, mais la largeur est sans doute supérieure. Ce fossé 3 bis a été peu à peu comblé par divers débris architecturaux : tuiles 78-54, mortier 78-56. Peu de matériel y a été retrouvé (sigillée 78-53, céramique commune 78-52, fer 78-57, ossements 78-55). Au-dessus du fossé, sans transition nette, une zone de déblais correspond à l'effondrement de la courtine, après l'abandon du camp. Toute cette zone s'est ainsi peu à peu comblée de sable mêlé de terre.

Les deux premiers fossés, coupés par la fondation de la courtine de pierre, témoignent de la présence d'un rempart antérieur à celui que nous connaissons, sans doute plus en retrait (1,50 à 2 m), car le fossé 1 est, en l'état actuel, presque sous le rempart de pierre. On ne peut pas ne pas songer ici à l'existence d'une courtine de terre et, de bois, avant celle que nous connaissons, comme nous l'avions déjà supposé (*Arlaines 1976*, p. 41). Le remplissage des deux fossés suggère d'ailleurs, pour la destruction de ce premier rempart, une date approximative et qu'il faut encore avancer avec prudence : vers la fin de l'époque julio-claudienne.

Il reste à se demander quel est le rôle du fossé 2 par rapport au fossé 1, qu'il a recoupé. On peut songer soit à un recreusement du fossé 1, peu à peu comblé, mais le déplacement, vers le nord, du fossé 2 ne plaide pas trop en ce sens ; soit à une phase architecturale différente, qui pourrait correspondre à l'époque où les tours primitives ont été remplacées par des tours de pierre, alors que le rempart de terre subsistait quelque temps.

Quand au fossé 3, il correspond manifestement à l'époque de construction du rempart de pierre. Sa translation vers le nord est normale si l'on songe que, d'ordinaire, on taillait le bord externe de la courtine primitive, en terre, pour construire, devant, le nouveau rempart. La phase 3 bis a dû précéder de peu l'abandon du camp.

Aucun autre fossé n'a été repéré plus au nord.

Le titulum

Devant la porte nord, à 10,40 m de celle-ci, est apparu un fossé, large de 2,35 m, profond actuellement de 1,10 m, dissymétrique, comme les fossés dits « puniques » (fig. 6 ; 36). Ce fossé s'est rempli, dans ses fonds, d'un peu de sable, où on n'a retrouvé aucun matériel. Il a par contre été volontairement bouché par une grande abondance de tuiles (78-23), de mortier (78-24) et de nodules de charbon de bois. On y a retrouvé le matériel suivant : sigillée 78-01, 78-02, 78-03, 78-04, céramique commune 78-05 à 78-17, amphore 78-18, bronze 78-20, fer 78-21, coquillage 78-19, ossement 78-22. Ce matériel date, semble-t-il, de l'époque julio-claudienne, et le comblement du fossé a dû avoir lieu à la fin de cette période.

On peut penser ici à un *titulum*, destiné à protéger la porte nord, plutôt qu'à une *clavicula*, car la forme en plan du fossé semble rectiligne, et non courbe, comme c'est généralement le cas pour les *claviculae*¹. Toutefois, la faible extension du sondage doit inviter à la prudence.

L'INTERVALLUM

On a pu mesurer la largeur de l'*intervallum*, entre le rempart et les premiers baraquements, à l'angle de la *via principalis* : cette largeur est de 11 m. L'*intervallum* est constitué par une épaisseur de 0,60 m de sable soigneusement damé, très compact et très dur. Quelques pierres plates, posées sans liant sur le sable en protègent la surface (fig. 38).

LES BARAQUEMENTS

Un ensemble constitué par des murets de pierre sèche apparaît en bordure de l'*intervallum* nord du camp, à l'angle de cette voie et de la *via principalis*. Il s'agit vraisemblablement de baraquements, dans lesquels on doit reconnaître plusieurs phases de construction (fig. 7-11 ; 38).

Un premier état semble être constitué par un mur 1, qui passe sous les fondations des autres murs de la zone. Il s'agit d'un amoncellement de pierres liées à sec, sur une largeur de 0,60 m. La base des fondations n'a pas été atteinte. Ce mur, de direction générale nord-sud, forme vers l'ouest un retour à angle droit, qui passe sous le mur sud des baraquements 3 et lui sert de fondation. Vers le nord, le mur 1 passe sous le mur nord des baraquements 2 et est lié à ses fondations : il est possible, dans ces conditions, que le mur 2 ait déjà existé au cours du premier état de la construction (fig. 11).

Stratigraphiquement, le mur 1 est lié à la présence, sur l'ensemble du sondage, d'une couche cendreuse, épaisse de 0,05/0,15 m, qui contenait divers matériaux : monnaie 80-61, sigillée 80-57 et 80-58, céramique commune 80-60 et 80-81, amphore 80-70, fer 80-62, ossements 80-59. Une moitié de meule était, en outre, prise dans l'épaisseur du mur 1 (Pierre 80-71) (fig. 8).

Bien que non scellée, cette couche ne contient que du matériel antérieur au règne de Néron.

Un second état, correspondant à l'orientation générale des murs en dur du camp, est constitué par deux murs de direction est-ouest, 2 et 3. Le mur nord 2, large de 0,95 m, prend appui sur le mur 1 du premier état. Seul le premier rang de l'élévation, en pierre sèche, est conservé. Il repose sur une fondation également en pierre sèche, profonde de 0,60 m. Vers l'ouest, le mur est partiellement détruit sur sa face nord, puis disparaît : il fait place alors à une tranchée remplie de pierres non assemblées. Il est probable qu'à cet endroit, une fouille a déjà été menée au siècle dernier, et a détruit cette construction assez fragile. A cet endroit, on a retrouvé une monnaie de Néron 78-72.

Un second mur (3) court parallèlement au mur 2, à 3,30 m au sud. Ce mur, moins large que 2 (0,62 m) est aussi moins bien fondé, puisqu'il ne repose que sur un seul rang de pierres sèches, sauf vers l'ouest où il prend appui sur le mur 1. Seul un fragment de sol, vers l'est, en mortier de chaux blanc, ainsi qu'un autre fragment, près du mur 2 témoignent encore du niveau d'utilisation. Le reste de l'espace, au-dessus de la couche de cendres du premier état, est constitué, comme sur l'ensemble du site, par une terre jaune-marron qui comprend quelques débris de pierre et un peu de matériel archéologique (monnaie 80-23, sigillée 80-22, fer 80-49 et 80-50, ossements 80-48).

Un troisième état semble constitué par deux fragments de murs très mal fondés, et construits à environ 1 m au sud du mur 2 au centre de l'espace délimité par le deuxième état. Ces murets englobent dans leur construction

des fragments de mortier de chaux, de tuileau, de tuile. Vers l'ouest, un caniveau de pierres sèches, posées en encorbellement sur un petit sol fin de mortier blanc passe sous les structures des murets, selon une direction sud-sud-est/nord-nord-ouest. La largeur du conduit est approximativement de 0,15 m, sa hauteur de 0,20 m. D'autres caniveaux qui passent sous les baraquements ont été retrouvés lors des fouilles du siècle passé (fig. 42). Ils doivent se déverser dans un grand collecteur, parallèle au rempart que Pêcheur avait retrouvé, et qui a été identifié en 1976 (Arlaines 1976, p. 42). Ce caniveau contenait un tesson de céramique commune 78-51. La terre qui enserrait ce conduit a livré un peu de matériel : sigillée 78-48, céramique commune 78-43, amphore 78-44, monnaie d'Auguste 78-68, bronze 78-50, ossements 78-42. Sur le sol de mortier blanc qui borde la partie ouest du mur 4, vers le sud, on a retrouvé le matériel suivant : céramique commune 78-25 à 28, ossements 78-29.

On peut penser que cet ensemble de murets 4 correspond à une réutilisation de l'espace des baraquements, peut-être à une époque post-militaire, comme c'est aussi vraisemblablement le cas dans la *schola* 1 (*infra* p. 110). L'ensemble 4 est, en effet, fort mal fondé, mal construit et son orientation est très légèrement différente de l'orientation générale du camp. On comprend mal, en outre, l'étroitesse des espaces délimités, dans cet ensemble militaire, si on ne l'explique par une succession de remaniements. Dans l'état actuel des recherches, toutefois, le plan d'un *scamnum* n'apparaît pas encore, et la fonction exacte des structures dégagées demandera à être précisée ultérieurement (fig. 8-11).

LES THERMES

Immédiatement au sud des baraquements apparaît un espace large de 1,50 m, cimenté d'une couche de mortier blanc fin, qui supportait la sigillée 80-20 et 21, la céramique commune 80-18, fer 80-17, ossements 80-19 (fig. 12).

L'ensemble thermal est séparé de cette ruelle, au sud, par un mur large de 0,67 m, construit en petit appareil soigneusement cimenté. En bordure de la *via principalis* apparaît un mur identique, orthogonal au premier (fig. 38). La fondation a été cherchée en deux endroits, près du mur nord et entre le mur est et la salle chaude : on a pu ainsi constater que l'appareil est conservé sur une élévation de 0,80 m, et repose en dessous sur un socle de pierres sèches soigneusement assemblées, comme c'est le cas de tous les murs du camp. Le niveau d'utilisation était donc sensiblement plus bas, à cet endroit, que dans le reste des bâtiments. Aucun sol ne témoigne de son existence, mais une couche de cendres, épaisse de 0,10 m, en moyenne, apparaît directement, au-dessus du sable vierge, au niveau inférieur de l'élévation maçonnée (fig. 13). Elle contenait de nombreux nodules de charbon de bois, et un matériel non carbonisé : mosaïque 80-32, sigillée 80-30, céramique commune 80-13, 80-27 à 29, amphore 80-14, lampe 80-33, tuile 80-11, fer 80-15, verre 80-16 et 26, ossements 80-12, 80-31 (fig. 37).

Une salle chaude apparaît à 2,10 m à l'ouest du mur périphérique est, et à 6,05 m au sud du mur périphérique nord. Elle est limitée par des murs orthogonaux en petit appareil, larges de 0,70 m. Cet appareil est conservé sur une hauteur de 1,08 m. Les fondations n'ont pas été cherchées. La pièce ainsi délimitée est pavée d'un sol de briques de 0,45 m sur 0,30 m, qui reposent directement sur le sable vierge, et sont liées par un mortier de tuileau très dur. Ce sol supporte encore cinq pilettes en briques de 0,21 m de côté, épaisses de 0,04 m. L'une de ces pilettes comporte encore quinze briques et est conservée sur une hauteur de 0,80 m. Sa hauteur totale était de 0,95 m, comme en témoignent encore les traces de chaleur sur la paroi des murs de la *suspensura* (fig. 14). Juste au-dessus de ce niveau, une ligne de traçage horizontale a été gravée dans les moellons des murs de la salle chaude.

L'écroulement de la *suspensura* a permis de retrouver certains des éléments qui constituaient l'élévation de la salle et le système des sols d'utilisation : ceux-ci étaient vraisemblablement construits de la façon suivante : au-dessus des pilettes reposaient des briques de grande taille qui couvraient quatre pilettes chacune (brique 80-44). Au-dessus, une couche de mortier hydraulique assurait l'étanchéité de l'ensemble (brique 80-45). Ce tuileau est encore conservé en très grosses plaques (mortier 80-09, 80-40) dont certaines supportaient des mosaïques noires, blanches et brunes (mosaïque 80-10, 80-34 à 39). La décoration générale de ces mosaïques n'a pu être reconstituée, car les différents morceaux retrouvés ne se recollent pas. Il s'agissait uniquement de fonds unis, au demeurant très grossiers.

Ces mosaïques tapissaient vraisemblablement le fond de vasques ou de bassins, comme en témoignent les bordures que portent certaines d'entre elles (mosaïque 80-34 et 35). Ces corniches ont d'ailleurs été remaniées dans certains cas, et sont recouvertes d'une seconde couche de béton hydraulique (mosaïque 80-34).

Dans l'élévation se trouvaient prises des tubulures en terre cuite qui constituaient un réseau de chauffage important. Ces tubulures, larges de 0,11 m sont longues de 0,15 ou de 0,35 m. Leurs faces sont le plus souvent

striées de façon à faciliter l'accrochage du mortier (brique 80-08, 80-41 à 43). Le bas des murs devait être aussi couvert de mosaïques car certaines plaques portent, en creux, la trace de tubulures (mosaïque 80-46).

Outre ces éléments, l'espace de la *suspensura* a livré des fragments d'enduit peint (peinture 80-47) et de nombreux moellons de l'élévation.

Entre la salle chaude et les murs périphériques, deux murets de pierres sèches, liés à la glaise partagent l'espace. L'un d'eux prolonge le mur est de la salle chaude mais lui est postérieur techniquement, puisqu'il s'appuie dessus ; l'autre, à angle droit avec le premier, est parallèle au mur périphérique nord des thermes ; il est conservé beaucoup plus bas que le premier et la fonction de ces murets est pour l'instant mystérieuse : on peut simplement constater qu'ils déterminent vers le nord et l'est un couloir de 2,30 m. La stratigraphie n'est d'ailleurs pas la même dans ces couloirs et dans l'espace délimité par ces murets et la salle chaude, puisque la couche de cendres est plus épaisse dans les couloirs (voir *supra* et fig. 13). La fonction et la chronologie de ces murets devra donc être précisée par de nouvelles fouilles.

Tout cet espace était rempli par une couche d'éboulement des superstructures, et contenait peu de matériel, sauf, près du mur nord de la salle chaude, la céramique commune 80-64, les tuiles 80-65, les morceaux de fer 80-63, le plomb 80-66, les ossements 80-67, généralement à la limite supérieure de la couche de cendres. Cet espace avait donc un niveau d'utilisation sensiblement plus bas que le niveau d'utilisation normal du camp, comme on l'a déjà vu *supra*. Il s'agit vraisemblablement, comme l'atteste en outre la couche de cendres présente partout, d'une pièce de service, au contact de la salle chaude, non loin sans doute du foyer, qui n'a pas encore été retrouvé.

LES PRINCIPIA : LA CHAPELLE ET SES ABORDS

La chapelle aux enseignes

La fouille s'est déroulée dans une zone déjà repérée au siècle dernier, comme en témoigne le plan dressé à l'époque (fig. p. 42). Pêcheur n'est pourtant pas très précis dans sa description, que nous citons intégralement : «Il s'est trouvé (dans les *Principia*)² sept loges, dont une très grande. On a remarqué que l'un des murs avait été construit sur un mur plus ancien et plus large. Un débris de colonne trouvé en cet endroit et des formes plus architecturales avaient fait espérer qu'on découvrirait enfin les restes d'un véritable édifice. Cette espérance ne fut pas réalisée. On a seulement extrait dans un espace fermé de murailles formant chevet des restes d'ossements à demi brûlés des charbons, des matières calcinées»³.

La chapelle aux enseignes, telle que nous avons pu la fouiller, est constituée par une pièce de 5,85 m dans le sens nord-sud et 6,65 m à 6,80 m dans le sens est-ouest (fig. 15-18 et 41). Les murs nord, sud et ouest sont construits en petit appareil soigneusement maçonner. Leur épaisseur est, au nord et au sud, de 0,45 m, à l'ouest de 0,55/0,57 m. Les fondations consistent en un empierrement dense, sans mortier, sur une profondeur moyenne de 0,60 m. Elles forment une semelle débordante large de 0,15 m en moyenne, sur laquelle vient prendre appui le sol de la pièce (fig. 15) constitué d'un mortier blanc fin, épais de 0,05 m, encore visible aux angles (fig. 40, coupe BB'). L'entrée de la chapelle, vers l'est, est constituée par une série de gros blocs de pierre très dure, de dimensions inégales, mais joints et taillés soigneusement (fig. 16). Les quatre blocs du centre portent des traces de brossage. L'épaisseur moyenne de ces pierres est de 0,30 m. Le bloc de l'angle nord-est, plus gros et plus épais que les autres (0,45 m) repose sur de solides fondations, qui sont la prolongation des fondations de la *schola* (voir *infra*), au nord de la chapelle. En revanche, ces fondations (fig. 40, coupe BB') diminuent progressivement d'épaisseur plus au sud, jusqu'à devenir inexistantes sous les blocs du centre. Seul subsiste alors un mince lit de mortier pulvérulent, dernier vestige, à cet endroit, du sol de la pièce. En dessous apparaît une terre vierge, couleur chocolat, due au lessivage des boues superficielles, et présente sur l'ensemble du site (*Arlaines* 1976, p. 40). Certains blocs portent, sur leur face supérieure, un trou carré, large d'environ 0,15 m, profond de 0,04/0,05 m. Les deux trous du centre sont placés à équidistance des angles nord-est et sud-est de la pièce, soit 2,25 m. Les deux autres, percés dans les deux blocs d'angle, sont dissymétriques par rapport à l'axe de la chapelle⁴.

L'identification de cette pièce avec la chapelle aux enseignes est assurée par sa position au fond des *Principia*, face à l'entrée, au centre du bâtiment (fig. 34 et 41). Il reste toutefois à comprendre comment la pièce s'ouvrirait, c'est-à-dire expliquer la fonction des gros blocs qui forment son mur est : le niveau d'occupation de la chapelle est exactement le même que celui de la *schola* située immédiatement au nord, et de tous les sols fouillés à ce jour dans l'ensemble du camp⁵. Il semble de surcroît impossible de supposer une élévation au-dessus des blocs du mur est, car ceux-ci ne reposent sur aucune fondation. Il faut donc exclure l'hypothèse d'une cave sous la chapelle.

Elle ne pourrait se trouver en effet sous le sol repéré, puisque les fondations des murs ne descendent pas à plus de 60 cm sous ce sol, ni au-dessus de ce sol, car alors, la «cave» n'aurait pas de mur pour la fermer à l'est. Les gros blocs reconnus à l'est de la chapelle sont donc nécessairement un seuil, qui donne accès à une pièce dont le seul niveau d'occupation est indiqué par le sol fouillé. La pièce devait être fermée par une clôture mobile de bois, qui venait sans doute se loger dans les trous creusés à la surface des blocs de pierre du seuil.

Aucune couche archéologique n'a été relevée en place à l'intérieur de la chapelle, car les fouilles du dix-neuvième siècle ont détruit toute trace d'occupation dans ce secteur. On a toutefois retrouvé, dans les remblais qui descendaient jusqu'au niveau des fondations, la céramique 77-70 et les peintures 77-86.

La schola 1

Nous identifions ainsi la pièce située immédiatement au nord de la chapelle aux enseignes (fig. 19). Il s'agit d'un espace aussi étendu dans le sens est/ouest que la chapelle aux enseignes. La dimension nord/sud n'a pas été reconnue, mais elle doit être égale ou supérieure à celle de la chapelle, si le plan des fouilles anciennes est exact. Les murs se présentent sous le même aspect que ceux de la chapelle. Là aussi, un sol s'accrochait sur la semelle débordante des fondations (coupe CC' fig. 40 et fig. 20). L'entrée dans la pièce se faisait par un seuil maçonné en petit appareil, dont l'extrémité sud a été reconnue à 0,50 m de l'angle sud-est de la *schola*. Ce seuil semble avoir été, à une époque indéterminée, peut-être post-militaire, bouché par de grosses pierres, posées sans liant dans le passage (fig. 19). Dans le remblai moderne, qui descendait jusqu'au niveau des fondations, on a retrouvé un peu de matériel (tuile 77-77, fer 77-80, verre 77-74).

La «basilique»

Nous identifions ainsi la «grande loge» de Pêcheur (voir *supra* p. 109), située devant la chapelle aux enseignes et la *schola*. Nous avons pu, en effet, constater, à 5,20 m à l'est du seuil de la *schola*, l'existence d'une grosse fondation en pierres sèches, large de 1 m, et dont la profondeur n'a pu être retrouvée au cours de cette campagne, mais qui dépasse 0,35 m. Cette fondation porte une base de pierre très dure, large de 1 m, épaisse de 0,47 m, percée en son centre d'un évidemment ovale, large de 0,06 m, long de 0,10 m et profond de 0,07 m. La face supérieure de la pierre, abîmée dans sa partie nord, est bien lisse et horizontale dans sa partie sud. Immédiatement à l'est de cette base, court, parallèlement aux fondations en pierres sèches, une margelle formée de différents blocs, épais de 0,25 m, larges au maximum de 0,60 m, longs de 0,35/0,70 m posés directement sur du sable damé (fig. 40, coupe DD' et fig. 21). Dans l'axe du seuil de la chapelle aux enseignes, en revanche, on n'a pas retrouvé cet ensemble de vestiges, mais on a découvert un petit sol de mortier blanc fin, avec, çà et là, des fragments de tuileau.

Si cette pièce est bien une «basilique», comme il semble logique de le penser, étant donné l'endroit où elle se trouve, il faut sans doute voir, dans la base posée sur les fondations de pierres sèches, le premier élément d'une colonnade qui devait fermer le bâtiment vers l'est, et dans les blocs posés à même le sable, immédiatement devant cette colonnade, une marche formant bordure. L'entrée devait se trouver dans l'axe de la chapelle aux enseignes, puisqu'on n'a pas reconnu, à cet endroit, les mêmes vestiges que devant la *schola*. Le sol qu'on voit là doit appartenir au seuil de la basilique ; on le retrouve à divers endroits devant le seuil de la chapelle aux enseignes, au même niveau que le sol des autres pièces.

Aucune couche archéologique n'était en place : là comme ailleurs, les fouilles du dix-neuvième siècle avaient tout bouleversé. On a toutefois relevé dans le remblai le lot de céramique 77-72, les tuiles 77-76 et 77-79, le fer 77-82, le bronze 77-83. Un amas de pierres posées à sec sur le sol de la basilique, devant l'entrée de la chapelle aux enseignes, a été dégagé. Il peut s'agir, simplement, de pierres posées là, à une époque indéterminée de l'histoire post-militaire du camp, peut-être lors des fouilles du siècle dernier.

La cour

Nous identifions ainsi l'espace situé à l'est de la basilique. On n'y a retrouvé aucune structure. Sous le remblai moderne est apparu un sol de sable et de cailloux, soigneusement damé et formant une couche très dure, où n'entre apparemment aucun liant calcique. L'épaisseur de cette couche de sable est de 0,60 m, avec des couches alternativement dures et parfaitement lisses, et des couches plus tendres, comme des recharges de sol. Il semble qu'on ait utilisé, pour parvenir à un tel damage, un procédé encore couramment employé : nous voulons dire le mélange artificiel de sable dit «tout venant», contenant de gros cailloux, et la terre fine couleur chocolat, due au lessivage des terres de surface, qu'on retrouve dans toute la région. Un tel mélange, une fois damé, donne

un sol très dur sur lequel on peut faire rouler des véhicules. La preuve que ce sable, ici, n'est pas une couche naturelle, nous est donnée par la récolte de la céramique 77-71, des tuiles 77-78, des coquillages 77-84. Dans le dernier lit de sable damé a été retrouvée la trace, en creux d'un objet non identifié (cf. fig. 22), pris sans doute dans le sol, et qui avait disparu.

La voie derrière la chapelle aux enseignes

Derrière la chapelle aux enseignes, à 0,85 m à l'ouest, a été retrouvé un petit caniveau constitué par des blocs de pierre longs de 0,65 m, larges de 0,40 m, épais de 0,15 m, posés directement sur la terre, et soigneusement jointoyés sans liant. Le conduit, large de 0,10 m, profond de 0,05 m est creusé sur la face supérieure des blocs. Divers sols sont visibles, les plus bas au niveau inférieur du caniveau, les plus hauts à 0,25 m au-dessus de celui-ci. Il s'agit d'une série de recharges d'une voie située derrière les *Principia*, (fig. 40, coupe EE'). On a retrouvé à cet endroit la céramique 77-69 et le *dolium* 77-85.

La façade des *Principia*

Contrairement à la chapelle aux enseignes, cette zone n'a pas été fouillée au siècle dernier. Les couches archéologiques y étaient donc encore en place lors de nos sondages (fig. 39).

La pièce 1. Le mur nord est constitué par un petit appareil de moellons, taillés régulièrement (L : 0,15 m x l. 0,15 m x ép. 0,08 m) liés par un mortier de chaux assez sableux. Seul le premier lit de moellons est conservé de place en place (fig. 24). Il est difficile de mesurer avec exactitude la largeur réelle du mur, fort abîmé sur sa face externe, même au niveau des fondations. Elle semble être de 0,85 m au maximum. Les fondations sont constituées, sur une épaisseur de 0,33/0,40 m, d'un amas dense de petites pierres irrégulières, non taillées (moyenne : 0,15/0,30 m de côté), sans liant. Un fragment d'*imbrex* a été récupéré dans ces fondations, ainsi que quelques fragments de céramique (77-36) mêlés à une terre cendreuse (voir *infra*). La terre, dans laquelle est fondé le mur, contient des fragments de céramique (77-32), de lampes (77-68), d'amphores (77-45), de fer (77-53), de bronze (77-64), de mortier et d'ossements (77-91).

A la base inférieure des fondations, on trouve une couche de cendres, épaisse de 0,05 à 0,10 m, avec de gros nodules de charbon de bois (fig. 40, coupe AA'). Des traces de terre brûlée sont visibles par endroits à la base de la couche cendreuse, qui contenait un abondant matériel (céramique 77-33, 77-34, 77-35, 77-39, amphores 77-40, fer 77-60, ossements 77-90). Sous cette couche de cendres, on a retrouvé, sur une épaisseur moyenne de 0,60 m, avant d'atteindre le sable vierge, une couche de terre couleur chocolat, mêlée de nodules de charbon de bois et de matériel divers (céramique 77-37, amphores 77-42, fer 77-59, ossements 77-93). Le mur est de la pièce prolonge à angle droit le mur nord. Ses fondations, larges de 0,83 m, sont semblables à celles du mur nord. On y a retrouvé un fragment d'*imbrex* et un bloc sculpté (pierre 77-89). La couche archéologique dans laquelle le mur a été fondé est identique à celle du mur nord. Elle contenait la céramique (77-03, 77-08, 77-26, l'amphore 77-44). Mais la couche de cendres n'a pas été retrouvée aux abords du mur est : elle s'arrêtait, en effet, à environ 1,20 m devant le mur est.

Le mur sud, à 3,65 m du mur nord, n'a été dégagé que superficiellement. Il est constitué, en élévation, d'un petit appareil régulier (L. 0,15 m x l. 0,10 m x ép. 0,07 m), lié par un mortier de chaux blanc assez sableux. Le noyau du mur est un blocage de mortier et de pierrière. La largeur totale de l'appareil est de 0,42 m. Perpendiculaire au mur sud qu'il prolonge, et en tout point identique, le mur ouest a été retrouvé à 7,50 m du mur est de la pièce. Des traces d'un sol de mortier blanc sont visibles au niveau du premier rang de moellons. Une *tegula* a été réemployée sous ce sol, avec parfois de grosses pierres, pour empêcher, sans doute, qu'il ne s'effondre trop vite.

La pièce 2. On la trouve immédiatement au sud de la pièce 1. Ses dimensions sont identiques. Ses limites nord et ouest ont été décrites à propos de la pièce 1 (murs sud et ouest).

Le mur sud de la pièce est conservé seulement en fondation, sur une largeur de 0,75 m. Il est identique en tout point au mur nord de la pièce 1, déjà décrit. Il forme un seul tenant avec le mur est, qui lui est perpendiculaire, et qui prolonge le mur est de la pièce 1. Un élément d'*imbrex* a été pris, là encore, dans l'épaisseur des fondations, profondes, à cet endroit, de 0,57 m en moyenne. L'élévation consiste en un petit appareillage de moellons identiques à ceux du mur nord de la pièce 1, qui forment le parement d'un blocage de mortier blanc et de pierrière (fig. 25). La largeur de ce mur est de 0,59 m. Le parement n'apparaît que sur une longueur totale

de 1,62 m, tandis que les fondations du mur se prolongent au nord et au sud. Il faut donc en conclure qu'il existait une ouverture, vraisemblablement une porte, puisque le petit appareil forme des piedroits (fig. 26). Il faut enfin signaler l'existence, immédiatement devant le mur est, d'une semelle de mortier, large de 0,15 m, dont la hauteur ne dépasse pas celle du premier lit de moellons.

Le sol de la pièce, épais de 1 à 2 cm en moyenne, est formé d'une couche de mortier blanc fin, qui repose parfois, comme dans la pièce 1, sur un empierrement (cf. fig. 40, coupe AA'). Il joint les murs à la limite inférieure du premier lit de moellons, si bien que, là où manque le parement, il est bien difficile, en surface, de distinguer le mur du sol. Un tel phénomène avait déjà été remarqué à propos du sol supérieur de la tour 1 (Arlaines 1976, p. 40). Une couche de cendres, épaisse de 7 cm, a été trouvée à 0,45 m sous le premier lit de moellons. Mais elle ne passe pas ici sous les fondations. On y a pourtant récupéré un matériel identique à celui de la pièce 1 (fer 77-54, bronze 77-63). Cette couche de cendres disparaît à environ 1,40 m devant le mur est de la pièce, comme c'était le cas dans la pièce 1. La terre, dans laquelle ce mur a été fondé, contient de la céramique (77-02, 77-38), du fer (77-52), du bronze (77-65). Sous les fondations des murs, on a atteint le sable vierge.

La pièce 3. On la trouve immédiatement au sud de la pièce 2. Ses dimensions sont identiques. Sa limite nord a été décrite à propos de la pièce 2 (mur sud); sa limite est n'a pas été cherchée : nous l'avons restituée (fig. 39) dans le prolongement des murs est des pièces 1 et 2.

Le mur est prolonge le mur est des pièces 1 et 2. Il forme, avec le mur sud, un retour d'angle qui sépare la pièce 3 d'un espace vide que nous identifions comme l'entrée des *Principia* (fig. 27). Les deux murs reposent sur des fondations identiques à celles des murs que nous avons déjà décrits. Celles-ci soutenaient une élévation en petit appareil, encore visible grâce aux traces bien délimitées que la première couche de mortier a laissées sur les fondations. On peut, là aussi, restituer l'existence d'un seuil, comme dans la pièce 2, au milieu du mur est, seuil dont la largeur est ici de 2,90 m. Un bourrelet de mortier borde, à l'extérieur de la pièce, les murs sud et est, comme c'était déjà le cas du mur est de la pièce 2. Ce bourrelet, situé à la limite supérieure des fondations ne permet pas de savoir quelle était en élévation la largeur exacte du mur sud, d'autant qu'un phénomène identique se produit à l'intérieur de la pièce, où un sol de mortier prolonge, comme dans la pièce 2, la première couche de mortier sur laquelle reposait l'élévation du mur. On a retrouvé sur ce sol de la céramique (77-30, 77-31), des clous de fer (77-57), de bronze (77-62). Ce sol reposait sur une couche de terre cendreuse, qui contenait une monnaie d'Auguste à l'effigie de Tibère (77-48), de la céramique (77-28, 77-29), un fragment de lampe (77-67), de *dolium* (77-43), du fer, notamment des clous (77-58) et divers objets de bronze (77-61). Les sondages ne sont pas descendus sous cette couche de cendres.

L'entrée des *Principia*

Nous identifions ainsi l'espace libre au sud de la pièce 3. On a repéré, mais non fouillé, à 3,60 m au sud de la pièce 3, l'extrémité sud du passage. A peu près au milieu de l'entrée, on a reconnu un massif de pierres irrégulières, non taillées, sans maçonnerie, dont la destination est incertaine.

On n'a retrouvé, à cet endroit du passage, aucune trace de porte, si bien qu'on ignore comment était fermée l'entrée des *Principia*, si elle l'était.

La via *principalis* et le caniveau

Les dalles de la via *principalis* ont été repérées à 2,85 m devant le mur de façade des *Principia*. Elles sont taillées irrégulièrement dans une pierre très dure, dont la surface est bien lisse. L'épaisseur de ces blocs va de 0,16 à 0,23 m. Leur longueur varie entre 1,30 et 2 m. Leur largeur n'est pas connue, non plus que la largeur totale de la via *principalis*. Les dalles sont fondées sur des blocs de pierre calcaire plus tendre, irrégulièrement taillés, qui bordent un caniveau (fig. 28) et descendant jusqu'à 0,65 m sous le niveau inférieur des dalles de la voie. A 0,70 m à l'ouest de ces fondations, soit entre la via *principalis* et le mur de façade des *Principia*, court une autre série de gros blocs, identiques aux premiers, posés sans liant, à même une couche de glaise peut-être rapportée. Ces deux files de pierres déterminent un caniveau, dont le conduit interne, large de 0,35 m, est constitué par une rangée de petits moellons, régulièrement taillés, épais en moyenne de 0,13/0,15 m, liés au mortier. Cette rangée de moellons, dont le niveau supérieur correspond au niveau inférieur des pierres de bordure précédemment décrites, repose, en surplomb, sur un lit de pierres sèches, profond de 0,30 m, qui constitue la fondation du conduit. Celui-ci est couvert par une série de grosses dalles, irrégulièrement taillées, posées sans liant sur le conduit. Aucun fond n'a été

retrouvé dans ce caniveau. Comme il est impensable que l'eau ait coulé au niveau des fondations, il faut vraisemblablement admettre que le fond du conduit était constitué par du sable damé, très dur, qu'on a retrouvé au niveau inférieur du lit de moellons. Ce sable n'était pas vierge puisqu'on y a retrouvé des tesselles de céramique 77-87 et des fragments de tuile 77-88. La profondeur du conduit devait donc être de l'épaisseur des moellons, soit 0,15 m⁶.

Une des dalles de couverture est percée en son centre d'un trou carré large de 0,10 m qui la transperce de part en part, et surmontée de deux autres blocs identiques. Le bloc supérieur est ainsi exactement au niveau de la voie. Un tel système devait servir de regard pour l'écoulement des eaux (fig. 28).

La ruelle au nord des *Principia*

Immédiatement au nord de la pièce 1 des *Principia*, un pavement, constitué de grosses dalles est encore en place. Ces dalles de pierre dure, longues d'environ 1,75 m s'emboîtent parfaitement les unes dans les autres. Elles ont été trouées par deux tranchées, à une époque indéterminée, à moins qu'il ne s'agisse d'un sondage du dix-neuvième siècle. L'épaisseur de ces dalles est de 0,19 m. Elles s'arrêtent à l'est, dans l'alignement du mur est des *Principia*. De petites pierres de calcaire tendre, jointes au mortier, marquent la limite de ce dallage (fig. 23 et 39).

Le bâtiment au nord des *Principia*

A 5,90 m au nord des *Principia* la fouille a permis de repérer le mur d'un bâtiment qui n'a pas été fouillé. L'espace entre le dallage et ce bâtiment semble vide, mais la fouille n'a pas été profonde de ce côté.

Remarques typologiques

Le mur nord des *Principia* a été trouvé à 70,50 m du bord interne du rempart nord découvert en 1976⁷. Le développement total de la galerie est de ces *Principia* atteint 13,75 m, la largeur de la porte est de 3,50 m. On peut, à partir de ces éléments, calculer la largeur totale des *Principia*, soit 13,75 m + 13,75 m + 3,50 m = 31 m, et la largeur interne du camp, à laquelle il faut ajouter l'épaisseur des remparts (1,80 m), soit 70,50 m + 70,50 m + 31 m + 1,80 m + 1,80 m = 175,60 m pour la largeur totale du camp⁸. Sa longueur exacte n'est pas connue, mais on peut l'estimer, d'après la photographie aérienne publiée en 1976 (*Arlaines* 1976, pl. XXXV), à environ 280 m⁹. Nous connaissons d'autre part la longueur des *Principia*, soit 45,25 m¹⁰, ce qui nous donne pour le bâtiment tout entier une superficie de 1 402,75 m². On peut comparer ces *Principia* à ceux d'autres camps d'auxiliaires : Brecongaer, camp d'aile quingénéaire, comme c'est peut-être le cas d'Arlaines (*Arlaines* 1976, p. 44 et 63) possède des *Principia* de 1 114 m² pour une superficie totale de 3,1 ha. Thamusida présente une superficie totale de 2,3 ha, avec des *Principia* de 2 347 m². Le rapport entre la superficie respective de ces *Principia* et celle des camps est à Arlaines de 1/38^e, à Brecongaer de 1/28^e, à Thamusida de 1/10^e. Les *Principia* d'Arlaines sont donc peu étendus. Leur architecture n'offre rien qui puisse nous surprendre, car ils s'inscrivent dans une longue série, désormais bien connue¹¹ : ils sont centrés sur une cour intérieure, fermés par un corps de bâtiments en façade, avec une basilique ou hall couvert devant la chapelle aux enseignes. Celle-ci ne possède pas de cave, ce qui semble un indice de haute époque¹².

STRUCTURES AU NORD DU CAMP

Des sondages ont été pratiqués devant la porte nord, sur une trace blanche rectiligne bien visible sur la photographie aérienne, et, au nord-ouest du camp, sur des traces dont la forme géométrique pouvait faire penser à des bâtiments (fig. 1, 2 et 3).

Devant la porte nord, une structure parfaitement rectiligne part de la route départementale D17, et se dirige vers le nord-ouest. Sur le terrain cette trace correspond à un changement de pente. Entre une poche de sable verdâtre fin, où on n'a pas retrouvé de matériel, et deux couches de grève, ferrugineuse au nord, jaunâtre, au sud, a été retrouvée une mince couche de calcite (fig. 36).

Au nord-ouest du camp, une tranchée de direction sud-ouest/nord-est, longue de 20 m, large de 3 m a été ouverte en travers des structures visibles sur la photographie aérienne. Des bancs de grève naturelle, jaune ou verte affleurent immédiatement sous la couche arable, avec des poches d'argile blanche. Dans la partie sud-ouest de la

tranchée, toutefois, est apparue une poche de terre marron, fine, parfaitement rectiligne au contact des structures naturelles, épaisse, selon les endroits, de quelques centimètres à 0,80 m. Elle contenait un peu de matériel archéologique (bronze 80-01 et 02, céramique 80-03, ossements 80-04, tuile 80-05, scories 80-06).

L'interprétation de cet ensemble est donc, pour le moment, ambiguë. L'hypothèse de structures totalement naturelles, d'abord avancée, paraît curieuse, si l'on tient compte du caractère très rectiligne des traces visibles sur la photographie aérienne comme au sol, dont certaines sont orthogonales entre elles. En outre, le peu de matériel archéologique découvert montre toutefois que cet ensemble n'est pas tout à fait vierge. On ne saurait pour autant préciser davantage, dans l'état actuel des connaissances. On retiendra seulement qu'il ne s'agit pas de structures construites en matériaux durs.

LA «NÉCROPOLE»

La découverte, dans les labours, d'une inscription vraisemblablement funéraire, le long de la route Pontarcher/Ressons-le-Long, ex route romaine vers Senlis, immédiatement au sud de la chaussée, à environ 80 m après le croisement avec la CD 17 Ambleny/Fontenoy, a fait penser à l'existence d'une nécropole dans cette zone (fig. 32 ; Épigraphie 80-07).

Un sondage pratiqué à l'endroit où l'inscription a été découverte n'a livré que deux blocs de pierre anépigraphes (pierre 80-69) et quelques tessons de céramique commune (80-52), au milieu d'une terre marron fine homogène. Des recherches devront être poursuivies dans cette zone.

CONCLUSIONS

Les campagnes de 1977 à 1980 ont confirmé l'essentiel des hypothèses avancées en 1976 : en effet, l'existence de fossés antérieurs à la courtine de pierre, la présence de traces d'occupation et de réemploi sous la galerie est des *Principia* comme dans les baraquements attestent qu'un autre camp a précédé celui que nous connaissons. Il se peut, en outre, que des remaniements post-militaires aient affecté les bâtiments : on en trouve des traces tant dans la chapelle aux enseignes que dans les baraquements (état 3). Si nous reprenons le schéma chronologique proposé en 1976, nous aurions donc :

- 1) Un camp en bois (époque du fossé 1 et du *titulum*, état 1 des baraquements)
- 2) Des tours en pierre, associées à une courtine de bois et de terre (époque du fossé 2 et du *titulum*)
- 3) Le camp en pierre (époque du fossé 3 puis 3 bis, état 2 des baraquements)
- 4) Une réutilisation post-militaire (époque où la *schola* 1 voit sa porte bouchée, les baraquements leur espace divisé dans leur phase 3).

Ce schéma comporte naturellement une part d'hypothèse, mais l'ensemble des éléments que nous possérons vient s'y insérer sans difficulté, et conforter la reconstitution proposée initialement.

Du point de vue de la chronologie absolue, les fouilles de 1977-1980 ont confirmé la datation envisagée en 1976, en la précisant même quelque peu. L'ensemble du matériel retrouvé est, en effet, un matériel typique du premier siècle après J.-C. Il semble qu'on puisse avancer, avec prudence encore, une date pour la reconstruction en pierre du camp : vers la fin de l'époque julio-claudienne, comme en témoignent à la fois les vestiges retrouvés dans les fossés et ceux retrouvés sous les murs des baraquements du deuxième état. Seul un tesson de sigillée (80-72) est postérieur au premier siècle, mais il a été trouvé hors stratigraphie et n'altère donc pas, dans l'état actuel des recherches, notre démonstration.

MICHEL REDDÉ
Paris, Rome, Pau (1977-1981)

NOTES

1. Voir M. Lenoir, «*Lager mit claviculae*», *MEFRA*, 89, 1977, p. 697-722.
2. C'est nous qui interprétons.
3. *Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, V, 1851, p. 44.
4. Il faut signaler encore un petit trou sur le cinquième bloc, à partir de l'angle nord-est. Il s'agit sans doute d'un trou de bardage, vu ses faibles dimensions. Notons aussi un trou de louve sur la face est du bloc de l'angle nord-est.
5. Voir les coupes AA', BB', CC', et les coupes AA' et BB' des fouilles de 1976, planche XXXVII, *art. cit.*
6. Rappelons l'existence d'un caniveau quelque peu différent, près de la porte nord du camp (*Arlaines* 1976, p. 42).
7. Calcul effectué sur le plan.
8. Il s'agit naturellement d'une mesure théorique, fondée sur l'hypothèse que le camp soit parfaitement symétrique.
9. Et non 260 m, comme nous l'avions écrit, avant de connaître la largeur exacte du camp.
10. Calcul fait à partir du plan.
11. R. Fellmann, *Die Principia des Legionslagers Vindonissa und das Zentralgebäude der römischen Lager und Kastelle, Gesellschaft pro Vindonissa*, Brugg, 1958. H. von Petrikovits, *Die Innenbauten römischer Legionslager während der Prinzipatszeit*, Opladen, 1975.
12. Petrikovits, *op. cit.* p. 77.

CATALOGUE DU MATÉRIEL

*N.B. : sauf indication contraire, toutes les mesures du catalogue sont données implicitement en centimètres
Quand aucune indication de provenance n'est notée, cette provenance est la même que celle du numéro précédent*

ARCHITECTURE

- 77-89 *Principia* ; angle nord-est, pièce 1, en remplacement dans les fondations du mur est. Déposé au musée de Soissons. Pierre calcaire friable, cassée en deux blocs, épingleée à droite, mutilée au coin inférieur gauche.
Dim. : L. 32,4 x l. 32,4 x h. 13,2 (fig. 29-30).

La pierre semble complète dans toutes les dimensions. La face antérieure, sculptée, est taillée en arc de cercle concave. Les autres faces sont planes, et brutes de taille, sauf la face latérale droite, dont le décor a été épingleé. La face antérieure et la face latérale droite portent un filet au-dessus du décor, et deux filets sous le décor. La face antérieure est décorée d'une espèce de «rinceau», prenant naissance dans un fleuron en forme de cœur, dont s'échappent deux volutes dissymétriques. Des «feuilles» en forme de losange s'accrochent sur ces volutes. La face latérale droite semble porter des oves épingleées.

Il n'est pas certain qu'il faille regarder ce bloc dans le sens où nous l'avons placé, par commodité, mais aucun élément ne nous permet d'en décider avec certitude. Nous ne connaissons, en effet, aucun élément de comparaison à ce type de décor. La fonction architecturale du bloc n'est pas claire : il s'agit sans doute d'une imposte, placée à un angle, puisqu'on pouvait la regarder de deux côtés, mais il est bien difficile d'en dire plus.

MOSAÏQUE

- 77-16 Dans la couche de terre arable, au-dessus de la galerie est des *Principia* :

1. 5 tesselles blanches, en pierre calcaire tendre, taillées assez régulièrement ; L. 3,5 ; section 1,6 x 1,6.
2. 4 tesselles noires, en pierre basaltique dure, taillées irrégulièrement ; L. max. 4,1 ; min. 3,1 ; section 1,2 x 1,6 à 1,6 x 1,8.

- 77-17 *Principia* ; dans la couche archéologique, au nord du dallage.

1. tesselle blanche identique à celles de 77-16-1.
2. tesselle blanche en marbre ; L. 3,8 ; section 1,7 x 2.

- 77-18 *Principia* ; angle NE, à l'extérieur du bâtiment, au niveau des fondations.

Tesselle blanche identique à celles de 77-16-1.

- 77-87 *Principia* ; caniveau en bordure de la *via principalis*, dans le sable, au fond du conduit.

2 tesselles blanches, cf. 77-16-1.

- 80-10 Thermes, déblais de la *suspensura*. Nombreuses tesselles noires, irrégulières, de 1,5/2 de côté.

Posées sur un béton de tuileau épais de 7/8.

- 80-32 A l'est de la salle chaude des thermes, dans la couche cendreuse.

Lot de tesselles noires, irrégulières, d'environ 1 de côté, longues de 2/3.

- 80-34 Pièce chauffée des thermes, dans les déblais de la *suspensura*.

Fragment en 2 morceaux de mosaïque, sur mortier de

tuileau, à gros grains. L. max. 177 x 58 x 48. La pièce possède une bordure de béton hydraulique, à angle droit avec la surface des mosaïques, il s'agit donc d'un angle de bassin.

Bordure de tesselles blanches posées dans le sens de la longueur, L. 4. Sur le retour d'angle, autres tesselles, posées normalement. Dans le champ tesselles noires grossièrement taillées (cf. 80-10). A la lisière de ces tesselles et de la bordure blanche, bourrelet de mortier hydraulique qui a recouvert les 4 premiers rangs de tesselles noires (L. 7) et se prolonge sur le retour d'angle où les tesselles blanches primitives sont recouvertes : il s'agit d'une réfection.

- 80-35 Bloc de béton hydraulique, L. 74 x 68 x 24. Tout autour, corniche de 10/14. Seul un angle est conservé. Le reste de la pièce est mutilé. H. cons. de la corniche : 4 ; le reste est mutilé. Dans le champ, tesselles ocre jaune et brunes, irrégulières et grossières, L. 1,5/2.

- 80-36 Bloc de béton hydraulique, cassé. L. max. cons. 62 x 62 x 24. Corniche de 10/14 sur le pourtour, en béton hydraulique, conservée sur deux côtés, mais mutilée. Dans le champ, bordure de tesselles blanches, 1,6/7, très grossière, entourant des tesselles blanches. Taille identique à celle de 80-35.

- 80-37 1. fragment de bloc identique à 80-35, Dim. max. cons. 51.
2. idem. L. max. cons. 47.
3. idem. L. max. cons. 21.
4. idem. L. max. cons. 50.
5. idem. sans corniche, L. max. cons. 50.

- 80-38 11 fragments de mosaïque à fond de tesselles ocre jaune ou brunes, L. max. 20.

- 80-39 1. fragment de bloc sur mortier hydraulique. L. max. cons. 32, ép. 17, 1 bande de tesselles noires (4 rangées, l. 6) entre tesselles brunes.
2-3. fragments identiques, L. max: cons. 18.

- 80-45 Mosaïque à tesselles noires, L. max. cons. 36 ; ép. 8, sur béton de chaux blanc. Au revers, le béton porte l'empreinte d'un conduit de canalisation.

PEINTURE

- 77-50 *Principia* ; erratique.

Fragment d'enduit peint rouge ; mortier de chaux blanc à gros grains de sable ; ép. 2,3.

- 77-86 *Principia*, chapelle aux enseignes, angle nord-ouest.

Divers enduits peints :

1. fragment de bande rouge sur fond blanc, mortier de chaux blanc sableux.
2. fragment de fond blanc, même mortier.
3. 2 fragments de fond blanc, traces d'une bande verte, même mortier.
4. bande noire sur fond blanc, même mortier.
5. bande rouge, bordée d'une bande noire, l. 2,2, fond blanc portant une bande rouge en diagonale, l. 1,3 ; même mortier.

80-47 Salle chaude des thermes, dans les déblais de la *suspensura*.

2 fragments d'enduit peint gris bleu (ou noir passé ?), sur mortier de chaux blanc fin. Ep. de la couche d'apprêt 1, l. max. cons. 27.

ÉPIGRAPHIE

80-07 Fragment d'inscription lapidaire, trouvée le long de la route qui mène de Pontarcher à Ressons, à environ 81 mètres après le carrefour de la D 17, sur le côté gauche de la route en allant vers Ressons, au bord du talus.

Pierre calcaire blanche tendre, cassée en haut, en bas, et sur le côté droit. L. max. cons. 47, l. max. cons. 21, ép. 24. A la ferme Desmarest (fig. 32).

Moulure à gauche, au bord du champ épigraphique, l. 15, composée d'un champ plat, l. 10, 1 gouge l. 2, 1 listel l. 1, 1 gouge l. 1, 1 listel l. 1, profondeur des gouges 1. Champ épigraphique légèrement creusé de 1 par rapport à la moulure. Traces de guidage pour les lettres. L. du champ épigraphique conservé 24, H. l. 1 : 5 ; H. l. 2 : 48, mutilée en bas

CALLV — — — 1
F • E · T · PRI — — — 2

Les deux interponctions de la ligne 2 sont constituées par de petits cercles. Lettres bien régulières.

La forme générale de la pierre, qui est celle d'une stèle, laisse penser que nous sommes en présence d'un monument funéraire. CALLV est vraisemblablement le *cognomen* *Callus*, qu'on trouve au moins à trois reprises (CIL X, 5614 ; 1, 1367 ; VIII, 16493). Il apparaît dans l'*Altceltischer Sprachschatz* d'A. Holder, Leipzig, 1896, comme un doublet possible de *Gallus*. Si l'on admet que *Callus* est un *cognomen*, il doit être suivi de la filiation, marquée par *f* (*ilius*), à la ligne 2. La fin de la ligne 1 contenait donc le nom du père de *Callus*. Dans ces conditions, le mot qui commence par PRI, séparé qu'il est d'un *cognomen* par la liaison *et* est lui aussi un *cognomen*.

MARQUES

78-25 cf. Céramique commune; 78-58 cf. Sigillée; 78-59, 80-72, 80-73, 80-74 *ibidem*.

GRAFFITES

77-01 cf. Sigillée; 78-59 *ibidem*; 78-60 *ibidem*;

MONNAIES

Auguste

77-48 *Principia*; galerie est, pièce 3; sous le sol.

Petit bronze; ϕ 2,3.

D : Tête laurée de Tibère, à droite.

[TI CAESAR AV] GVST F IMPERAT [V ou VI ou VII]

R : Autel de Lyon; [ROM ET AVG]

RIC 368 ou 370; de 10-11 à 14 ap. J.-C.

78-68 Au pied du caniveau des baraquements.

Cuivre, *As*.

D : Tête de Tibère diadémée, à droite. Globe.

[TII] CAESAR AVGVST F IMPERAT VII.

R : Autel de Lyon. ROM ET AV [G].

Atelier de Lyon RIC 370 370. 10-11 ap. J.-C.

Auguste ou Tibère

78-69 Erratique. Chez Monsieur Desmarest.

Cuivre *As*.

D : Illisible.

R : Autel de Lyon.

80-23 Dans la terre arable, au-dessus des baraquements.

As.

D : Tête illisible, à droite. --- IMP ---

R : Autel de Lyon.

80-79 En jonchée, à la ferme Desmarest.

As ?

D : Illisible

R : Autel de Lyon.

Tibère

78-70 Au sud de l'*intervallum*, dans la tranchée de fouilles du dix-neuvième siècle, à l'emplacement du mur 2 des baraquements.

As.

D : Tête d'Agrippa à gauche. Couronne rostrale.

M AGRIPPA L [F COS III].

R : Neptune à gauche, tenant dauphin et trident. SC.

RIC 32. 23-32 ap. J.-C.

Caligula

80-76 En jonchée, à la ferme Desmarest.

As.

D : Tête de Germanicus à gauche.

GERMANICVS CAESAR TI AV[G]I F [DIVI AVG] N

R : C CAESAR DIVI [AVG] PM TR P IIII PP.

Dans le champ SC.

RIC p. 119 n° 47, 37-41 ap. J.-C.

Claude

78-71 Erratique. Chez Monsieur Desmarest.

Cuivre. *Quadrans*.

D : TI CLAVDIVS CAESAR AVG. Main tenant une balance. Dans le champ PNR.

R : PON M TR P IMP COS DES IT. Dans le champ SC. Rome. RIC 74. 41-52 ap. J.-C.

80-77 En jonchée, à la ferme Desmarest.

As.

D : Tête de Claude à gauche.

TI CLAVDI [VS CAESAR AVG PM TR P IMP] [PP?]

R : Constantia, casquée, à gauche, tenant une lance.

Dans le champ, SC.CO[NSTA]NTIA [AVGVSTI].

RIC p. 130 n° 68.

Néron

78-72 Au sud de l'*intervallum*, dans la tranchée de fouilles du dix-neuvième siècle.

As.

D : Tête de Néron, à droite.

CLAVD CAESAR AVG GER [---].

R : Victoire avançant à gauche. Dans le champ SC.

RIC 320 ou 321. 64-66 ap. J.-C.

Vespasien

80-78 En jonchée, à la ferme Desmarest.

As.

D : Tête de Titus, à droite, laurée?

[T CAESAR IM] P AVG F TR P COS VI CEN[SORI].

R : Spes avançant à gauche, tenant une fleur. Dans le champ SC.

RIC p. 107 n° 786, 77-78 ap. J.-C.

Illisibles

- 77-95 *Principia* ; basilique, devant l'entrée de la chapelle aux enseignes, dans le remblai moderne.
Pièce de bronze, coupée en deux. ϕ 2,8. Flanc formé de deux lamelles de bronze accolées. Tranche en biseau.
- 78-73 Erratique. Chez Monsieur Desmarest.
Cuivre. *As*.
- 80-61 Dans la couche de cendres, au pied du mur sud 3 des baraquements.
Moyen bronze, coupé en deux. Pièce fourrée.
- 80-80 En jonchée, à la ferme Desmarest. Pièce moulée.

CÉRAMIQUE SIGILLÉE

- 77-01 Camp ; erratique.
Fond de Drag. 18. Grafitte après cuisson sur la face externe, près du pied. 1^{er} s.

- 77-02 *Principia* ; pièce 2, à l'angle du mur de façade et du mur 2/3, au niveau des fondations.
Fragment de fond d'assiette ? L. max. 2,2 ; ép. 0,3.
- 77-03 *Principia* ; pièce 1, près du mur de façade est, au niveau des fondations.
L. max. 1,5 ; ép. 0,5.
- 77-04 *Principia* ; erratique.
Bord de Ritterling 12 ; 2^e moitié du 1^{er} s.
- 77-05 Fragment d'assiette ; L. max. 4,4.
- 77-06 Bord de Drag. 15/17 ?
- 77-07 Fragment atypique ; L. max. 3,6 ; ép. 0,4.
- 77-08 *Principia* ; pièce 1 ; près du mur de façade est.
Fond de tasse.
- 77-09 *Principia* ; au nord du dallage, dans la couche archéologique, en surface.
Bord de Drag. 33.
- 77-10 Fond de Drag. 4/22 ? 1^{er} s. Pas d'engobe interne.
- 77-11 Bord de Drag. 27. 1^{er} s. ou 1^e moitié du 2^e.
- 77-12 Fragment atypique ; L. max. 2,2 ; ép. 0,5.
- 77-13 Fragment atypique ; L. max. 2 ; ép. 0,3.
- 77-14 *Principia* ; erratique.
Fragment de Drag. 29. Imbrications surmontées d'un décor illisible.
- 77-15 Fragment de fond d'assiette ; L. max. 3,6
- 78-01 Dans le remplissage artificiel du *titulum* de la porte N.
Fond de Drag. 29. Godrons, type Hermet 60-15. Tibère/Claude.
- 78-02 Fond d'assiette ?
- 78-03 Fond de Drag. 27 ?
- 78-04 Bord de Ritterling 12. 3^e quart du 1^{er} s.
- 78-38 Dans le remplissage du fossé 1.
Fond de vase à pied annulaire.
- 78-39 Bord d'assiette Drag. 15/17, type Oswald-Pryce 43,31. Claude.
- 78-48 Baraquements, au pied du caniveau.
Drag. 15/17, Oswald-Pryce pl. 42-7. Tibère.

- 78-53 Dans le remplissage du fossé n° 3.
Bord de Drag. 27 ?

- 78-58 Erratique.
Marque sur fond interne de Drag. 27 : OF. IVCV-*Jucundus*, La Graufesenque, Claude/Flaviens.
- 78-59 Marque sur fond interne de Drag. 33 : -ECVNDI. *Se-cundus*, La Graufesenque, Claude/Vespasien. Graffite sur fond externe.

AT

- 78-60 Fond de Drag. 27. Reste de graffite sur fond externe.

Λ

- 78-62 et 63 Bords de Drag. 24/25. 1^{er} s.

- 78-64 et 65 Bords de Drag. 27. 1^e/2^e s.

- 80-20 Dans la ruelle, au niveau du sol.
Assiette Drag. 17, Oswald-Pryce XLII, 17; tibéro-claudien.

- 80-21 Fragment de pied et 4 fragments de panse appartenant à un vase Drag. 29. En haut, rinceau sinistrogyre, type Hermet 40,6. En bas, sous deux rangs de perlé, rinceau sinistrogyre type Hermet 40-36, pectens, oiseau dans le champ.

- 80-22 Baraquements, dans la couche supérieure d'occupation.
Divers fragments d'une tasse.

- 80-30 Thermes, à l'est de la salle chaude, dans la couche de cendres.
Tasse Drag. 27.

- 80-57 Baraquements, au pied du mur 2, au contact de la couche supérieure d'occupation et de la couche inférieure de cendres.

- 1. Bord d'assiette Drag. 16, Oswald-Pryce XLI, I, un peu simplifié. Augustéen ?.
- 2. Bord de tasse Drag. 24/25, Oswald-Pryce XL, 6, pâte brune. Claudien.
- 3. Bord d'assiette Drag. 16, Oswald-Pryce XLI, 2. Augustéen.

- 80-58 Baraquements, au pied du mur 3, dans la couche de cendres.
Pied d'assiette.

- 80-72 En jonchée, à la ferme Desmarest.
Fragment de pied d'assiette, marque : CINN --- = *Cinnamus*, Lezoux, Trajan-Antonin.

- 80-73 Fond d'assiette, marque : --- ANVS.

- 80-74 Marque : --- SF.

- 80-75 Moitié d'un vase Drag. 35.

CÉRAMIQUE COMMUNE

- 77-19 *Principia* ; erratique.
Bord de mortier proche de Gose 45 ; fin du 1^{er} s.
- 77-20 Fond de cruche à anneau porteur ; pâte crème fine.
- 77-21 Col de cruche annelée, presque rectiligne, lèvre droite ; cf. Sénéchal type 3, sous type 3B ; Gose 366 ; 1^{er}/2^e s.
- 77-22 *Principia* ; au nord du dallage, dans la couche archéologique.
Col de cruche ; cf. Sénéchal type 3, sous-type 3B ; 1^{er}/2^e s.

- 77-23 Anse de cruche en ruban; pâte crème fine.
- 77-24 Rebord de couvercle droit, légèrement épaisse; pâte gris foncé; cf. Gose 556 ? 1^{er} s.
- 77-25 Petite cruche sans doute sans anse; pâte rouge orangée fine; cf. Sénéchal type 6 fig. 81; autour de l'an 100.
- 77-26 *Principia*; pièce 1; au niveau des fondations du mur de façade est.
- 1. Fragments atypique de cruche; pâte crème fine.
 - 2. Idem; pâte orangée.
- 77-27 *Principia*; au-dessus du dallage.
- Col de vase globulaire, lèvre non épaisse déversée vers l'extérieur, pâte blanche grossière, couverte noire mate.
- 77-28 *Principia*; pièce 3; sous le sol de mortier.
- Fond apode de vase globulaire; pâte brune grossière, couverte noire mate.
- 77-29 Divers fragments atypiques de cruches.
- 77-30 *Principia*; pièce 3; au-dessus du mur de façade et du mur limitant l'entrée est des *principia*.
- Vase largement ouvert, profil en S; fond apode; lèvre ourlée recourbée vers l'intérieur; 1 rainure à l'extérieur, sous la lèvre; pâte grise grossière, couverte noire mate.
- 77-31 Bord de cruche, cf. Sénéchal type 6; pâte rouge orangée.
- 77-32 *Principia*; pièce 1, dans la couche archéologique, au-dessus de la couche de cendres, au pied du mur nord des *Principia*.
- Fond de cruche à anneau porteur, et fragments atypiques de panse, pâte crème fine.
- 77-33 *Principia*; pièce 1; à la limite inférieure de la couche de cendres.
- Vase largement ouvert, à profil en S; lèvre ourlée vers l'intérieur, rainure externe sous la lèvre; pâte grise sans couverte, granuleuse.
- 77-34 Même pâte; pied apode, appartenant sans doute au même vase.
- 77-35 1. Fragments atypiques de cruche; pâte rouge orangée luisante.
2. Idem; pâte crème.
- 77-36 *Principia*; pièce 1; dans le mur nord, au niveau des fondations, dans une couche de cendres.
1. Fragment de panse; pâte gris foncé, sans couverte; ép. 0,4.
 2. Idem; pâte ocre jaune; ép. 0,3.
 3. Idem; pâte gris clair fine; ép. 0,4.
 4. Idem; pâte grise grossière; ép. 0,9.
- 77-37 *Principia*; pièce 1; sous la couche de cendres.
- Fragments atypiques de cruche; pâte crème fine.
- 77-38 *Principia*; pièce 2; au pied du mur est, niveau des fondations.
- Divers fragments atypiques.
- 77-39 *Principia*; pièce 1, dans la couche de cendres, au pied du mur N de la pièce.
1. Col de cruche et fragments de panse; cf. Sénéchal type 3, sous-type 3B; pâte crème fine.
 2. Fragments d'une panse de cruche; pâte orangée.
 3. Fragments atypiques; pâte brun-noir fine.
 4. Fond de vase à anneau porteur; pâte rouge brique à dégraissant de quartz.
5. Fond de vase apode; intérieur de la panse cannelé; pâte grise fine.
- 77-69 *Principia*; à l'ouest de la chapelle aux enseignes, dans les sols au-dessus du caniveau.
1. Fond de cruche, pied annulaire, pâte crème.
 2. Fragments de vase, pâte brune à gros dégraissant, ép. 0,8.
 3. Fond de cruche, pied annulaire, pâte orangée.
- 77-70 *Principia*; au sud de la chapelle aux enseignes, dans le remblai.
- Fragments de cruche, panse cannelée, pâte crème fine.
- 77-70 *Principia*; chapelle aux enseignes, au niveau des fondations du seuil.
1. Cruche à embouchure en anneau, pâte crème fine. Sénéchal type I C, Gose n° 363, 2^e moitié du premier siècle.
 2. Fragments de vase, pâte brun-gris à gros dégraissant, ép. 0,6.
- 77-71 *Principia*; cour, dans le sable damé, devant l'entrée de la basilique.
- Cruche, fond à pied annulaire, col cylindrique court, embouchure en anneau, lèvre rectiligne, pâte crème fine.
- 77-72 *Principia*; basilique, dans le remblai, devant l'entrée de la chapelle aux enseignes.
1. *Terra nigra*, Gose 303, Caligula ?
 2. *Terra nigra*, pâte grise, fond de vase apode, φ 8,5.
 3. Vase très ouvert, pâte brun foncé fine, couverte noire mate, lèvre rectiligne déversée obliquement vers l'extérieur.
 4. Pâte brune à gros dégraissant, couverte grise, Gose 530, Augustéen.
 5. Idem, pâte moins épaisse.
 6. Col de vase à pâte brune, gros dégraissant, couverte noire, proche de Gose 501, avec deux rainures sur la panse. Flavien ?
 7. *Terra nigra*, ou imitation grossière, pâte brune à gros dégraissant, couverte noire mate, type Gose 320 ou 321, 1^{er} s.
 8. Couvercle? pâte rouge à gros dégraissant blanc, couverte noire mate.
 9. Col de cruche cylindrique à bourrelet rond, pâte crème fine avec çà et là des grains de quartz, sans couverte. Sénéchal type 7 «probablement du règne de Trajan, à Alésia du moins».
 10. Embouchure de cruche, pâte crème fine, sans couverte. Sénéchal fig. 27, sous-type IC, 2^e moitié du 1^{er} s.
 11. Bord de couvercle, lèvre épaisse, type Gose 555, pâte grise, couverte noire, augustéen ?
 12. Fond de vase apode, céramique gris-brun, sans couverte, à gros dégraissant, ép. 1,5.
 13. Fragment de panse, avec décor cordonné, pâte grise poreuse.
 14. Fragment de panse, pâte rouge brique à gros dégraissant, couverte externe noire mate, décor en forme de rondelles saillantes repoussées.
 15. Fond de vase apode, pâte grise, couverte noire mate.
 16. Couvercle, pâte grise, couverte noire, à gros dégraissant, type Gose 555, augustéen.

- 78-05 Dans le remplissage artificiel du *titulum* devant la porte N.
Terra nigra. Bord de Drag. 24/25. 2^e moitié du 1^{er} s. ?
- 78-06 Fond de petite coupe à pied anulaire. *Terra nigra*.
- 78-07 *Terra nigra*. Bord d'assiette ?
- 78-08 *Terra nigra*. Fond d'assiette type Gose 283 ou 284. 1^e moitié du 1^{er} s. ?
- 78-09 Mortier type Gose 456. Claude/Vespasien.
- 78-10 Mortier proche de Gose 450, mais sans cannelures internes. Pâte jaune fine 1^e moitié du 1^{er} s. ?
- 78-11 Fond de cruche à pied anulaire.
- 78-12 Bord de cruche Sénéchal 3B. Col quasi cylindrique. 1^{er} s.
- 78-13 Bord de cruche Sénéchal 3B. Col quasi cylindrique. Départ d'anse coudé. 1^{er} s.
- 78-14 Fond de cruche à pied anulaire.
- 78-15 Bord de vase globulaire type Gose 530. Augustéen.
- 78-16 Bord d'écuelle à lèvre épaisse vers l'intérieur.
- 78-17 Bord de vase globulaire. Lèvre en entonnoir. Pâte brun rouge à gros dégraissant. Couverte noire mate.
- 78-25 Sur le sol des baraquements, le long de l'*intervallum*.
Terra nigra. Assiette type Gose 286. Marque sur le fond interne ISOIII.Caligula.
- 78-26 Mortier proche de Gose 450, mais sans cannelures internes. Cf. 78-10 1^e moitié du 1^{er} s.
- 78-27 Même type, mais avec une lèvre épaisse vers l'intérieur.
- 78-28 Fond de vase apode, pâte noire à gros dégraissant.
- 78-30 Dans le remplissage du fossé 2.
Cruche Sénéchal IC, Gose 363. Claude/Vespasien.
- 78-31 Bord de vase globulaire, type Gose 530. Auguste. Grafite sous la lèvre, à l'extérieur.
- ()
- 78-34 Dans le remplissage du fossé 1.
Cruche type Sénéchal 3B. Gose 366. Moitié du 1^{er} s.
- 78-35 *Terra nigra*. Vase caréné type Gose 318? Claude?
- 78-36 Bord de petit vase à lèvre déversée vers l'extérieur. Pâte noire grossière.
- 78-37 Fond de cruche à pied anulaire.
- 78-43 Baraquements, au pied du caniveau.
Mortier, type Gose 449. Auguste.
- 78-45 Vase globulaire, type Gose 530. Auguste.
- 78-46 *Terra nigra*, type Gose 322. Claude/Vespasien.
- 78-47 Fond de vase apode. Pâte grise à gros dégraissant, couverte noire.
- 78-51 Baraquements, dans le caniveau.
Terra nigra, type Gose 322. Peut-être un morceau de 78-46. Claude/Vespasien.
- 78-52 Dans le remplissage du fossé n° 3.
Fond de vase apode. Pâte jaune à gros dégraissant.
- 80-03 Sondage sur les structures au nord du camp. Dans la terre marron rapportée.
Fragment de panse, pâte grise, couverte interne blanche, L. max. cons. 6,5, ép. 0,5.
- 80-13 Thermes, au pied du mur périphérique nord, dans la couche de cendres :
1. 1 col d'amphorette cannelée, terre jaune, lèvre à bord droit.
2. 1 col de cruche en queue d'aronde avec départ de panse, pâte orangée, lisse à l'extérieur, cannelée à l'intérieur.
3. 1 fragment de fond de vase apode, fond plat, terre noire très mal cuite et friable, ép. 0,4.
4. 2 fragments de panse d'amphorette, pâte blanche, ép. 0,2.
5. Lèvre de vase hémisphérique, à deux marlis externes superposés, celui du dessous plus saillant. Pâte beige.
- 80-18 Dans la ruelle, au niveau du sol antique.
3 fragments atypiques de panse, pâte orangée, ép. 0,8.
- 80-27 Thermes, à l'est de la salle chaude, dans la couche de cendres.
Fragment de tasse, bord droit. Pâte noire bien cuite.
- 80-28 Fragment de vase globulaire, lèvre déversée à l'extérieur, pâte noire.
- 80-29 Même type de vase, mais lèvre plus saillante.
- 80-51 Dans la terre arable, au-dessus des baraquements.
1. Col de cruche en V, à 4 moulurations, type Sénéchal 3B. Pâte beige fine, sans couverte.
2. Pied d'assiette, pâte noire fine, type gallo-belge. Le pied est constitué par un simple filet, épais d'1 mm.
- 80-52 «Nécropole», dans la terre jaune, sous la couche arable.
1. Fragment d'anse de cruche, l. 5,5, pâte beige fine.
2. Fragment d'anse ou de lèvre de cruche, pâte beige fine, L. max. cons. 5.
3. Fragment de panse de cruche, pâte beige en surface, grisée à l'intérieur, L. max. cons. 5.
4. Idem, pâte orangé, L. max. 6.
5. Idem, pâte beige, L. max. 4.
6. Idem, pâte gris-beige, L. max. 3.
- 80-54 Baraquements, au pied du mur nord 2.
1. Bord d'assiette, type Gose 286 pâte grise/noire fine. Caligula.
2. Bord d'assiette, type Gose 286 pâte grise/noire fine. Caligula.
3. Pied de cruche, pâte beige fine.
- 80-60 Dans la couche de cendres, au pied du mur sud des baraquements 3.
1. Divers fragments de panse de cruche. Pâte beige fine.
2. 1 fragment de marmite, à lèvre saillante vers l'intérieur, droite, pâte brune assez fine, sans couverte.
- 80-64 Thermes, au nord de la salle chaude, au pied des murs de pierre sèche.
1. Fragment de bord d'assiette, *terra nigra*, type Gose 293. Auguste/Tibère.
2. Divers fragments de pâte beige fine, à cœur noir, sans couverte. ép. 1.
3. Fragments d'un grand vase globulaire, à pied en anneau, pâte beige orangée fine.
- 80-81 Baraquements, dans la couche de cendres au pied des murs 1 et 3.
Bord de vase globulaire à lèvre déversée vers l'extérieur. Pâte noire fine assez mal cuite.

AMPHORES ET GRANDS VAISSEAUX

- 77-40 *Principia* ; pièce 1 ; couche de cendres, au pied du mur nord de la pièce.
1. Fragments atypiques d'un *dolium* ; pâte gris foncé, à gros dégraissant, poreuse, sans couverte, ép. 0,8 à 1,1.
 2. Idem ; pâte crème ; ép. 0,8 à 1,2.
- 77-41 *Principia* ; erratique.
- Bec verseur d'un mortier ; pâte jaune pâle poreuse et fine ; ép. 1,7.
- 77-42 *Principia* ; pièce 1 ; sous la couche de cendres, au pied du mur nord de la pièce.
- Fragment atypique de *dolium*, pâte beige à fin dégraissant sableux, ép. 1,6.
- 77-43 *Principia* ; pièce 3 ; sous le sol.
- Fragment de *dolium* ; pâte beige mal épurée, ép. 1,6.
- 77-44 *Principia* ; pièce 1 ; au pied du mur est.
- Panse d'amphore, pâte crème ; ép. 1.
- 77-45 *Principia* ; pièce 1 ; au pied du mur nord, au-dessus de la couche de cendres.
- Panse d'amphore ; pâte crème fine ; ép. 0,8 à 1,2.
- 77-46 *Principia* ; au nord des *Principia*, au-dessus du dallage.
- Panse d'amphore, pâte beige ; ép. 1,4.
- 77-47 Au nord des *Principia* ; devant le dallage.
- Fragment de *dolium* ; pâte beige rosâtre, à fin dégraissant quartzeux ; ép. 1,4.
- 77-48 *Principia* ; seuil de la basilique.
- Mortier, pâte crème fine, type Gose 456, Claude/Vespasien.
- 77-49 *Principia* ; au sud-ouest de chapelle aux enseignes, dans le remblai au dessus du caniveau.
- Fragment de *dolium*, pâte ocre à gros grains de quartz.
- 77-50 Dans le remplissage du *titulum*, devant la porte nord.
- Fragment de *dolium*. Pâte rosâtre mal cuite.
- 78-32 Dans le remplissage du fossé 2.
- Fragment de panse d'amphore.
- 78-33 Dans le remplissage du fossé 1.
- Fragment de panse de *dolium*.
- 78-44 Baraquements, au pied du caniveau. Grande jarre, type Gose 356. Auguste.
- 80-14 Thermes, au pied du mur périphérique nord, dans la couche de cendres.
- Fragment de panse d'amphore, atypique, pâte beige.
- 80-68 Thermes, entre le mur périphérique nord et le muret de pierres sèches.
- Dans les déblais de surface :
1. Rebord de mortier à bec verseur, lèvre à double marli, pâte beige fine.
 2. Fragment d'anse quadrifide, l. 5,5, pâte beige fine.
- 80-70 Sous le mur sud 3 des baraquements, au pied du mur du premier état 1, dans la couche de cendres.
- Bord de mortier, pâte beige fine, type Gose 450, Claudio.

LAMPES

- 77-67 *Principia* ; pièce 3 ; sous le sol, dans la couche de cendres.
- Fragment atypique.

- 77-68 *Principia* ; pièce 1 ; au-dessus de la couche de cendres.
- Fragment atypique.
- 80-33 Thermes, à l'est de la salle chaude, dans la couche cendreuse.
- Fragment de couvercle de lampe, pâte rouge orangée. Le bec et l'anse manquent. Rebord à décoration quadrifide. Cf. Deneauve type IV ou V A-C.

BRIQUES

- 77-79 *Principia* ; basilique, devant l'entrée de la chapelle aux enseignes.
- Brique de carrelage.
- 80-08 Thermes, pièce chaude, dans les déblais de la *suspensura*.
- Tubulure en terre cuite. L. 15 x 11, ép. paroi 2. Conduit de forme parallépipédique, avec deux faces striées à la truelle, en forme de résille. Noir de fumée à l'intérieur du conduit.
- 80-41 Pièce chauffée des thermes, dans les déblais de la *suspensura*.
- Fragment de conduit de même type que 80-08, mais long de 35. Mutilé sur son épaisseur.
- 80-42 Type de conduit identique à 80-41, mutilé en longueur. Fenêtre 7 x 3 sur le petit côté.
- 80-43 Bloc de béton hydraulique fin, L. max. cons. 81 x 47 x 15. Supporte une rangée de 5 conduits identiques à 80-41.
- 80-44 Série de briques, toutes mutilées. L. 38, ép. 7. L. max. cons. 44. La plupart de ces briques sont recuites et portent des traces nettes de feu.
- 80-45 Fragment de brique identique à 80-44. Supporte une couche de mortier de tuileau ép. 11.
- 80-56 Baraquements, au pied du mur nord.
- Divers fragments de *tegulae*.

TUILLES

- 77-75 Au-dessus du caniveau bordant la *via principalis*. Divers fragments de *tegulae* et d'*imbrices*.
- 77-76 *Principia* ; basilique, dans le remblai de surface.
- Tegulae*.
- 77-77 *Principia*, *schola* 1, dans le remblai de surface.
- Tegulae*.
- 77-78 *Principia*, cour, devant l'entrée de la basilique, dans le sol de sable damé.
- Imbrex*.
- 77-88 *Principia*, caniveau en bordure de la *via principalis*, dans le sable formant le fond du conduit.
- Fragment de tuile à rebord.
- 78-23 Dans le remplissage artificiel du *titulum*, devant la porte nord.
- Lot de *tegulae* et d'*imbrices*.
- 78-49 Baraquements, au pied du caniveau, le long de l'*inter-vallum*.
- Lot de *tegulae* et d'*imbrices*.
- 78-54 Dans le remplissage du fossé n° 3.
- Lot de *tegulae* et d'*imbrices*.

- 80-05 Sondage sur les structures au nord du camp, dans la terre marron rapportée.
2 fragments de tuile.
- 80-11 Thermes, au pied du mur périphérique nord, dans la couche de cendres.
Divers fragments d'*imbrex*.
- 80-65 Thermes, au nord de la salle chaude, au pied des murs en pierre sèche.
Lot de *tegulae*, dont une entière, mais fragmentée, L. 46 x l. 34.

BRONZE

- 77-61 *Principia*; pièce 3; sous le sol, dans la couche cendreuse.
1. Petit clou, tête ronde $\phi 0,5$; L. conservée 0,9.
 2. *Idem*, tête cassée.
 3. *Idem*, L. cons. 2,5.
 4. Fragments de plaque décorée de fines rainures parallèles, ép. 0,04.
 5. Fragment de plaque recourbée en arc de cercle. l. 0,6; ép. 0,06.
 6. Fragments de plaque recourbée en arc de cercle et repliée sur elle-même dans sa largeur, pour former ainsi une espèce de fil de métal, $\phi 0,3$.
 7. Plaque carrée L. 1,3; ép. 0,1; percée d'un trou pour un clou en son centre.
- 77-62 *Principia*; pièce 3; au-dessus du mur de façade est.
Clou de décoration; tête ronde $\phi 1,4$; ép. 0,04; L. 0,7.
- 77-63 *Principia*; pièce 2; dans la couche de cendres.
Boucle de ceinturon.
- 77-64 *Principia*; pièce 1; au-dessus de la couche de cendres.
1. Tête de clou hémisphérique; $\phi 1,4$.
 2. Lamelle semi-circulaire; $\phi 2,5$; ép. 0,1.
- 77-65 *Principia*; pièce 2; au pied du mur est de façade, au niveau de fondations.
Petit clou, tête ronde $\phi 0,8$; L. cons. 0,5.
- 77-66 *Principia*; erratique.
Lamelle.
- 77-83 *Principia*, basilique, devant l'entrée de la chapelle aux enseignes, dans le remblai.
1. Lamelle, l. 0,5, ép. 0,01, repliée sur elle-même.
 2. Clou, tête ronde, section carrée, maté à 0,8 de la tête.
- 78-20 Dans le remplissage artificiel du *titulum*, devant la porte nord.
Fragments.
- 78-50 Baraquements, au pied du caniveau, le long de l'*inter-vallum*.
Petite plaque de bronze en forme de fer à cheval. L. 3, l. 2,5, ép. 0,2.
- 80-01 Sondage sur les structures au nord du camp. Dans la terre marron rapportée.
Cuiller, entière, manche légèrement tordu, L. totale 12,5; l. max. 2. Bronze argenté. Manche formé par une soie octogonale ($\phi 0,3$), taillée en pointe à 1,8 de l'extrémité, circulaire à 1 cm du godet; 1 osselet, entouré de chaque côté par deux torons sépare la partie octogonale de la partie circulaire. Godet profond de 0,5, l. 2.

- 80-02 Plaque en forme de cœur, les deux lobes séparés par une pointe. La pointe inférieure, repliée à angle droit, a son extrémité cassée. L. max. cons. 12; l. max. cons. 9; ép. 0,1. 2 trous irréguliers percent la plaque. Divers fragments ligneux ou végétaux y adhèrent.

- 80-24 Dans la terre arable, au-dessus des baraquements.
Bouterolle, $\phi 2$, forme convexe, avec une pointe sur la face concave.

FER

- 77-51 *Principia*; pièce 2, sur le sol.
Clous; tête ronde; section quadrangulaire. Dim. $\phi 1,9$, L. 9,1; $\phi 1,5$, L. 5,3.
- 77-52 *Principia*; pièce 2; au niveau des fondations; à l'angle du mur 2/3 et du mur de façade.
Têtes de clous proliférées.
- 77-53 *Principia*; pièce 1; niveau des fondations, au-dessus de la couche de cendres.
Clous proliférés.
- 77-54 *Principia*; pièce 2; dans la couche de cendres, au niveau des fondations.
1. Clous proliférés.
 2. Lame, L. conservée 5,8; l. 2,8; ép. 0,7, prolongée par un pédoncule L. 3,6 aminci vers le bout et permettant de l'emmancher. Outil ou arme.
- 77-55 *Principia*; dans l'entrée.
Ferrure quadrangulaire. L. cons. 5,8 l. 2,4; ép. 0,9.
Fragment d'arme?
- 77-56 *Principia*; dans les fondations du mur de façade est, près de l'angle nord-est.
Tête de clou proliférée.
- 77-57 *Principia*; pièce 3; sur le mur est de façade.
Têtes de clous proliférées.
- 77-58 *Principia*, pièce 3; sous le sol, dans la couche de cendres.
Nombreux fragments de clous et de lamelles proliférés.
- 77-59 *Principia*; pièce 1; sous la couche de cendres.
Clous proliférés.
- 77-60 *Principia*; pièce 1; dans la couche de cendres.
Nombreux clous proliférés.
- 77-80 *Principia*, *schola* 1, près de l'entrée, au niveau des fondations.
Clou à tête ronde, section carrée, L. 7,7.
- 77-81 *Principia*, au sud de la chapelle aux enseignes, dans le remblai de surface.
Clou, tête brisée, section carrée, L. 10,5.
- 77-82 *Principia*, basilique, dans le remblai.
1. Divers clous, tête ronde, section carrée.
 2. 1 clou? tête brisée, section carrée, L. 21.
 3. 1 lame L. 14, l. 1, ép. 0,5, terminée par un pédoncule destiné à s'emboîter dans un manche.
- 78-21 Dans le remplissage artificiel du *titulum*, devant la porte nord.
1. 4 clous, tête ronde, L. 5,5.
 2. 1 clou, tête ronde, tordu en S, L. 10.
- 78-57 Dans le remplissage du fossé n° 3.
Clou, sans tête. L. 6,5.

- 80-15 Thermes, au sud du mur périphérique nord, dans la couche de cendres.
 1. Clou, sans tête, L. cons. 13, ϕ 5.
 2. Clou à tête ronde, intact, L. 5.
 3. Clou à tête ronde, cassé à son extrémité, L. max. cons. 3,5.

- 80-17 Dans la ruelle entre les baraquements et les thermes, au niveau du sol.
 5 fragments de clous.

- 80-49 Dans la terre arable, au-dessus des baraquements.
 Tige en fer, cassée aux 2 extrémités, L. max. cons. 4. 4 pans ép. 1.

- 80-50 Lame en fer, cassée à l'extrémité, L. max. cons. 25 ; l. 2,2. L'extrémité conservée est taillée en pointe.

- 80-53 «Nécropole», dans la terre marron/jaune sous la couche arable.
 Clou, tête ronde L. 5.

- 80-62 Couche de cendres, au nord du mur 3 des baraquements.
 1. 2 clous, tête ronde, L. max. 7,5.
 2. Patte d'attache en fer, L. max. 8, l. 5, coudée en collier.

- 80-63 Thermes, au nord de la salle chaude, au pied des murs en pierres sèches.
 5 clous, L. max. 14, tête ronde. 3 d'entre eux sont coudés à 6 de la tête.

PLOMB

- 80-66 Au nord de la pièce chaude des thermes, au pied des murs de pierre sèche.
 Fragment de plomb fondu. L. max. 5.

SCORIES

- 80-06 Sondage sur les structures au nord du camp, dans la terre arable.
 4 fragments de scories, dont l'une a gardé la marque du creuset, nettement mouluré.

PIERRE

- 80-69 «Nécropole», dans la terre marron, sous la couche arable.
 1. Bloc de pierre calcaire blanche friable 62 x 39 x 34, de forme parallépipédique, cassé dans le sens de la plus petite dimension, traces d'outils sur les autres faces.
 2. Bloc de même pierre 68 x 39 x 35, cassé dans le sens de la plus petite dimension, traces d'outils sur les autres faces. Provient sans doute du même ensemble.

- 80-71 Baraquements, dans le mur 1, près du retour d'angle vers l'ouest.
 Moitié de meule, pierre basaltique ϕ 46. Sur la face supérieure, bordure de 4, au-dessus du champ, plus profond d'1/1,5. Sur la face inférieure, stries rayonnantes. Trou au centre.

OS

- 80-25 Dans la terre arable, au-dessus des baraquements.
 Os travaillé, L. 6,6 ϕ 1,5, constitué d'une partie circulaire, cassée à son extrémité (L. cons. 5,5), décorée

de protubérances d'environ 1 mm de diamètre, et autant en relief. Environ 8 protubérances sur la longueur conservée, sur 8 lignes en circonférence. Autre extrémité taillée en côte, qui s'amenuisent en queue d'aronde.

VERRE

- 77-74 *Principia; schola* 1, dans le remblai moderne.
 Bord de phiale, lèvre rectiligne, panse côtelée. Cf. Morin-Jean n° 68. 1^{er} ou 2^e s.

- 80-16 Thermes, au pied du mur périphérique nord, dans la couche de cendres.
 Fragment de panse, couleur vert bouteille, L. max. cons. 5 ; ép. 0,4, avec protubérance ovale sur la panse, L. 1.

- 80-26 Thermes, à l'est de la salle chaude, dans la couche de cendres.
 4 fragments atypiques, couleur vert bouteille.

MORTIER

- 77-50 *Principia* ; erratique.
 Fragment d'enduit peint rouge ; mortier de chaux blanc à gros grains de sable ; ép. 2,3.

- 77-86 *Principia*, chapelle aux enseignes, angle nord-ouest.
 Divers enduits peints.

1. Fragment de bande rouge sur fond blanc, mortier de chaux blanc sableux.
2. Fragment de fond blanc, même mortier.
3. 2 fragments de fond blanc, traces d'une bande verte, même mortier.
4. Bande noire sur fond blanc, même mortier.
5. Bande rouge, bordée d'une bande noire, l. 2,2, fond blanc portant une bande rouge en diagonale, l. 1,3, même mortier.

- 77-24 Dans le remplissage du *titulum*, devant la porte N.
 Divers fragments de mortier rose de tuileau.

- 77-40 Dans le remplissage du fossé 1.
 Fragment de mortier rose de tuileau lissé en surface.

- 77-56 Dans le remplissage du fossé n° 3.
 Fragments de mortier rose de tuileau.

- 80-09 Pièce chaude des thermes, dans les déblais de la *suspensura*.
 2 plaques, épaisses de 2,5 chacune, soudées.

- 80-40 8 fragments de blocs de béton hydraulique très grossier, à très gros grains de tuileau (2/5 cm) L. max. cons. 77 ; ép. 16/17.

OSSEMENTS

- 77-90 *Principia* ; angle nord est, pièce 1. Dans la couche de cendres.

1. Restes d'au moins un bœuf (2 fragments de jarret, fendus en deux; 1 os malléolaire; 1 fragment de radius).
2. Restes de 4 moutons adultes au moins; une trentaine de restes débités en morceaux (mâchoires, pieds, pattes, morceaux de côtelettes et de vertèbres). Certains de ces ossements ont été cassés au hachoir pour faire du bouilli.
3. Restes d'un porc mâle adulte (mâchoire inférieure); mandibule de truite, séparée en deux par un hachoir, grillée.

4. Restes d'une oie cendrée.
 5. Restes d'un vieux canidé, sans doute un renard.
- 77-91 *Principia* ; angle nord est, pièce 1. Dans la terre, au niveau des fondations.
 1. 1 côte de bœuf.
 2. Un os de pied de mouton.
- 77-92 *Principia* ; angle nord est, pièce 1 ; au pied du mur est, dans la terre marron.
 1. 4 esquilles de bœuf.
 2. Istylo hyale (support de langue d'un mouton).
- 77-93 *Principia* ; angle nord est, pièce 1 ; sous la couche de cendres, dans la couche détritique.
 1. 1 fragment d'omoplate de bœuf, coupée au hachoir.
 2. 1 vertèbre lombaire de mouton fendue en deux.
 3. 1 dent de porc.
 4. Restes d'un oiseau galliforme.
- 77-94 Au nord des *Principia*, près de l'angle nord est de ce bâtiment, sur le dallage.
 1. 1 omoplate de veau.
 2. Restes d'un mouton.
 Selon Monsieur Poplin, qui a examiné ces ossements, l'ensemble de ces restes est incontestablement dû à de la viande de boucherie.
- 78-22 Dans le remplissage artificiel du *titulum* devant la porte nord.
- 78-29 Sur le sol des baraquements, le long de l'*intervallum*.
- 78-41 Dans le remplissage du fossé 1.
- 78-42 Baraquements, au pied du caniveau.
- 78-55 Dans le remplissage du fossé n° 3.
- 80-04 Sondage dans les structures au nord du camp, dans la poche de terre marron rapportée.
 2 fragments d'ossements animaux, dont un de veau.
- 80-12 Thermes, au sud du mur périphérique nord, dans la couche de cendres, au pied des fondations.
 Lot d'ossements animaux non brûlés.
- 80-19 Dans la ruelle entre les baraquements et les thermes, au niveau du sol.
- 80-31 Dans le couloir de service des thermes, à l'est de la salle chaude, dans la couche cendreuse.
 Lot d'ossements animaux, non carbonisés.
- 80-48 Au-dessus des baraquements, immédiatement sous la couche arable.
- 80-55 Baraquements, au pied du mur 2.
- 80-59 Baraquements, au nord du mur 3, dans la couche de cendres, au niveau des fondations.
- 80-67 Immédiatement au nord de la salle chaude des thermes, au pied des murets de pierre sèche.
 Ces ossements seront examinés ultérieurement.

COQUILLAGES

- 77-49 *Principia* ; au-dessus du dallage, au nord des *Principia*.
 2 huîtres plates.
- 77-84 *Principia*, cour, dans le sable damé devant l'entrée de la basilique.
 Huître plate.

- 78-19 Dans le remplissage artificiel du *titulum*, devant la porte nord.
 3 coquilles d'huîtres plates.

ANNEXE AU CATALOGUE

Nous avons, comme en 1976, poursuivi nos recherches sur le matériel découvert, lors des fouilles du siècle passé, sur le site ou dans ses environs immédiats. Le matériel est répertorié, comme dans notre précédente publication, sous des numéros arbitraires, affectés du préfixe 00, ce qui indique que les objets ont été trouvés en dehors de nos fouilles, sans indication de date ni de provenance.

ARCHITECTURE

- 00-14 Chapiteau et fût de colonne provenant des anciennes fouilles. Au musée de Soissons. Inv. n° 1995. Plusieurs chapiteaux sont mentionnés dans la publication de Pécheur, sans indication de provenance (fig. 31).
 Pierre calcaire dure. Chapiteau intact ; fût cassé à 80 du tore inférieur du chapiteau. Largeur de l'abaque du chapiteau : 51. Trou carré au centre, large de 9, profond de 3. Hauteur du chapiteau 28. Diamètre du fût, près du tore 36,3 ; près de la cassure 38,8. Échine en quart de rond, moulure convexe (figure 31). Ce profil de chapiteau est caractéristique de l'ordre toscan classique (d'après P. Broise, *Éléments d'un ordre toscan provincial, Gallia*, 27, 1969, p. 17).

ÉPIGRAPHIE

- 00-15 Milliaire, trouvé en 1708 ou 1709, près de Soissons, dans une dépendance de l'abbaye de Saint-Médard, sans indication plus précise. Entré au musée de Soissons en 1851, n° inv. 1292. Indiqué au musée comme provenant d'Arlaines (fig. 33).

- P. Moreau de Mautour, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, 3, 1723, p. 250.
Codex Parisiensis Latinus 17577 f. 31, 36, 37 bis.
 E. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 2, 1724, p. 18.
 B. de Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, Paris 1716, sup. 4, p. 110.
 Le Moine, *Histoire des antiquités de Soissons*, I, 1671, p. 130.
 A. Piette, *Bulletin de la Société académique de Laon*, 7, 1858 p. 232.
 A. Piette, *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, Laon 1856, p. 144.
 S. Prioux, *Civitas Suessionum*, Paris, 1861, p. 56.
 E. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, Laon, I, p. 188, fig. 95.
 S. de Ricci, *Revue archéologique*, 1901, 2, p. 392 n° 219.
 O. Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, II² n° 9031.
 H. Dessau, *Inscriptions latinae selectae*, n° 5847.

- E. Ritterling, E. Groag, E. Stein, *Fasti des römischen Deutschlands unter dem Prinzipat*, Vienne, 1932, p. 96.
- R. Kaiser, *Untersuchungen zur Geschichte der Civitas und Diözese Soissons in römischer und merowingischer Zeit*, Bonn, 1973, p. 91.

Pierre calcaire dure. Hauteur 2 m. Colonne (diam. 45, h. 145) posée sur une base presque cubique (L. 60, l. 55, h. 55). Trou au sommet de la colonne (diam. 20, prof. 30). Brisure sur la face inférieure droite de la base, et au sommet droit de la colonne. Traces de rubricature moderne à la craie.

Hauteur des lettres : 1. 1 : 11; 1. 2 : 10; 1. 3 : 9; 1. 4 : 7; 1. 5 : 5,5; 1. 6 : 6; 1. 7 : 6; 1. 8 : 5,5; 1. 9 : 5,5; 1. 10 : mutilée; 1. 11 : 4,5; 1. 12 : 5; 1. 13 : 5; 1. 14 : 4,5.

IMPCAE	—	—
SEPTIMIOSE		
VEROPIOPER		
TINACE•AUGARA		
BICOADIABENICO	5	
PARTHICOMAXIMO		
P • P —— IIIETIMPCAES		
M•AURELIOANTONI		
NOPIO —— CE		
ET • ——	10	
— C —— L•P — —		
POSTVMOLEGAVGG		
— PAB • AVGSVESS • LEVG		
VII	14	

1. 3 Le O de *vero* est moderne (non signalé au *CIL*).
1. 4 Nous voyons un point après *Pertinace* (non signalé au *CIL*).
- Le u de *Augusto* est écrit U et non V. Il est sans aucun doute moderne.
1. 8 Nous lisons un point après M (non signalé au *CIL*).
Le u de *Aurelio* est écrit U et non V. Il est donc moderne, comme l'est sans doute aussi le r, de graphie différente des autres r.
1. 10 Nous lisons sur l'estampage deux hastes horizontales, non signalées au *CIL* (cf. *infra*).
1. 11 Les lettres *urante* vues au *CIL* après le c ont disparu, l'importance de la lacune après L•P (non signalée au *CIL*) n'est pas claire.
1. 13 Le P signalé en début de ligne au *CIL* a disparu.

Restitution

*Imp(eratore) Cae[s (are)] L(ucio) / Septimio
Se/uerio Pio Per/tinace, Aug/usto), Ara/bico,
Adiabenico./Parthico maximo,/ p(atri) p(atiae).*

*[co(n)s(ule) (tertium), et imp(eratore) Caes(are)] /
M(arco) Aurelio Antoni/no pio [Aug(usto) fel] ce/
et [Geta nobilissimo/Caes(are)], c[urante] L(ucio)
P[---]/Postumo leg(ato) Aug(ustorum)
(duorum)/[p(ro) p(raetore), ab Aug(usta)
Suess(ionum) Leug(ae)/(septem).*

Aucune trace évidente de martelage n'apparaît sur le milliaire, mais les parties mutilées se distinguent mal du champ anépigraphe de la pierre, de sorte que, s'il y a eu martelage, on ne le voit pas. Mais comme il semble peu probable que seul le hasard ait mutilé le nom et la titulature de Géta, et de lui seul, nous pensons qu'il y a bien eu martelage.

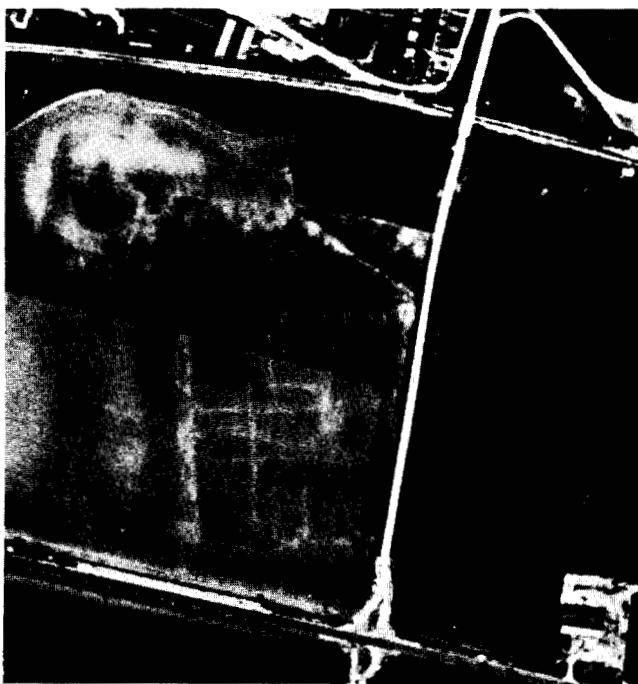
La lecture du *et* au début de la dixième ligne nous semble probable, après examen de l'estampage. Il faut, dans ce cas, modifier la lecture de O. Hirschfeld, suivi par E. Stein : *—no pio [--- fel] ce [Aug cos et Geta nob Caes] curante...* Le début de la ligne 11 offre un espace suffisant pour *Caes*. Dans ces conditions, la ligne 10 offre un espace trop grand pour une séquence : et *Geta nob (ilissimo)*. Enfin, la titulature de *Geta* César et non Auguste est certaine, car les lignes 10 et 11 avant C n'ont pas l'espace suffisant pour recevoir les habituelles titulatures impériales de *Geta*.

Aucun *Postumus* n'est connu à cette époque. Il s'agit sans doute d'un légat de Belgique. Le dernier prédecesseur de notre personnage qu'on connaisse à la tête de la Belgique est L.Marius L.F.Maximus Perpetuus Aurelianus, en 197. Son premier successeur connu est L.Iulius Apronius Maenius Pius Salamallianus, sous Sévère Alexandre (E. Stein, *Fasti*, p. 96-97).

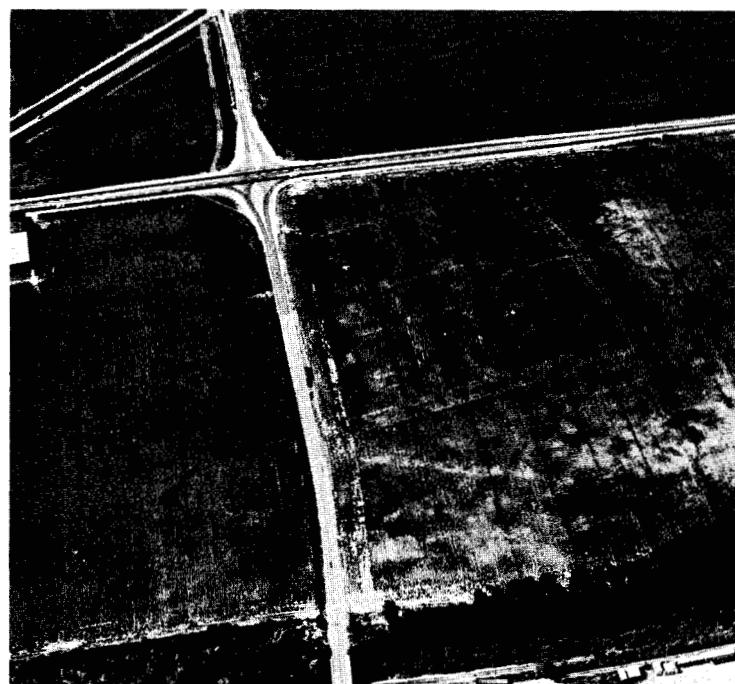
Il faut dater la pierre entre le troisième consulat de Septime Sévère et le moment où *Geta* prend le titre d'Auguste, soit entre 202 et 209.

Le lieu d'origine du milliaire n'est pas clair. Un autre milliaire de Caracalla (*CIL* XIII, 9028) portant la même indication de distance a été trouvé sur le territoire de l'abbaye de Saint-Médard, vers la même époque, à Vic-sur-Aisne. Il se pourrait donc que notre milliaire, «trouvé» lui aussi dans une dépendance de la même abbaye de Saint-Médard, près de Soissons, ait été transporté de Vic à Soissons, à une date indéterminée. La distance de 7 lieues conviendrait assez bien, si l'on accepte la valeur donnée par Grenier (*Manuel* II, p. 96) à la lieue gauloise, soit 2222 m. La distance de Vic-sur-Aisne à Soissons est, en effet, de 14 km en ligne droite. 7 lieues font 15,554 km. Dans ces conditions, le milliaire ne provient vraisemblablement pas d'Arlaines, distant de 11 km de Soissons. Si le milliaire vient d'un poste situé à Vic-sur-Aisne, il appartient à la route Reims-Soissons-Arniens-Boulogne, qui passe près d'Arlaines et traverse l'Aisne à Berny-Rivière. Elle est encore connue comme chaussée Brunehaut (voir *Arlaines* 76, planche XXXIII et p. 35). Elle est mentionnée dans l'*Itinéraire Antonin* (Cuntz 362), et sur la *Table de Peutinger* (I, C).

MICHEL REDDE



1. – Photographie IGN.



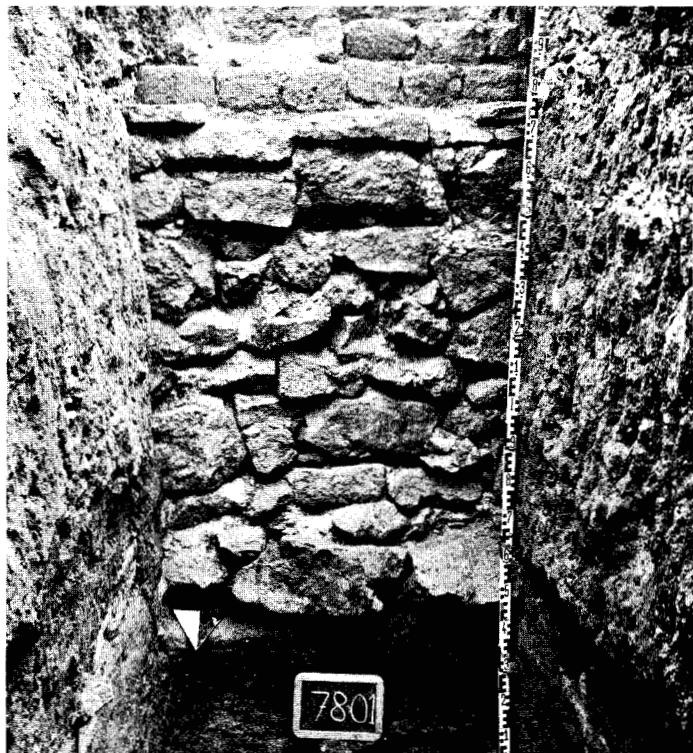
2. – Photographie M. Boureux, Office du Tourisme de l'Aisne.



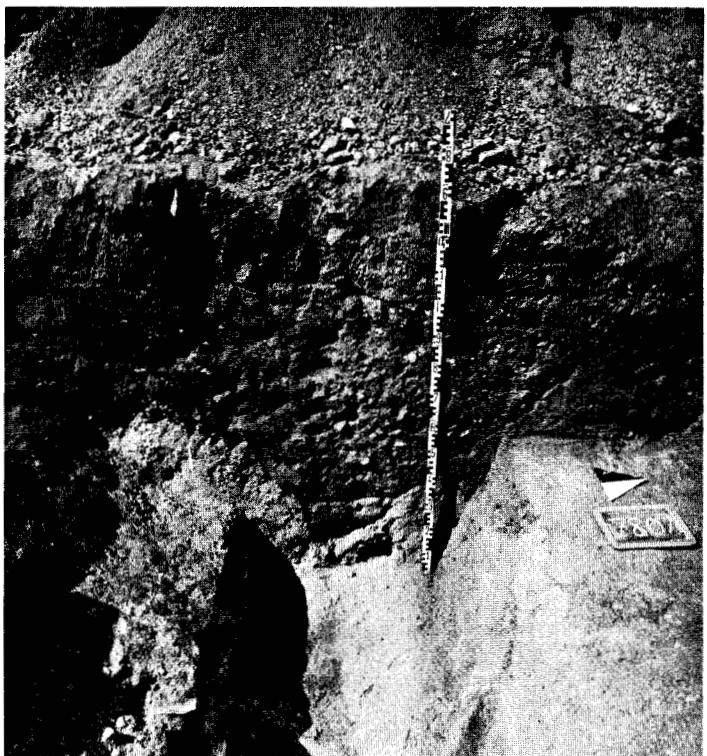
3. – Photographie R. Agache, Service des fouilles.



4



5



6



7



8

4. – Tour 2. Au fond, le rempart. 5. – Fondations du rempart. En haut, le premier rang de l'élévation. Au pied du rempart, à gauche, trace du fossé 1. 6. – *Titulum* devant la porte nord. 7. – Vue générale des baraquements, vers l'est. 8. – Baraquements. A droite, un mur du premier état 1, dans lequel est prise une meule, passe sous la structure du second état 3.



9



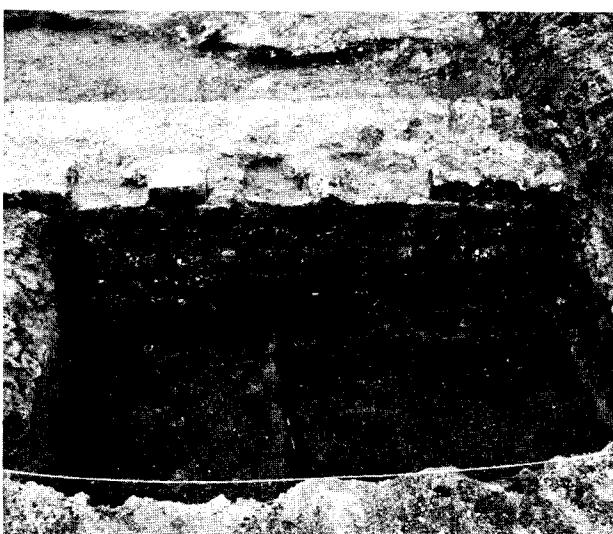
10



11



12



13



14

9. — Baraquements. Au premier plan, le caniveau. 10. — Mur 3 des baraquements. A droite, la ruelle. 11. — Baraquements : fondations du mur 2 sous lequel passe le mur 1. 12. — Vue générale des thermes : au premier plan, l'espace de service entre la salle chaude, au fond, et le mur nord. 13. — Le mur nord des thermes. Au fond du sondage, couche de terre cendreuse. 14. — La salle chaude des thermes, avec ses pilettes.



15. — Intérieur de la chapelle aux enseignes. Dans l'angle, la semelle de fondation.



16. — Intérieur de la chapelle aux enseignes. A gauche les blocs du seuil.



17. — Au premier plan, la *schola*. Au fond, la chapelle aux enseignes, et son seuil, à gauche.

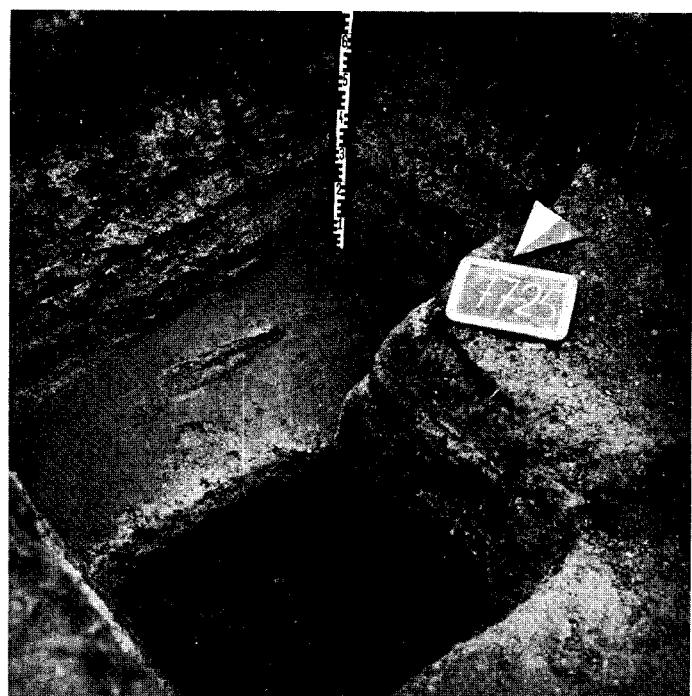




19. — *Schola*. Le seuil porte encore de grosses pierres qui le bouchaient.



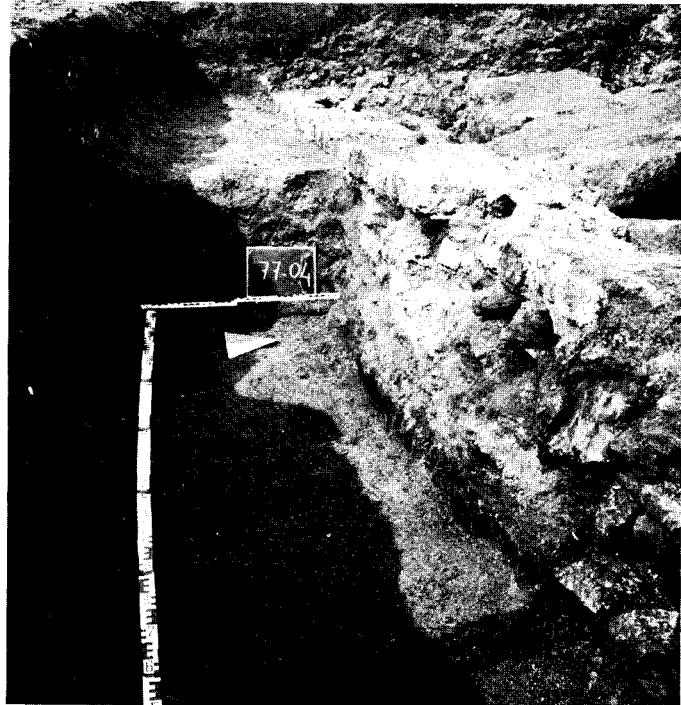
20. — Intérieur de la *schola*. Vue des fondations.



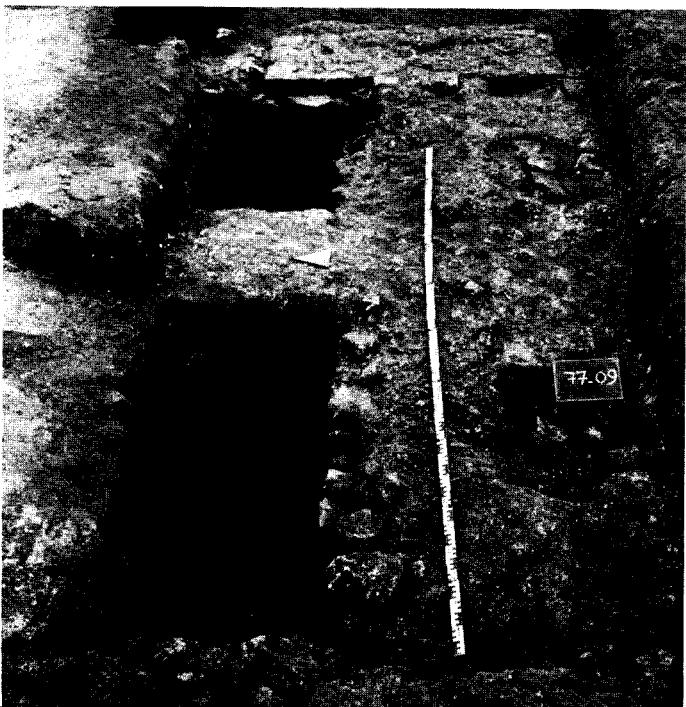
22. — Les différentes couches de sable damé, dans la cour des *Principia*.



23. — Angle nord-est des *Principia*. A droite, la pièce 1. A gauche, le dallage.



24. — La pièce 1, vue de l'intérieur : les fondations et le premier lit de moellons.



25. — Le mur entre la pièce 2, à droite, et la pièce 3, à gauche.

26. — Galerie est des *Principia* : détail des pieds-droits à l'entrée des pièces 2 et 3.

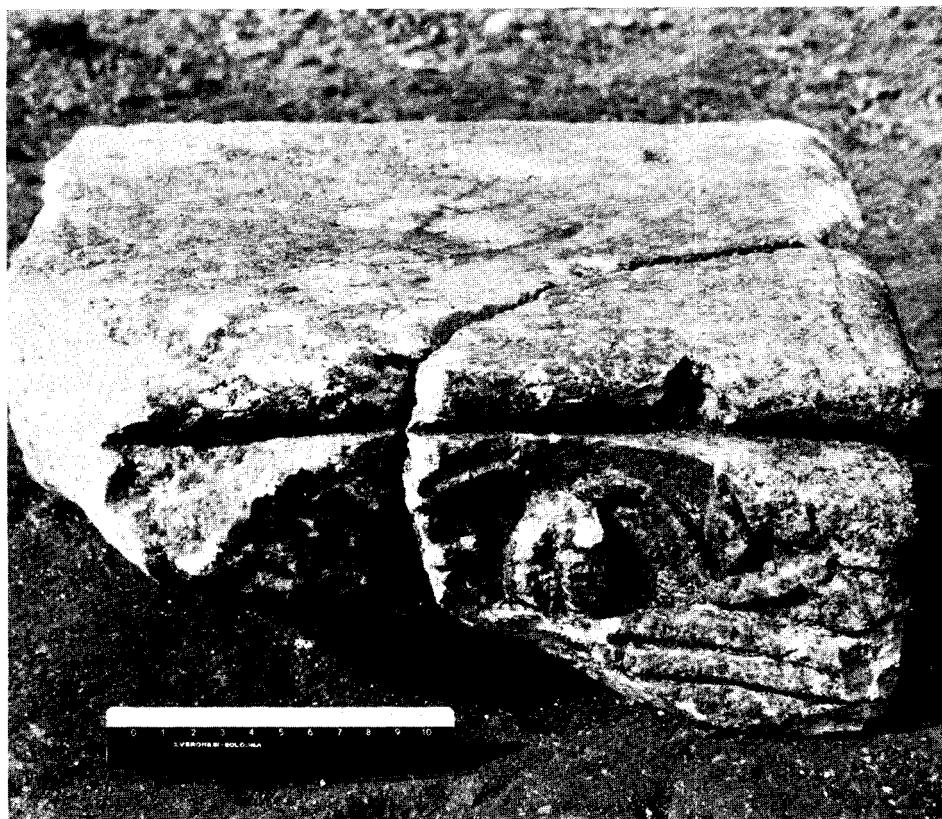




27. — Angle de la pièce 3, au premier plan, et de l'entrée des *Principia*, au fond.



28. — Le caniveau, en bordure de la *via principalis*. Au fond, le regard pour l'écoulement.

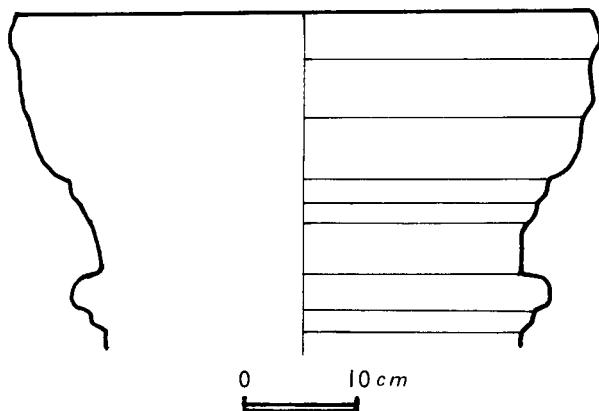


29. — Bloc sculpté 77-89.



30. – Bloc sculpté 77-89 : vue de côté.

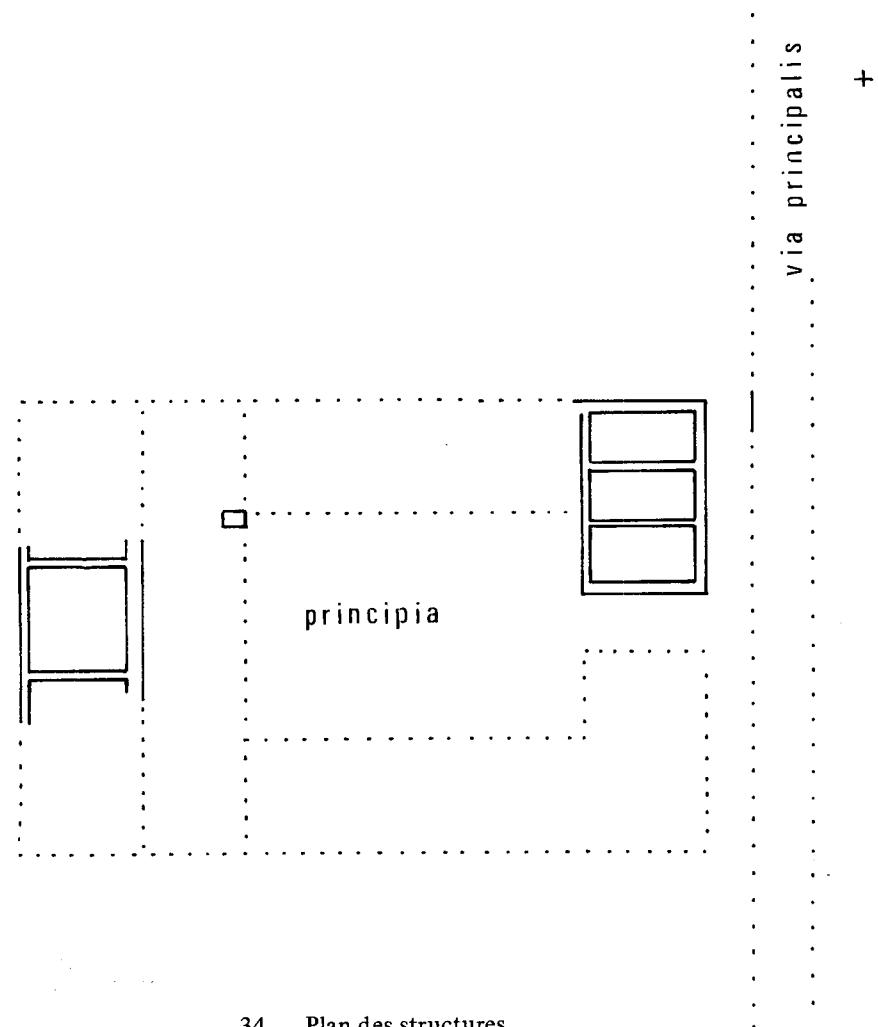
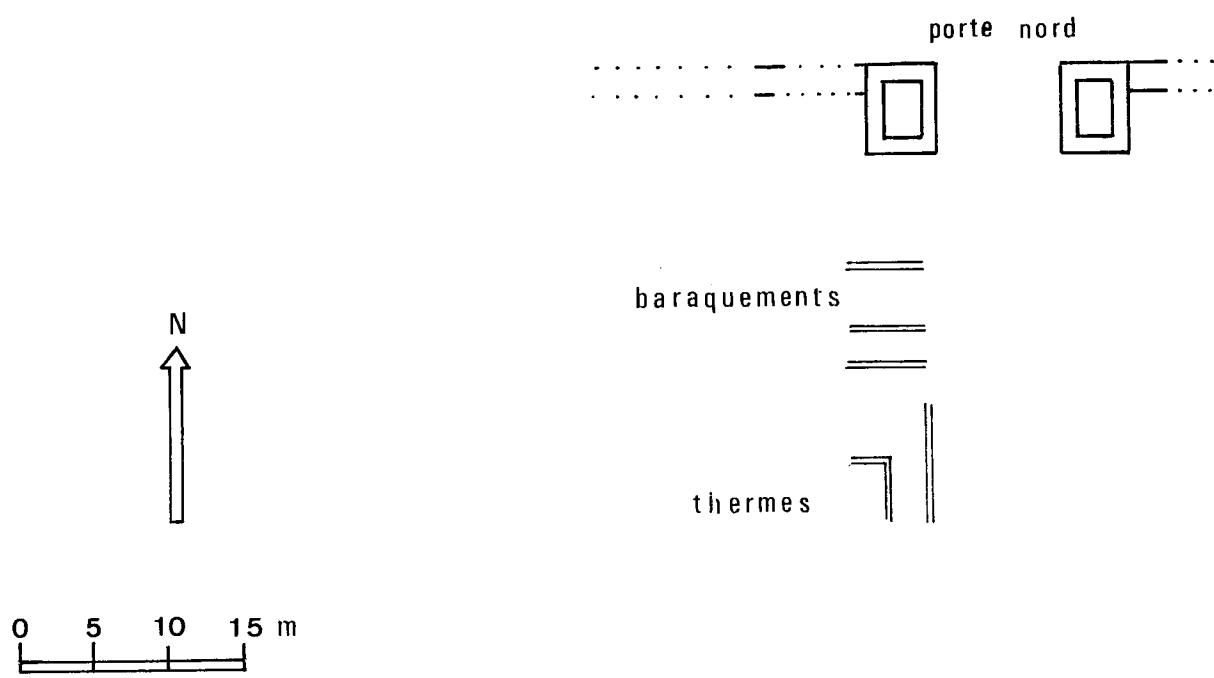
33. – Inscription du milliaire trouvé à Vic-sur-Aisne, conservé au musée de Soissons (annexe au catalogue ; épigraphie 00-15).



31. – Chapiteau du musée de Soissons (annexe au catalogue : architecture 00-14).

32. – Inscription 80-07.

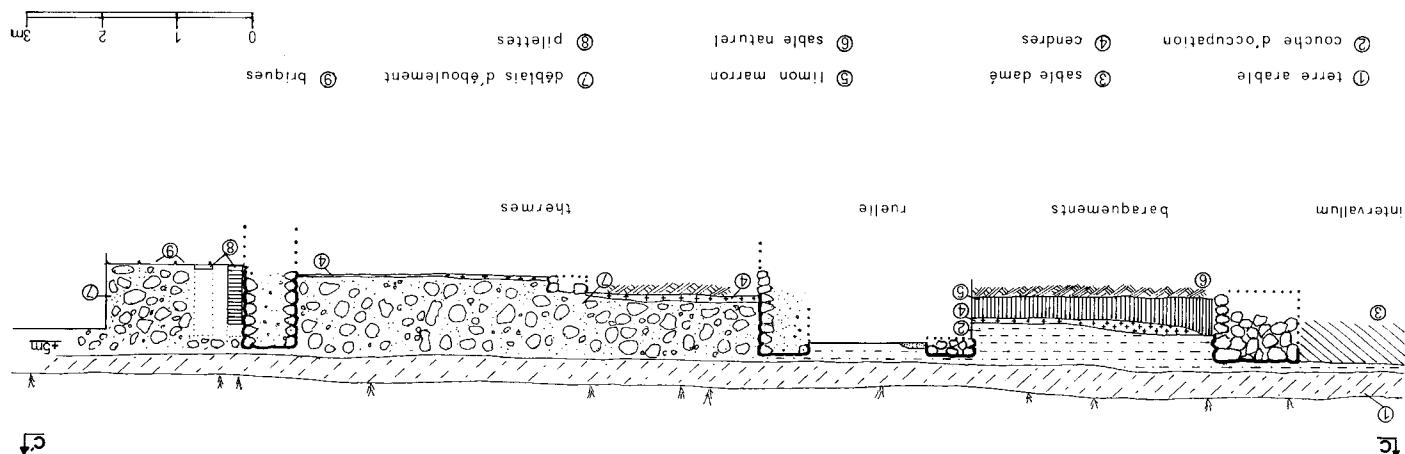




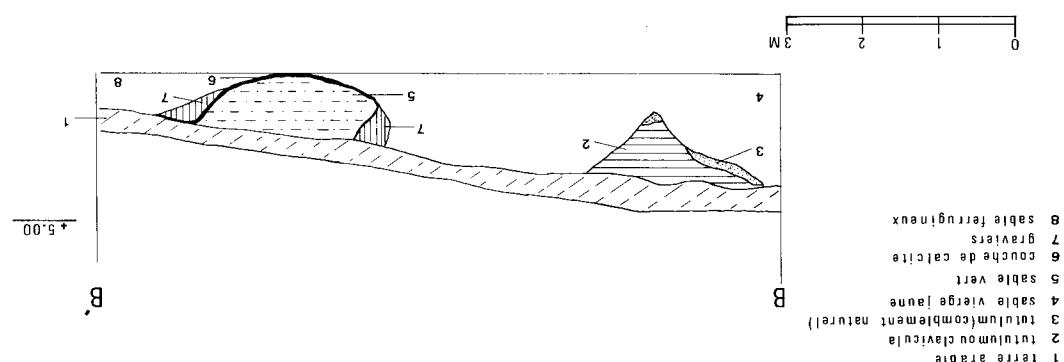
34. – Plan des structures.

La fig. 38 (déplainant) est à la fin de l'ouvrage.

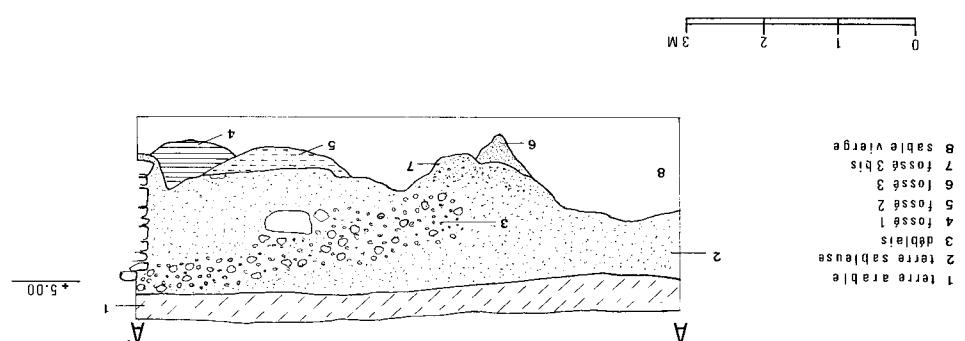
37. — Coupe des baraquements et des thermes.



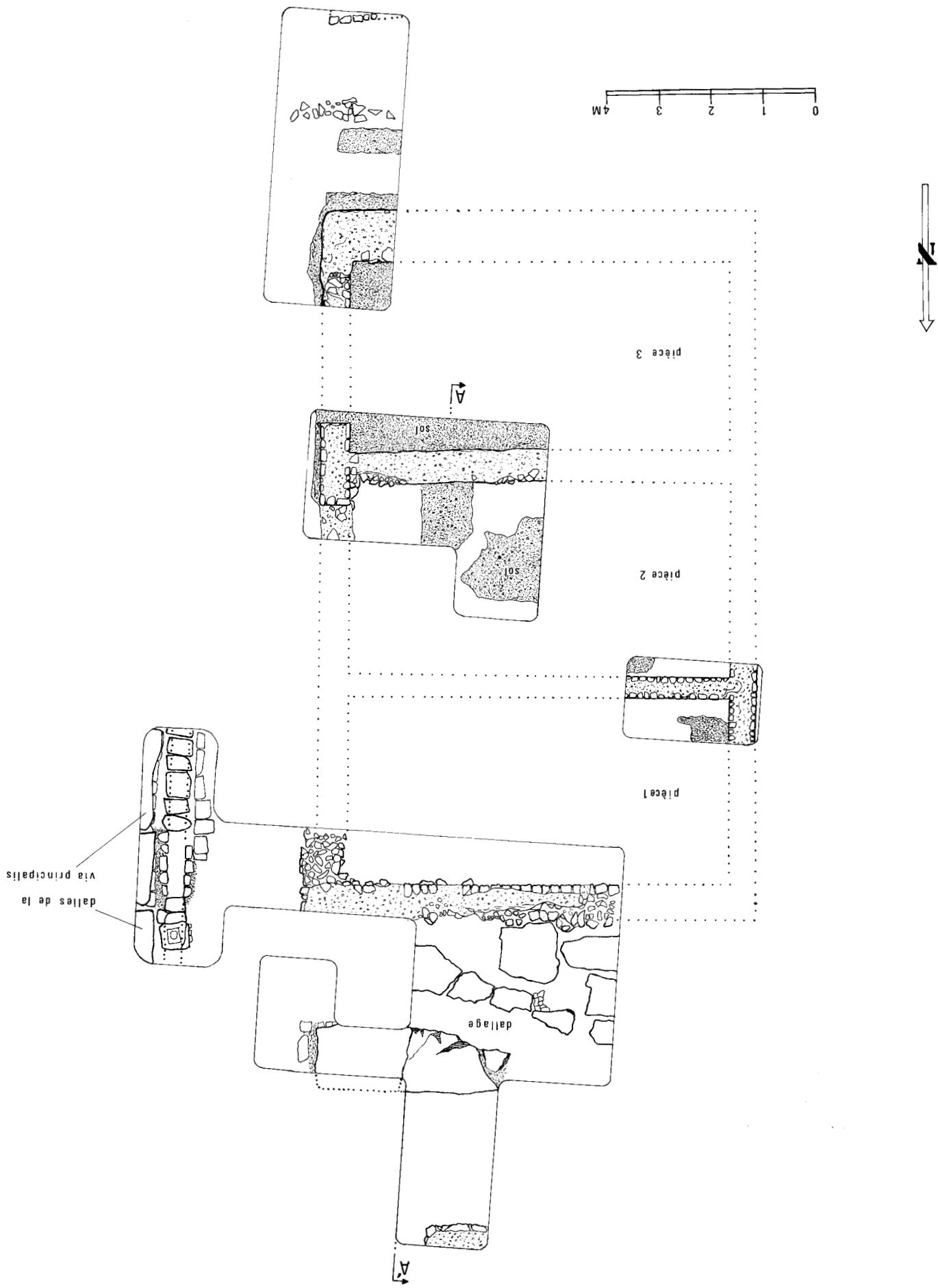
36. — Coupe du titulum.

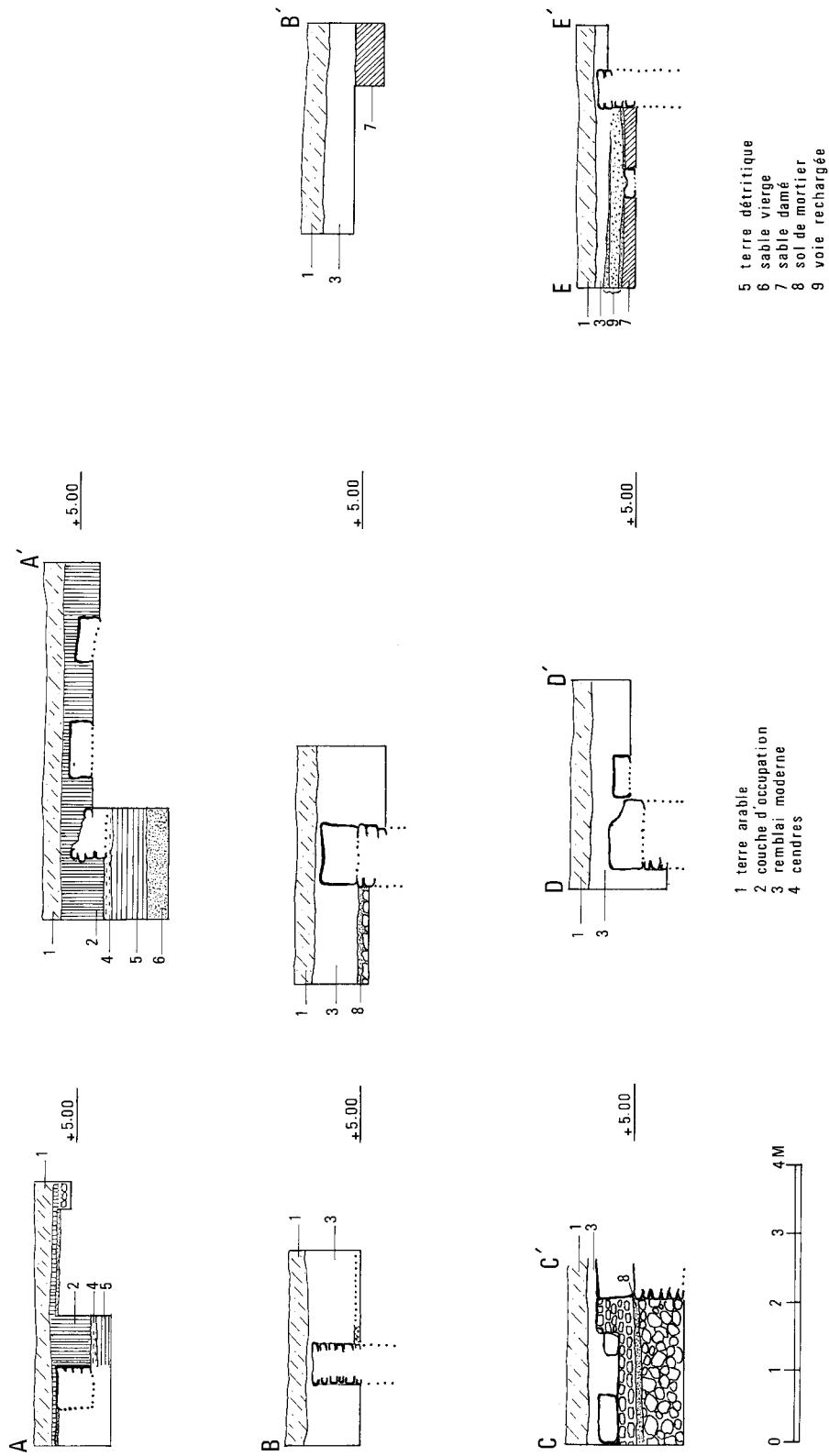


35. — Coupe des fossés.

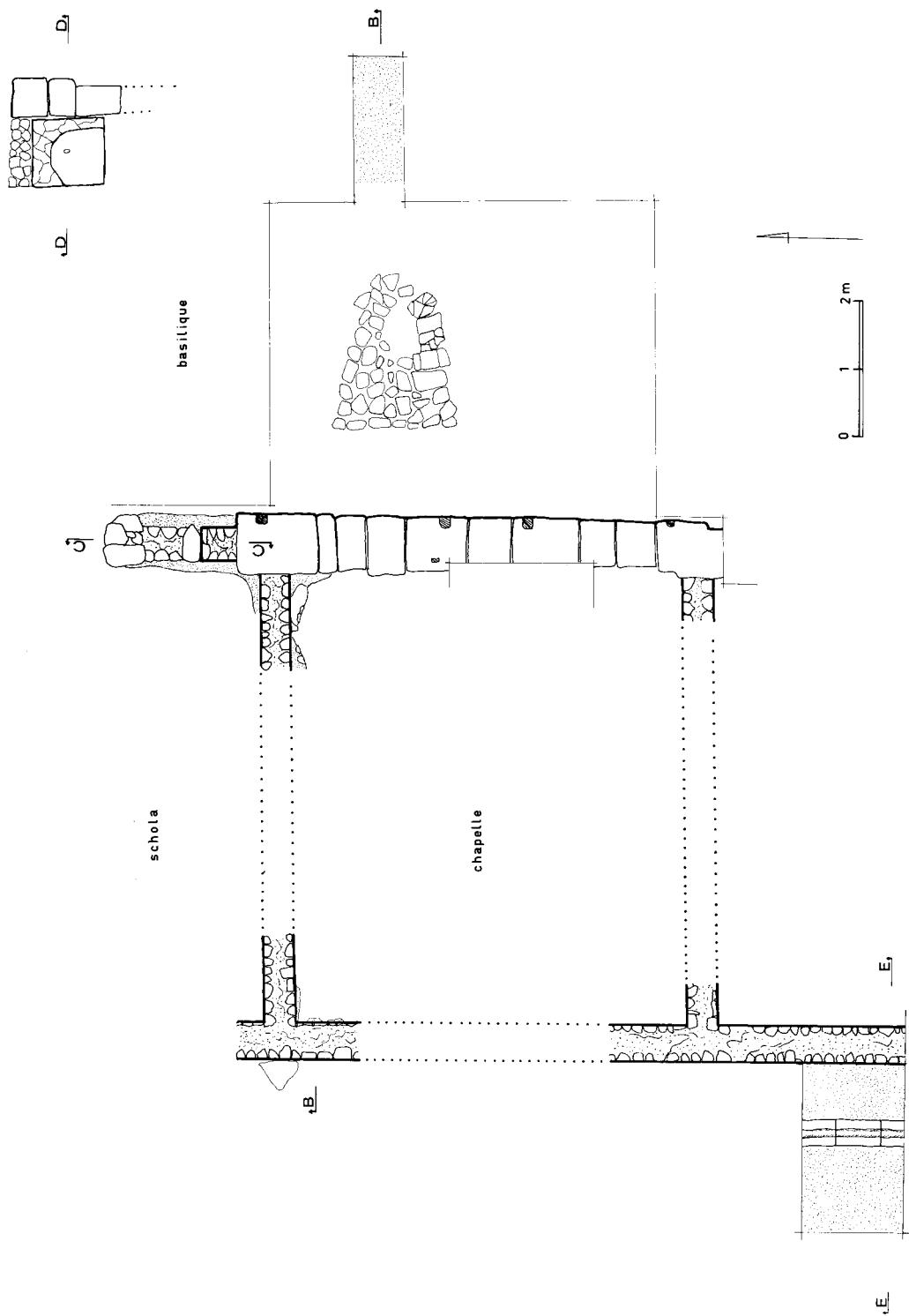


39. — Plan de la galerie est des principia.

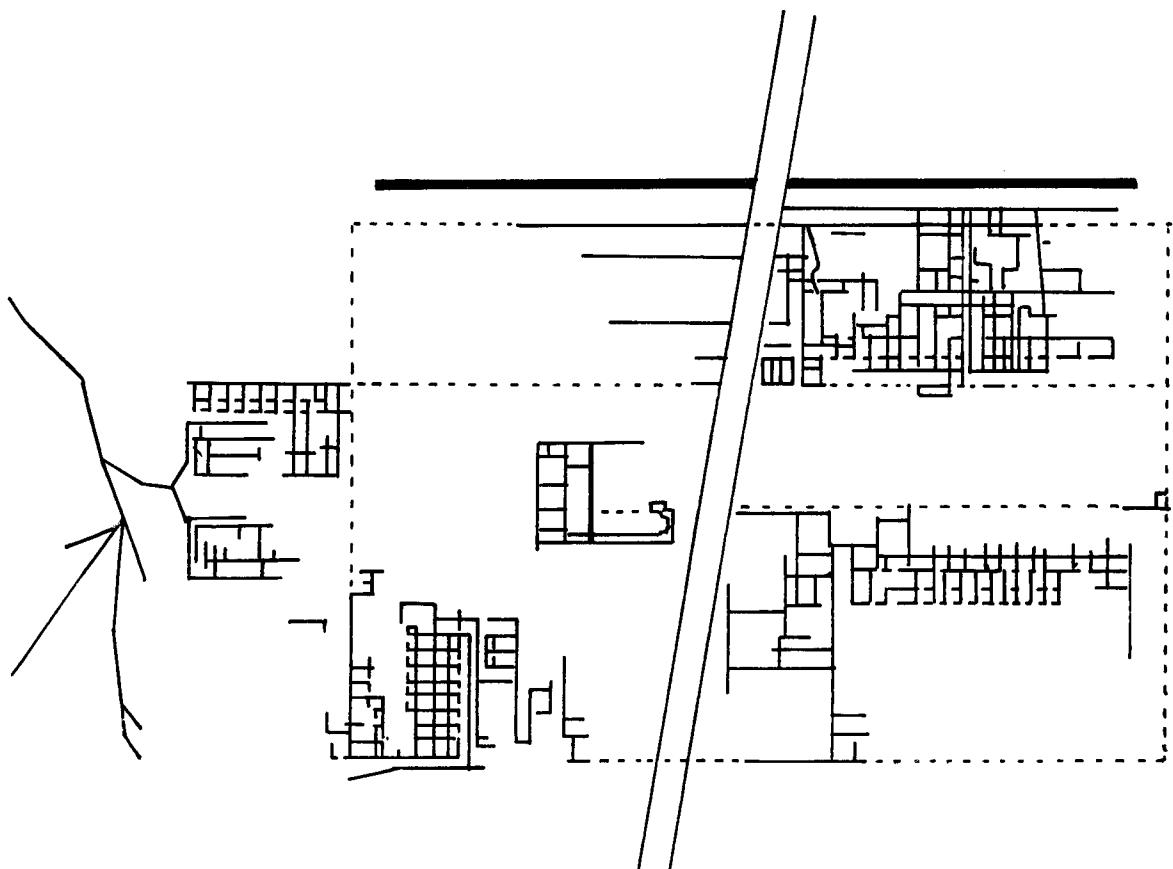




40. — Coupes des principia.



41. — La chapelle aux enseignes.



42. – Plan des fouilles du 19^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE SUR L'EPITOMA REI MILITARIS DE VÉGÈCE

Considéré par le Moyen Age et la Renaissance comme le maître à penser de l'art militaire, Végèce resta jusqu'au début du XIX^e siècle une des sources les plus utilisées par les stratégies de tous ordres. Il subit dans la première moitié du XIX^e siècle une éclipse tant auprès des auteurs militaires qu'auprès des historiens de l'Antiquité, et ce n'est qu'après la première guerre mondiale que Végèce retint à nouveau l'attention des savants. Le recensement et l'étude des ouvrages et articles consacrés à Végèce font clairement apparaître la diversité des points de vue sur l'œuvre et sont donc un préalable indispensable à une traduction commentée de l'*Epitoma Rei Militaris*.

I – Éditions

L'édition de base demeure naturellement celle de C. Lang (*Vegetius, Epitoma Rei Militaris*, éd. Teubner, Stuttgart, 1885) qui contient une liste importante quoiqu'incomplète des manuscrits. Cette édition reprend la première édition de 1868, corrigée à la suite des remarques faites par A. Gemoll, H. Bruncke et J.G. Förster (A. Gemoll, «*Exercitationes Vegetianae*», *Hermes*, VI, 1872, p. 113-118 – liste d'interpolations probables –; H. Bruncke, «*Zu Flavii Renati Epitome Rei Militaris*», *Philologus*, 37, 1877, p. 57; J.G. Förster, «*De Fide Flavii Vegeti Renati*», Diss. inaug. Bonnensis, 1879 – voir l'introduction de la deuxième édition de C. Lang, p. XIII). Depuis, seuls les livres I et II ont été réédités de façon critique : L.F. Stelten, *Epitoma Rei Militaris of Flavius Vegetius Renatus. A critical edition of books I and II*, Diss. St Louis University, 1970; un résumé de ce travail a été donné dans *Dissertation Abstracts*, XXI, 1970, 2363A. D'importantes modifications à l'édition de Lang ont été proposées par A. Andersson (*Studia Vegetiana*, Diss. Upsala, 1938)¹.

Quelques études ont été consacrées à des manuscrits découverts depuis l'édition de Lang ou négligés par lui. L. Whalin, au début du siècle, a étudié un manuscrit du XII^e siècle conservé à Lund (L. Whalin, *Collatio codicis Vegetii De Re Militari librorum Lundensis*, 1906). Une autre étude sur un manuscrit allemand a été faite par J.K. Mayr (*Die Linzer Handschrift des deutschen Vegez*, Innsbrück, 1909). La découverte, en 1938, des manuscrits 1571 et 1572 du Palatin a considérablement rénové les problèmes de critique, ainsi que l'a montré C.D. Finch («*Codices Pal. Lat. 1571-1573 as sources for Vegetius*», *TAPhA*, XCIII, 1962, p. 22 à 29). Le même auteur a publié un commentaire sur le «codex E» dont la source serait un manuscrit en capitales rustiques («*Source of Codex E of Vegetius*», *The Classical Bulletin*, XLI, 1965, p. 45-46). L. Rubio a, lui, dégagé les apports d'un manuscrit de l'Escorial pour l'établissement du texte de l'*Epitoma* («*El Ms. Scorialensis LIII, 33. Nuevos datos para una futura edición del Epitoma Rei Militaris de Vegetius*», *Emerita*, XLI, 1973, p. 209-223). Enfin, une liste des manuscrits mise à jour a été donnée par C.R. Schrader, qui avait auparavant publié un article sur la répartition géographique des manuscrits avant l'an 1300 (C.R. Schrader, «*A handlist of extant manuscripts containing the De Re Militari of Flavius Renatus Vegetius*», *Scriptorium*, XXXIII, 1979, p. 280-305 et *The ownership and distribution of the manuscripts of the De Re Militari of Flavius Vegetius before the year 1300*, Diss. Columbia University of New York, 1976; résumé dans *D.A.*, 1976, 3815 et 3816A).

Les scholies à Végèce contenues dans un manuscrit du X^e siècle conservé à Dresde (Ms. Dc. 182) ont été éditées par M. Manitius («*Aus Dresdener Handschriften*», *Rh. Mus.*, 1902, p. 392-397). Une bibliographie de l'ensemble des scolies à Végèce a été dressée par P. Wessener (*Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft*, 1912, p. 194).

Signalons pour être complet deux études sur des points de détails : E. Dias, «*Zu spätrömische Schriftstellern*», *BPhW*, 1912, p. 767-768, (sur le livre IV, § 38); W. Morel, «*Note on Vegetius*», *Classical Review*, 1941, p. 75.

II – Traductions

Abondamment traduit et utilisé jusqu'au début du XIX^e siècle, Végèce a suscité depuis beaucoup moins d'intérêt et les traductions récentes sont peu nombreuses et parfois approximatives².

Français

La seule traduction récente est la réédition, dans *Les classiques de l'art militaire*, de la vieille traduction de Nisard, de 1878 : F. Reyniers, *Végèce*, Paris, Berger-Levrault, 1948, avec une introduction de L. Nachin. Le texte latin est absent de l'ouvrage.

Anglais

Végèce a été traduit dans les classiques militaires anglais où, comme en France, on s'est contenté de reprendre une vieille traduction de 1767 : Th. R. Phillips, éditeur de J. Clarke, «*The military institutions of the Romans*», Military Classics, Harrisburg Military Service Publications Co., 1944.

Les livres I et II ont toutefois fait l'objet d'une traduction et d'un commentaire scientifiques : D.K. Silhanek, *Vegetius' Epitoma. Books I and II. Translation and Commentary*, Diss. New York University, 1972. (Résumé dans *D.A.*, XXXIII, 1972, 2843 A).

Italien

Dell'arte militare, traduction de T. Mariotti, commentaire de L.A. Maggiorotti, 1936, Rome.

Polonais

A. Komornicka, *Epitoma Rei Militaris*, 1974. Traduction en polonais des livres III et IV (compte rendu dans *Meander*, XIX, 1974, pp. 198-232 et 333-352).

Tchèque

V. Marek et J. Kalinoda, dans «*Antická Knitovna*», XXXV, 1977, p. 411-540. La traduction est précédée d'une introduction de P. Oliva.

III – Commentaires

Nous rangerons sous cette rubrique des articles et des ouvrages traitant de sujets assez divers, qui ne sont en fait que les différentes perspectives sous lesquelles on peut étudier le traité de Végèce : date de composition, personnalité de l'auteur, nature et influence de l'œuvre, étude des sources, aspect technique.

Date de composition et personnalité de l'auteur

On sait que l'*Epitoma Rei Militaris* fut composé après la mort de Gratien, qualifié de *divus* en I, 20, et avant 450, car un manuscrit de la classe e porte la mention «*Fl. Eutropius emendavi sine exemplario Constantinopolim consul. Valentiniano Augusto VII et Avieno*», ce qui fournit l'année 450 comme *terminus ante quem*. Entre ces deux dates se succédèrent Valentinien II, Théodose, Arcadius, Honorius et Valentinien III qui peuvent tous être l'*imperator invictus* auquel est dédié le traité.

Les positions les plus diverses ont été adoptées sur la question : les premiers commentateurs penchaient pour Valentinien II, sur la foi d'un ajout d'un copiste tardif qui faisait dévier le traité «*ad Valentinianum imperatorem*»³ et en arguant du fait que Végèce ne faisait pas expressément mention du sac de Rome par Alaric et que donc l'œuvre était forcément antérieure à 410 (P. Scrivener, *Veteres de re militari scriptores*, Webel, 1670; N. Schwebel, *Epitoma Rei Militaris*, Nuremberg 1767). Depuis l'édition de C. Lang, les deux empereurs qui partagent les avis des savants sont Théodose I et Valentinien III : Lang lui-même, après avoir opté pour Théodose I, s'était rangé à l'avis d'E. Gibbon (*History of the Decline and Fall of the Roman Empire*), ed. J.B. Bury, III, p. 187 n. 128) et surtout d'O. Seeck («*Die Zeit des Vegetius*», *Hermes*, XI, 1876, p. 61-83) qui voyaient tous deux Valentinien III dans l'*inuictus princeps*. L'autre tradition, défendue dès le XIX^e siècle (Ch. Schöner, *Studien*

zu *Vegetius*, Erlangen, 1888), a été adoptée par certains historiens de la littérature (W.S. Teffle, *Geschichte der römischen Literatur*, Leipzig, 1913, p. 314; Schanz Hosius, *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1914, p. 295-296) et plus récemment par S. Mazzarino (*Trattato di Storia Romana*, Rome, 1956, II, pp. 487-489 et 542-543). C'est à cette dernière opinion que s'est rangé A. Neumann ainsi que divers auteurs d'ouvrages prosopographiques (A. Neumann, *Publius Flavius Renatus Vegetius*, R.E., Suppl. X, 1965, col. 992 à 1020. G.R. Watson, *Oxford Classical Dictionary*, 1970, p. 1111. A.H.M. Jones, J.R. Martindale, J. Morris, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge, 1971, 1, p. 763).

Le débat a été réouvert récemment et les deux thèses se sont à nouveau affrontées. Dans un appendice à un ouvrage général sur le Bas-Empire, V.A. Sirago reprend les arguments de S. Mazzarino en faveur de Théodose I («*Vegezio e il dedicatorio del suo trattato militario*», dans *Galla Placidia e la trasformazione politica dell'Occidente*, Louvain, 1961, p. 465-476). W. Goffart au contraire, dans un article consacré à ce problème, fait un historique complet de la question, discute les différentes thèses et propose des arguments en faveur de Valentinien III (W. Goffart, «*The date and purpose of Vegetius' De Re Militari*», *Traditio*, XXXIII, 1977, p. 64-100). W. Goffart critique tout d'abord les arguments de ses prédécesseurs en faveur de Théodose I, et particulièrement ceux de S. Mazzarino. Il s'étend longuement sur la question de la préséance entre le *cornicularius* et le *primiscrip-
tus* : selon lui, le *cornicularius* a toujours été supérieur, et ce n'est qu'une mauvaise interprétation d'un passage de E. Stein⁴ qui a fait croire à S. Mazzarino qu'il aurait pu en être autrement entre 374 et 430 (du règne de Gratien à la *Notitia Dignitatum*), date à laquelle, selon lui, aurait écrit Végèce. Quant aux allusions à un empereur belliqueux, fondateur de cités et paré de toutes les vertus, elles appartiennent, selon W. Goffart, à l'arsenal de tout panégyriste et n'ont donc rien d'un portrait réaliste qui s'appliquerait à Théodose I plutôt qu'à Valentinien III. L'argument essentiel de W. Goffart en faveur d'une date tardive de l'*Epitoma* est fondé sur un commentaire du parallèle que Végèce établit entre son temps et celui des guerres puniques (*Epit.*, I, 20 et 28) : selon W. Goffart, le nouvel Hannibal est Alaric et la nouvelle catastrophe la prise de Rome ; le traité est donc postérieur à 410. Honorius, qui pouvait être le responsable du relâchement que stigmatise Végèce et des désastres qui suivirent, est écarté par W. Goffart ; il ne reste alors que Valentinien III. C'est aussi la conclusion à laquelle parvient C.D. Gordon, en se fondant sur l'étude du contexte de l'œuvre et des problèmes que rencontrait l'Empire à cette époque (C.D. Gordon, «*Vegetius and his proposed reforms of the army*», *Polis and Imperium, Studies in Honour of E.T. Salmon*, Toronto, 1974, p. 35-38).

L'opinion de W. Goffart n'a cependant pas emporté totalement l'adhésion. T.D. Barnes critique sa trop grande assurance et avance des arguments en faveur de Théodose I : les adjectifs belliqueux qui qualifient l'empereur ne sont certes que de creuses formules qui peuvent désigner Valentinien III tout autant que Théodose. Mais la description des Huns et des Alains comme une seule «*natio*» (*Epit.*, III, 26) correspond à la situation de ces peuplades lors de la bataille d'Andrinople, et la composition de l'ouvrage ne saurait donc être de beaucoup postérieure à 378. Enfin les tendances archaïsantes de Végèce s'expliqueraient mieux à l'époque de Théodose I qu'à celle de Valentinien III (T.D. Barnes, «*The date of Vegetius*», *Phoenix*, XXXIII, 1979, p. 254-257). Critiquant lui aussi la position de W. Goffart, G. Sabbah avance des dates encore plus précises pour la composition des livres de l'*Epitoma Rei Militaris* : dès la mort de Gratien pour le livre I (383-384), quelques années plus tard pour les livres suivants (388-390) (G. Sabbah, «*Pour la datation théodosienne du De Re Militari de Végèce*», *Centre J. Palerne, Mém. II*, 1980, p. 131-135). Les éléments d'appréciation que fournit la seule œuvre de Végèce paraissent cependant bien insuffisants pour autoriser une datation aussi précise. La question reste donc ouverte et risque de le rester tant qu'aucun indice plus précis ne s'ajoutera pas aux interprétations toujours forcément contestables du texte.

Nous ne savons que peu de choses de l'homme Végèce et nos connaissances ne sont ici encore que de simples déductions effectuées à partir des données du texte lui-même. La plupart de ces éléments se trouvaient déjà dans l'introduction à l'édition de Lang. L'article de la Real-Encyclopädie de 1965 est la synthèse la plus récente et la plus complète sur la question : Végèce était un haut fonctionnaire, sans doute *comes sacrorum largitionum* (A.R. Neumann, *article cité*, col. 993. Voir également Schanz Hosius, *ouvrage cité*, IV, 1, p. 195). La deuxième partie de l'article de W. Goffart (*article cité*, p. 88-92) contient quelques remarques intéressantes sur la psychologie de l'auteur. F. Paschoud (*Roma Aeterna. Études sur le patriotisme romain dans l'Occident Latin à l'époque des invasions*, Rome, 1967, p. 110-118) consacre également quelques pages à Végèce, dans lesquelles il dresse un portrait peu flatteur de notre auteur, soulignant son conservatisme étroit et son ignorance de la matière qu'il étudie.

Nature et influence de l'œuvre

La question essentielle en ce domaine – souvent liée d'ailleurs à celle de la personnalité de Végèce – est de savoir si celui-ci a voulu faire œuvre d'historien ou de technicien de l'art militaire. Le problème est clairement posé dans la dernière partie de l'article de W. Goffart (p. 92-100) et dans les pages de *Roma Aeterna* de F. Paschoud.

A l'époque médiévale, Végèce était un des principaux auteurs de référence dans le domaine de l'art militaire et son influence à ces périodes a fait l'objet de plusieurs études (H. Delpech, *La tactique au XIII^e siècle*, Paris, 1886, II, p. 125-146; M. Springer, «*Vegetius um Mittelalter*», *Philologus*, CXXIII, 1979, p. 85-90; F.H. Sherwood, *Studies in medieval uses of Vegetius' Epitoma Rei Militaris*, Diss. University of California, Los Angeles, 1980; résumé dans *D.A.*, XLI, 1980, 1712A). De fait, de nombreuses traductions du traité de Végèce furent faites à cette époque et répandues : ainsi la traduction en français de Maître Richard, conservée sur le manuscrit ADD. 1 de la Harley Collection du Fitzwilliam Museum (Cambridge), et qui est datée de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle (L. Thorpe, «*Master Richard, a thirteenth-century translator of the De Re Militari of Vegetius*», *Scriptorium*, VI, 1952, p. 39-50, propose la date de 1271 et M.D. Legge, «*The Lord Edward's Vegetius*», *Scriptorium*, VII, 1953, p. 262-265 celle de 1306). Du XIV^e siècle nous possérons la traduction de J. de Vignay, étudiée par Chr. Knowles («*Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle*», *Romania*, LXXV, 1954, p. 353-377). De nombreux passages de la traduction de Jean de Vignay se retrouvent dans le *Livre des fais d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan (1408). De même *L'art de la chevalerie*, de Jean de Meun, est très étroitement tributaire de *De Re Militari* (L. Löfstedt, *Über die lateinische Vorlage von Jean de Meuns «L'art de la Chevalerie»*, *Lemmata, Donum Natalicium W. Ehlers sexagenario a sodalibus Thesauri Linguae Latinae oblatum*, Munich, 1968, p. 148-163; L. Lofstedt, «*La réduplication synonymique de Jean de Meun dans sa traduction de Végèce*», *NPhM*, LXXVII, 1976, p. 449-470). On a même pu écrire que Jean de Meun était, comme l'Italien Bono Giamboni, un traducteur de Végèce (C. Segre, «*Jean de Meun e Bono Giamboni traduttori di Vegezio. Saggio sui volgarizzamenti in Francia e in Italia*», *Atti della Accademia delle Scienze di Torino*, LXXXVII, 1952-1953, p. 119-153). Quoiqu'à un degré moindre, les écrits de Jean de Salisbury, d'Egidius Colonna et même de Machiavel furent marqués par la lecture de l'*Epitoma Rei Militaris* (W. Goffart, *article cité*, p. 66 et note 4). Les récits de la Table Ronde de Sir Thomas Malory, au XV^e siècle, sont également fortement marqués par les théories de Végèce (D.D. Bornstein, «*Military strategy in Malory and Vegetius' De Re Militari*», *CLS*, IX, 1972, p. 123-129).

Même s'il n'est plus la source unique de la science militaire, Végèce n'en continue pas moins d'influencer les écrits théoriques sur la stratégie au moins jusqu'au Siècle des Lumières, et l'écrivain anglais Bede lui doit beaucoup, même s'il ne reconnaît pas explicitement les emprunts qu'il lui a faits (Ch.W. Jones, «*Bede and Vegetius*», *C.R.*, 1932, p. 248-249; G. Mac Donald, «*Bede and Vegetius*», *C.R.*, 1933, p. 124). Ces deux auteurs s'accordent pour souligner l'importance de l'influence de Végèce sur Bede, mais alors que Ch.W. Jones présentait ce rapprochement comme une nouveauté, G. Mac Donald montre que nombre d'auteurs l'avaient déjà esquissé, en particulier lors d'articles sur les fortifications en Bretagne.

De dures critiques furent cependant formulées à l'égard de l'*Epitoma Rei Militaris*, en particulier dans le domaine de la rigueur vis-à-vis du fait historique. Dès le XVI^e siècle, Juste Lipse accusait Végèce de confondre les institutions des diverses époques de l'empire (*De militia romana*, Antwerp, 1596). C'est surtout au XIX^e siècle que le courant critique s'accentua, avec entre autres la condamnation sans appel portée par J.W. Förster (*De fide Flavii Renati Vegetii*, Bonn, 1879). Les auteurs récents formulent sur lui des jugements plus nuancés, peut-être parce qu'ils ont mieux posé la question de la nature de l'œuvre et qu'ils font moins de Végèce un historien qu'un technicien de l'art militaire. A côté d'études critiques (J. Roberrechts, *Epitoma Rei Militaris van Flavius Vegetius Renatus*, thèse lic., Louvain, 1939; L.F. Stelten, «*Vegetius and the military*», *The Classical Bulletin*, XLIV, 1968, p. 70-71), on trouve d'éclatantes réhabilitations de la valeur militaire de l'homme et de l'œuvre (A.P. Dorjahn et L.K. Born, «*Vegetius on the Roman army*», *C.J.*, XXIX, 1933, p. 13-22). La publication, au lendemain de la dernière guerre mondiale, de traductions dans les classiques de l'art militaire français et américain prouvent également l'intérêt que les théoriciens de la science militaire continuent de porter à Végèce (voir plus haut, au paragraphe *Traductions*). Cet intérêt des hommes de l'art pour Végèce ne s'était jamais démenti, même si le XIX^e siècle lui fut assez peu favorable : témoins les pages que le théoricien M. Jähns consacra à notre auteur dans son ouvrage sur la science de la guerre (*Geschichte der Kriegswissenschaften*, Munich, 1889, p. 109-125). Une synthèse sur le destin de l'œuvre de Végèce avait été esquissée au début de ce siècle par L. Dalmasso («*La storia di un estrato di Vegezio. Saggio sulla fortuna dell'Epitoma Rei Militaris*», *RIL*, 1907, p. 805-814).

Sources

Les sources de Végèce sont un des problèmes qui ont suscité le plus de littérature, peut-être parce que lui-même reconnaît avoir beaucoup emprunté à ses prédécesseurs divers. Dès le XIX^e siècle, H. Bruncke et M. Schanz avaient abordé le problème, à la suite de la première édition de C. Lang (H. Bruncke, «*Quaestiones Vegetianae I. Quaeritur num Catonis, Celsi, Frontini, Paterni libros in usum suum conuerterit*», *Dissertatio inauguralis Lipsiensis*, Helmstadt, 1875, M. Schanz, «*Zu den Quellen des Vegetius*», *Hermes*, XVI, 1881, p. 137-146). Les trois articles les plus complets dans ce domaine sont ceux de D. Schenk et de E. Sander : D. Schenk, *Flavius Vegetius Renatus*, *Die Quellen der Epitoma Rei Militaris*, *Klio*, Behefte XXI, Leipzig, 1930 ; E. Sander, «*Die Hauptquellen der Bücher I-III der Epitoma Rei Militaris*», *Philologus*, LXXXVII, 1932, p. 369-375 ; E. Sander, «*Die Quellen des Buches IV, 31-46 der Epitoma Rei Militaris des Vegetius*», *Rh. Mus.*, XCIC, 1956, p. 153-172. A. Neumann, dans l'article de la *Real-Encyclopädie*, E. Sander et H.M.D. Parker, dans des articles sur la légion de Végèce (voir *infra*), ont également fait d'enrichissantes remarques sur ce problème.

Certains articles s'attachent à mettre en valeur l'influence prépondérante de tel ou tel auteur : Frontin (E. Sander, «*Frontin als Quelle für Vegetius*», *Philologische Wochenschrift*, XLIX, 1929, p. 1230-1231), le Pseudo-Frontin et Valère-Maxime (E. Sander, «*Die historischen Beispiele in der Epitoma des Vegetius*», *Philologische Wochenschrift*, L, 1930, p. 955-958). A. Neumann a posé le problème de l'utilisation des règlements d'Auguste et d'Hadrien et des constitutions (A. Neumann, «*Das augusteische-hadrianische Armeereglement und Vegetius*», *C. Ph.*, 1936, p. 1-10). Enfin P. de Jonge a mis en valeur les parallèles entre Ammien Marcellin et Végèce (P. de Jonge, «*Ammianus and Vegetius*», *Ut pictura poesis, Studia Latina P.J. Enk septuagenario oblata*, Leiden, 1955, p. 99-106).

Citons pour terminer un certain nombre d'articles consacrés aux sources de passages déterminés de l'*Epitoma Rei Militaris* :

- E. Sander, «*Zu Vegetius IV, 38, 41*», *Philologische Wochenschrift*, XLVIII, 1928, p. 908-909, (source proposée : Varron).
- E. Sander, «*Die Quellen von IV, 1-30 der Epitome des Vegetius*», *ibidem*, LI, 1931, p. 395-399, (sources proposées : Diodore, Flavius Josèphe, César). Sur ce même passage, F. Lammert propose comme source le traité perdu de Frontin sur la poliorcétaire (F. Lammert, «*Zu Vegetius' Epitome Rei Militaris IV, 1-30*», *ibidem*, LI, 1931, p. 798-800).
- F. Lammert, «*Ennius, Livius XXI, 49-51 und Vegetius De Re Militari IV, 32*», *Wiener Studien*, 1940, p. 89-95.
- U. Capitani, «*Una presenza di Vitruvio in Vegezio ?*», *Maia*, XXXII, 1980, p. 179-185.

Un dernier point, et non des moindres, reste mystérieux : faut-il voir dans le *Libellus de vocabulis rei militaris* de Modestus la source directe du livre II de l'*Epitoma Rei Militaris* de Végèce ou ne s'agit-il que d'une copie tardive du livre II ? On sait que les deux textes sont à peu de choses près identiques. Modestus dédicace le sien «*Ad Tacitum Augustum*» ce qui en ferait un précis antérieur de plus de cent ans à celui de Végèce. Mais comme les manuscrits de Modestus sont tous tardifs et que les premières éditions ne furent publiées à Venise qu'en 1471, il est fort probable que cette dédicace soit apocryphe, d'autant plus que Végèce qui reconnaît volontiers ses emprunts à Caton, Celse, Frontin ou Paternus et aux constitutions impériales ne souffre mot de Modestus.

Aspect technique

Il est difficile de citer sans omissions l'ensemble des ouvrages et des articles qui, à une page ou à une autre ou dans quelque note, se réfèrent à Végèce pour l'étude d'un problème de technique militaire. Pour cette raison, nous nous bornerons en général à ne citer ici que les articles et ouvrages qui étudient ces problèmes techniques avec le seul texte de Végèce comme référence de base.

Une des questions essentielles posée par le texte de Végèce, liée au problème des sources, est celle de la description de la légion : quelle légion Végèce décrit-il ? Celle du Haut-Empire ? Celle de Gallien, de Dioclétien ou celle de son époque ? Les deux articles principaux en ce domaine sont ceux de H.M.D. Parker («*The antiqua legio of Vegetius*», *C.Q.*, 1932, p. 137-149) et de E. Sander («*Die antiqua ordinatio legionis des Vegetius*», *Klio*, XIV, 1939, p. 382-391). Alors que Parker voit dans la légion de Végèce la légion romaine entre les réformes de Gallien et de Dioclétien (260-290), Sander adopte une position plus nuancée : les divers chapitres du livre II de l'*Epitoma* concerteraient en fait différentes époques : tantôt les années 260-290 (§ 6, 8, 13 et 14), tantôt la période de Dioclétien et Constantin (§ 7, 12, 13, début, 18, début).

Dans un cadre plus général, les divers ouvrages et articles consacrés à l'armée du Bas-Empire et aux diverses réformes qui l'ont constituée, même s'ils ne partent pas toujours du texte de l'*Epitoma*, n'en traitent pas moins de problèmes proches de ceux qu'évoque Végèce et font souvent référence à son œuvre. L'ouvrage le plus important de ces dernières années en la matière est le volume consacré par D.H. Hoffman à l'armée du Bas-Empire dans les *Epigraphische Studien* (D.H. Hoffman, *Das spätrömische Bewegungsheer und die Notitia Dignitatum*, *Epig. Stud.*, VII, Düsseldorf, Rheinland Verl, 1969). Parmi les nombreuses études sur ces réformes militaires des III^e et IV^e siècles, les principales — dans lesquelles les références à Végèce sont fréquentes — nous paraissent être les suivantes :

De Gallien à Dioclétien :

- N.H. Baynes, «*Three notes on the reform of Diocletian and Constantine*», *J.R.S.*, 1925, p. 195.
- M.R. Alföldi, «*Zu Den Militärreformen des Kaisers Gallienus*», *Limes Studien*, 1959, p. 13-18.
- L. de Regibus, «*Le riforme militare dell'imperatore Gallieno*», *Historia*, 1935, p. 446-464.
- R. Grosse, *Römische Militärgeschichte von Gallienus bis zum Beginn der Byzantinischen Themenverfassung*, Berlin, 1920.

Des réformes dioclétiano-constantiniennes à la fin de l'empire :

- W. Klindert, *Die diokletianische-konstantinische Heeresreform*, Diss., Wien, 1949.
- E.C. Nischan, «*The army reforms of Diocletian and Constantine and their modifications up to the time of the Notitia Dignitatum*», *J.R.S.*, XIII, 1923.
- E. von Nischan, «*Die Quellen für das spätrömische Heerwesen*», *A.J.Ph.*, 1932, pp. 21-40 et 97-121.
- H.M.D. Parker, «*The legions of Diocletian and Constantine*», *J.R.S.*, XXIII, 1933, p. 175-189.
- D. van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris, 1952.
- D. van Berchem, «*Sur la table de Brigitio et la constitution de l'armée au Bas-Empire*», *B.S.A.F.*, 1950-1951, p. 186.
- E.T. Salmon, «*The Roman army and the desintegration of the Roman Empire*», *Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e série, LII, 1958, p. 43-57.
- L. Varady, «*New evidences on some problems of the late Roman military organisation*», *A. Arch. Hung.*, IX, 1961, p. 333-396.

Une synthèse sur l'histoire de la légion romaine a été publiée par H.M.D. Parker : *The Roman Legions*, Cambridge, 1958.

La comparaison du texte de Végèce avec les écrits contemporains soit des réformes soit de Végèce lui-même ne peut également qu'être fructueuse dans ce domaine technique. Les références principales dans cette perspective sont Ammien Marcellin, l'Histoire Auguste et l'Anonyme de Byzance. Un rapprochement entre Ammien Marcellin et Végèce a été esquissé par P. de Jonge (article cité p. 12). L'étude du commandement a également fait l'objet d'un article de E. von Nischan : «*Das Römische Heer und seine Generäle nach Ammianus Marcellinus*», *Hermès*, LXIII, 1928, p. 430-456. Plus large est la perspective de G.A. Grump : «*Ammianus and the late Roman army*», *Historia*, XXIII, 1973, p. 91-103. La comparaison entre Végèce et l'Histoire Auguste a été l'objet d'un long commentaire d'A. Chastagnol, «*Végèce et l'Histoire Auguste*», *Recherches sur l'Histoire Auguste, Antiquitas*, Reihe IV, 1971, p. 59-80. Sur l'Anonyme de Byzance aux vues beaucoup plus audacieuses que celles de Végèce, le commentaire essentiel est celui de E.A. Thompson, *A Roman reformer and inventor*, Oxford, 1952. Un parallèle avec Végèce a été établi sur un point particulier par F. Lammert, «*Die älteste erhaltene Schrift über Seetaktik und ihr Beziehung zum Anonymus Byzantinus des 6 Jahrhunderts, zu Vegetius und zu Aieneias' Strategika*», *Klio*, XV, 1940, p. 271-288).

Le livre de V. Giuffrè, *La letteratura de re militari, Appunti per una storia degli ordinamenti militari*, Naples, 1974, constitue la synthèse la plus récente sur la pensée militaire antique et son évolution. Les pages de l'*Epitoma Rei Militaris* servent d'ailleurs dans ce domaine de base même pour des études sur des époques largement antérieures. Ainsi R.W. Davies, dans l'article qu'il consacre aux rapports d'Hadrien et de Fronton et aux réformes militaires qui s'ensuivirent, utilise comme référence principale le texte de Végèce (R.W. Davies, «*Fronto, Hadrian and the Roman Army*», *Latomus*, XXVII, 1968, p. 73-95).

Le recrutement et l'entraînement des recrues auxquels Végèce a consacré ses plus célèbres chapitres ont suscité d'assez nombreux commentaires : A.R. Neumann, «*Römische Rekrutenausbildung im Lichte des Disziplin*», *C. Ph.*, 1948, p. 157-173 ; R.W. Davies, «*Joining the Roman Army*», *B.J.*, CLXIX, 1969, p. 208-232. Le même R.W. Davies a récemment étudié de façon plus générale le recrutement de l'armée romaine : «*The concept in numeros referri in the Roman army*», *A. Arch. Hung.*, XXVIII, 1976, p. 449-454. Dans le détail, certains aspects particuliers de l'entraînement ont suscité des analyses appropriées : K. Stempl, «*Schwimmen und Voltigieren in alten Rom*», *Hochschulbl. Leipzigerb.*, X, 1930, p. 30-33 ; F. Reyniers, «*Végèce et l'instruction des cadres et de la troupe dans l'armée romaine*», *Revue Militaire Générale*, II, 1938, p. 759-773.

Le texte de Végèce a servi de point de départ à deux articles sur la poliorcétique. F. Lammert critique la position de E. Sander qui croyait déceler une déchéance progressive de la poliorcétique de la prise de Jérusalem jusqu'à l'époque de Végèce (F. Lammert, «*Die antike Poliorcketik und ihr Weitwirken*», *Klio*, 1938, p. 389-411). A. Neumann utilise certains passages de l'œuvre de Végèce et de «*L'introduction à la poliorcétique*» d'Apollodore de Damas pour préciser le règlement de l'armée romaine en la matière (A. Neumann, «*Das römische Heeresreglement*», *Historische Zeitschrift*, CLVI, 1942, p. 554-562). A ces deux articles sur la poliorcétique, on peut ajouter une note sur les remparts romains fondée sur un passage de Végèce : B. Laslo, «*Une note sur la hauteur des fortifications des Romains, Végèce, IV, 30*», *EPHK*, 1910, p. 72-75 (en hongrois).

Mentionnons pour terminer des études de détail sur certains points particuliers. Ainsi L. Laurand a commenté «*Le cursus dans Végèce*» (*Musée Belge*, 1924, p. 99-102). R.W. Davies a illustré d'exemples tirés de l'archéologie et de l'épigraphie les textes de Végèce et de Celse sur les services sanitaires des armées (R.W. Davies, «*The Roman military medical service*», *Saalburg Jahrbuch*, XXVII, 1970, p. 84-104). Cet article a été complété par une note dans les *Epigraphische Studien* (R.W. Davies, «*Some more military medici*», *Epigraphische Studien*, IX, 1972, p. 1-12). En liant la question à celle des sources, sur laquelle il a beaucoup écrit, E. Sander a étudié la fonction de *triarius ordo* et la signification du mot *schola* dans le texte de Végèce («*Triarius ordo. Der Centurio des Veteranen. Vexillum in der I Cohorte des augustéen Legion*», *Rh. Mus.*, XCV, 1952, p. 79-96 et «*Zu Vegetius, II, 19, 21*», *Philologische Wochenschrift*, XLVII, 1927, p. 1278-1280).

Dans le domaine du matériel, A. Bertino croit pouvoir reconnaître dans une machine de siège de l'arc de Septime Sévère à Rome le *lupus* de Végèce («*La raffigurazione di una machina bellica defensiva nell'arco seviano in Roma*», *Rendiconti della Pontificia Accademia di Archeologia*, XL, 1967, p. 83-101). M. Speidel, s'appuyant sur des découvertes et sur une nouvelle lecture des manuscrits Pal. 909, propose de voir dans la *bucina* une trompette droite («*Vegetius (III, 5) on trumpets*», *Ant. Class.*, XVIII, 1975, p. 153-155). Enfin, R. Rebuffat a présenté une étude très documentée sur les communications à distance, en se référant aux passages de Végèce sur ce problème et à des exemples allant de l'antiquité au télégraphe Chappe (R. Rebuffat, «*Végèce et le télégraphe Chappe*», *Mélanges de l'École Française de Rome*, XC, 1978, 2, p. 829-861).

ROBERT SABLAYROLLES
Maître Assistant à l'Université de Toulouse II

NOTES

1. De nombreux comptes rendus de cet ouvrage ont été donnés dans diverses revues : *Classical Weekly*, XXXII, 1939, p. 296 ; *Bulletino di Filologia Classica*, XLI, 1939, p. 31 ; *Latomus*, 1939, p. 241 ; *Philologische Wochenschrift*, 1940, p. 76-81 ; *Il Mondo Classico*, Torino, 1940, p. 269.
2. Traductions anciennes de Végèce : pour les traductions – ou adaptations – d'époque médiévale, voir paragraphe «*Influence de l'œuvre*», p. 8-10. Ajoutons : de Bongars, *Vegetius Renatus (Flavius)*, *Traduction avec réflexions militaires*, Paris, 1772. V. Develey, *Traité de l'art militaire, Traduction nouvelle*, Paris 1839.
3. Sur le caractère tardif de cet ajout, voir C. Lang, *op. cit.*, p. IX et W. Goffart, *article cité*, p. 69.
4. E. Stein, *Untersuchungen zum Officium der Praetoriäner Prefektur*, Vienne, 1922, pp. 57 et 60-61.

LISTE DES PRINCIPALES REVUES CITÉES

A. Arch. HUNG.	<i>Acta Archaeologica Academiae Scientiarum Hungaricae</i> , Budapest.	<i>Historische Zeitschrift</i> , Munich.
A.J.Ph.	<i>American Journal of Philology</i> , Baltimore.	J.R.S. <i>Journal of Roman Studies</i> , Londres.
Ant. Class.	<i>L'Antiquité Classique</i> , Louvain-La-Neuve.	<i>Klio</i> <i>Beiträge zur alten Geschichte</i> , Berlin.
	<i>Atti della Accademia delle Scienze di Torino, Classe di Scienze Umane, Lettere ed Arti</i> . Turin.	<i>Latomus</i> <i>Revue d'Études Latines</i> , Bruxelles.
B.J.	<i>Bonner Jahrbücher des Rheinisches Landesmuseums in Bonn und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande</i> , Bonn.	<i>Maia</i> <i>Rivista di letterature classiche</i> , Bologne.
B.Ph.W	<i>Berliner Philologische Wochenschrift</i> , Berlin.	<i>Meander</i> <i>Revue de Civilisation du Monde Antique</i> , Varsovie.
B.S.A.F.	<i>Bulletin de la Société des Antiquaires de France</i> , Paris.	<i>Musée Belge</i> <i>Revue de Philologie Classique</i> , Liège.
C.J.	<i>The Classical Journal</i> , Athens, University of Georgia.	N.Ph.M. <i>Neuphilologische Mitteilungen</i> , Helsinki.
C.B.	<i>The Classical Bulletin</i> , St Louis University.	<i>Phoenix</i> <i>The Phoenix, The Journal of the Classical Association of Canada</i> , Toronto.
C.L.S.	<i>Comparative Literature Studies</i> , Urbana, University of Illinois.	<i>Philologische Wochenschrift</i> , Leipzig.
C.Ph.	<i>Classical Philology</i> , Chicago.	R.E. <i>Real-Encyclopädie der Classischen Altertumswissenschaft</i> , Stuttgart.
C.Q.	<i>Classical Quarterly</i> , Oxford.	Rh.Mus. <i>Rheinisches Museum</i> , Francfort.
C.R.	<i>Classical Review</i> , Oxford.	R.I.L. <i>Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Classe di Lettere Scienze morali e storiche</i> , Milan.
D.A.	<i>Dissertation Abstracts. International Abstracts of Dissertations available in Microfilm or as xerographic Reproduction</i> , Ann Arbor, Michigan.	<i>Romania</i> , Paris.
Emerita	<i>Revista de Lingüística y Filología Clásica</i> , Madrid.	<i>Saalburg Journal</i> , Francfort-sur-Main.
E.Ph.K	<i>Egyetemes Philologai Közlöny</i> , Budapest.	<i>Scriptorium</i> <i>Revue Internationale des Études relatives aux Manuscrits</i> , Anvers.
Hermes	<i>Zeitschrift für klassische Philologie</i> , Wiesbaden.	T.A.Ph.A. <i>Transactions and Proceedings of the American Philological Association</i> , Cleveland, Ohio.
Historia	<i>Revue d'Histoire Ancienne</i> , Wiesbaden.	<i>Traditio</i> <i>Studies in ancient and medieval History, Thought and Religion</i> , New York.
		<i>Wiener Studien</i> <i>Zeitschrift für klassische Philologische und Patristik</i> , Vienne.

L'AERARIUM MILITARE SUR LE CAPITOLE

L'enquête* sur l'*aerarium militare*¹ a permis de suivre pendant plus de deux siècles le devenir d'une institution financière conçue sous Auguste comme un modèle, avec la pratique de revenus réguliers affectés à une dépense précise : la retraite des vétérans. D'où la possibilité — unique, on s'en doute — d'esquisser à son propos les grandes lignes d'un «budget». Mais on connaît aussi les circonstances de sa création, en 6 après J.-C., la façon dont s'est précisée sa vocation propre et les conditions de sa gestion par trois *praefecti aerarii militaris*, originales à l'époque. Paradoxalement, l'emplacement exact du trésor militaire demeurait énigmatique — lacune secondaire, il est vrai.

LE DOSSIER

Il faut pourtant supposer l'existence d'un local, celui dont — d'après Tacite — P. Vitellius aurait mis les «clés» à la disposition de Séjan : *illum indices arguebant claustra aerarii, cui praefectus erat, et militarem pecuniam rebus novis obtulisse*². En s'assurant la complicité d'un préfet du trésor militaire, les conspirateurs de l'année 31 comptaient donc faire main basse sur les liquidités de ce fonds de réserve. L'anecdote confirme qu'à l'inverse du fisc impérial constitué ultérieurement³, l'*aerarium militare* ne fut pas organisé comme un simple service comptable, mais comme une véritable caisse, appelée à effectuer des paiements : elle fut d'ailleurs dotée de ressources propres⁴ à cet effet.

Le précédent de l'*aerarium populi Romani*, dont les réserves métalliques étaient confiées à la garde de Saturne⁵, et une longue tradition de dépôt des objets précieux dans les sanctuaires⁶ invitaient à rechercher la divinité dont le temple aurait été choisi par Auguste pour abriter la caisse de retraite de son armée.

Une dédicace avait ainsi attiré mon attention, celle de *M(arcus) Antonius Geminus, | leg(atu)s) Caesar(is) Aug(usti), praef(ectus) aerar(ii) mil(itaris), | Concordiae*, probablement liée à la cérémonie d'inauguration du temple de la Concorde en l'an 10 après J.-C.⁷ : elle pouvait laisser croire que le préfet du trésor militaire avait agi ès-qualité; et la chronologie des travaux de restauration, commencés en 7, offrait un argument supplémentaire⁸, puisque la création de l'*aerarium militare* remontait à l'année précédente⁹. A quoi l'on ajoutera que le nom de *Concordia* était bien l'unique référence religieuse rencontrée au cours de l'étude de la caisse de retraite. D'où l'idée de suggérer — à titre d'hypothèse — le nom du temple de la Concorde, voisin du temple de Saturne d'ailleurs¹⁰.

En situant précisément l'*aerarium militare* «sur le Capitole», en l'année 65 après J.-C., un nouveau document vient probablement de réduire cette hypothèse à néant. A moins d'admettre que le trésor militaire n'ait pas trouvé, d'entrée de jeu, son local définitif. Ou de croire que le temple de la Concorde, qui s'élevait au bas de la pente de la fameuse colline, ait été considéré lui aussi d'ordinaire comme «*in Capitolio*»¹¹.

Le texte auquel nous devons cette précision topographique est un diplôme militaire, daté du 17 juin de l'année 65 après J.-C., que M. Slobodan Dušanić vient de publier dans la revue *Germania*¹².

Simple extrait nominatif d'une constitution impériale dont le texte complet est affiché à Rome¹³, le diplôme précise, comme il est d'usage, le lieu où le document témoin peut être consulté :

«*DESCRIPTUM ET RECOGNITUM EX TABU/LA AENIA QUAE FIXA EST ROMAE IN / CAPITOLIO ANTE AERARIUM MILITA/RE IN BASI CLAUDIORUM MARCELLOR/UM*» (lignes 24-28 de la *tab. I ext.*)

Deux certitudes au moins : sous le règne de Néron – en 65 –, l'*aerarium militare* se trouvait «*in Capitolio*», avec un monument des *Claudii Marcelli* en face de lui – «*ante*». Ces données nouvelles suffisent-elles pour lui assigner enfin un emplacement précis ?

S. Dušanić suggère d'identifier la base des *Claudii Marcelli* avec un édifice, dédié aux *tres Marcelli novies consules* vers 150 avant J.-C., connu par un passage d'Asconius Pedianus pour être proche du temple d'*Honos et Virtus*. Admettant par ailleurs – telle est en effet la doctrine courante – l'affichage de la constitution sur l'*area Capitolina*, l'éditeur du diplôme replace le monument des *Claudii Marcelli* – et le temple d'*Honos et Virtus* voisin – sur cette esplanade¹⁴. Une note additionnelle¹⁵ propose en outre de situer l'*aerarium militare* dans le temple d'*Ops*. Autant de solutions qui méritent un examen attentif.

Le texte du nouveau diplôme offre trois pistes que nous explorerons successivement : l'identification éventuelle de la base des *Claudii Marcelli*, le problème de l'affichage «*in Capitolio*», le sens précis de l'expression «*ante aerarium militare*».

«*IN BASI CLAUDIORUM MARCELLORUM*»

A la lecture d'Asconius Pedianus (*In Pison.*, 11), on pourrait croire en effet la base des *Claudii Marcelli* déjà connue :

«*Fortasse quaeratis quem dicat Marcellum. Fuit autem nepos M. Marcelli eius qui bello Punico secundo Syracusas vicit et quinque consulatus adeptus est. Hic autem Marcellus de quo Cicero dicit naufragio ad ipsam Africam periit paulo ante coeptum bellum punicum tertium. Idem cum statuas sibi ac patri itemque avo poneret in monumentis avi sui ad Honoris et Virtutis, decore subscrispsit : III MARCELLI NOVIES COSS.*

Le récit concerne trois sénateurs homonymes : M. Claudius Marcellus, le conquérant de Syracuse, qui avait obtenu le triomphe pour ses victoires sur les Insubres, et mourut en 208 avant J.-C., l'année de son cinquième consulat ; son fils, qui fut consul en 196 ; et son petit-fils, trois fois consul – en 166, 155 et 152 ; d'où la commémoration des neuf consulats exercés par eux trois. L'épisode rapporté par Asconius se situe donc entre 152, date du troisième consulat du dédicant, et 148, année de sa mort¹⁶.

Mais Asconius donne un autre élément d'information : les *monumenta* du grand-père (*avus*), sur ou dans lesquels le petit-fils aurait fait placer les trois statues, s'élevaient auprès du temple d'*Honos et Virtus*.

Il est vrai que ces deux divinités furent honorées conjointement par un sanctuaire que Marius fit construire – autour de l'an 100 – pour célébrer sa victoire sur les Cimbres et les Teutons¹⁷ – un complexe monumental¹⁸ dont l'emplacement exact n'est pas connu ; son architecte ayant reçu pour instructions de prévoir un bâtiment qui ne gênerait pas les augures dans leur consultation du ciel¹⁹, les auteurs modernes le situaient traditionnellement sur le Capitole et, plus précisément, sur l'*Arx* comme l'*auguraculum*²⁰ ; pour le même motif, L. Richardson vient de proposer, avec de bons arguments, de le placer sur la *Velia*²¹.

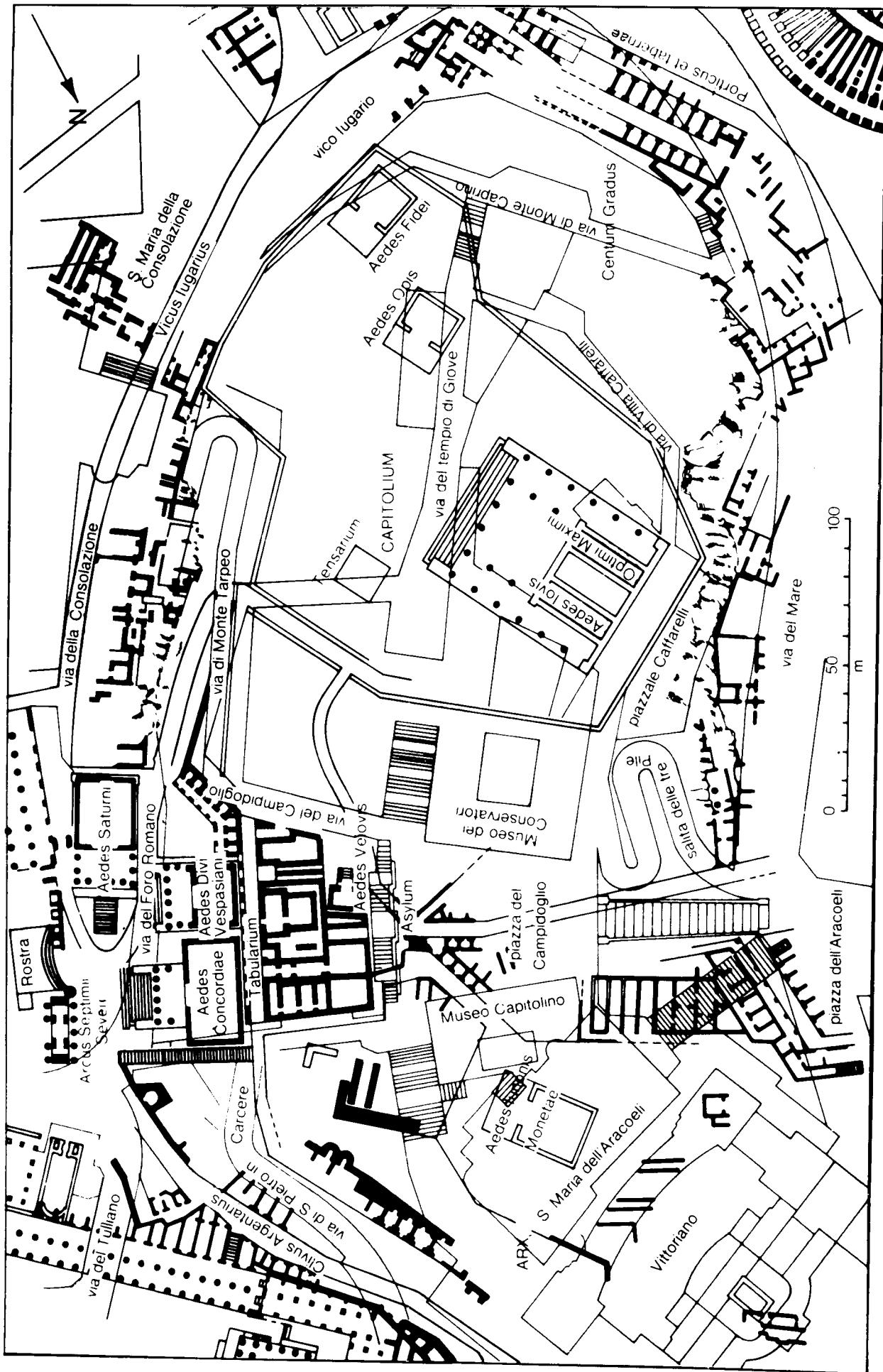
Mais il existait déjà un autre temple d'*Honos et Virtus* – plus ancien et plus célèbre – celui que, précisément, M. Claudius Marcellus, le triomphateur, avait ordonné de construire – dans les toutes dernières années du III^e siècle²² – «*ad Capenas*» : à l'extérieur de la porte Capène, tout au début de la *via Appia*²³.

Vers 150 avant J.-C. (puisque l'initiative du petit-fils, rapportée par Asconius, se place dans cette période), il n'y en avait pas d'autre.

La chronologie confirme ainsi de façon indubitable ce qui était une vraisemblance logique : les *monumenta* du grand-père – dans lesquels il ne serait pas invraisemblable de reconnaître, avec F. Coarelli²⁴, son tombeau – ne peuvent être imaginés ailleurs qu'auprès du temple élevé par ses soins pour commémorer ses propres faits d'armes, celui de la porte Capène.

Le texte d'Asconius ne permet donc pas, comme on serait tenté de le faire²⁵, de rapprocher la base des *Claudii Marcelli* – et l'*aerarium militare*, situé en face d'elle – du temple d'*Honos et Virtus* dédié par Marius. Pas plus que le nouveau diplôme militaire ne permet de déterminer l'emplacement de l'édifice marien. Car le monument des *Claudii Marcelli* sur le Capitole ne saurait être confondu avec celui des *tres Marcelli novies consules ad Capenas*²⁶.

Ainsi, le diplôme ne fait qu'ajouter un nom à la série des bases de statues repérables sur le Capitole : comme tant d'autres *gentes* romaines²⁷, les *Claudii Marcelli* s'y trouvaient honorés. Faut-il croire à une initiative du



D'après F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*.

triomphateur ou à une commémoration postérieure ? L'une et l'autre solution sont envisageables : il se trouve qu'en 222, M. Claudius Marcellus avait déposé les trophées de sa victoire sur les Insubres dans le temple de Jupiter Feretrius, situé lui-même sur le Capitole²⁸, et l'on pourrait en effet imaginer l'érection d'une statue dans le voisinage ; mais la base encore présente en 65 après J.-C. pourrait dater aussi bien de l'époque d'Auguste et célébrer la lignée de Marcellus, le neveu bien-aimé²⁹.

Quant à la localisation du monument, elle demeure toujours aussi incertaine.

«IN CAPITOLIO»

Comme en témoigne la série suivante³⁰, à laquelle le nouveau document s'intègre sans particularité, l'affichage des constitutions impériales en faveur des vétérans – depuis la première connue, en 52 après J.-C.³¹, jusqu'à l'année 88 en tout cas – s'est fait sur des édifices divers, mais toujours situés «*in Capitolio*». Par la suite – au moins à partir de l'année 90 –, le formulaire devient immuable et renvoie à des originaux fixés «*in muro post templum divi Aug(usti) ad Minervam*». Entre 88 et 90, un emplacement définitif a donc été affecté à ces tables de bronze : un portique sans doute, entourant une statue ou un sanctuaire de Minerve³², derrière le nouveau temple d'Auguste divinisé – ensemble monumental que G. Lugli a proposé de chercher sur le Forum, derrière la basilique Julia³². Mais seule la période d'affichage «*in Capitolio*» nous intéresse aujourd'hui.

Date	Emplacement de l'original	Référence du diplôme
11 déc. 52 avant 13 fév. 54	1. Romae in Capitolio aedis Fidei populi Romani parte dexteriore 2. Romae in Capitolio in aede Fidei p(opuli) R(omani) latere sinistériore	<i>CIL</i> , XVI, 1 — 2
18 juin 54	3. Romae in Capitolio in aede<m> Opis in prona<ev>o latere dexteriore	— 3
2 juill. 60	4. Romae in Capitol(io) ad latus sinistr(um) aedis thensar(um)	— 4
15 juin 64	5. Romae in Capitolio post aedem Iovis O(ptimi) M(aximi) in basi Q. Marci Regis pr(aetoris)	— 5
17 juin 65	6. Romae in Capitolio ante aerarium militare in basi Claudiorum Marcellorum	<i>Germania</i> , 56, 1978, 2, p. 461-462 = <i>A.E.</i> , 1978, 658
22 déc. 68	7. Romae in Capitolio ad aram gentis Iuliae latere dextro 8. Romae in Capitolio in ara gentis Iuliae 9. Romae in Capitolio ad aram	<i>CIL</i> , XVI, 9 — 7 — 8
7 mars 70	10. Romae in Capitolio ad aram gentis Iuliae latere dextro ante signu(m) Lib(er) patris 11. Romae in Capitolio in podio aerae gentis Iuliae latere dextro ante signu(m) Lib(er) patris	— 10 — 11
9 fév. 71	12. Romae in Capitolio ad aram gentis Iuliae in podio parte exteriore 13. Romae in Capitolio in podio parte exteriore aerae gentis Iul(iae) contr(a) sig(num) Lib(er) patris	— 12 — 13
5 avril 71	14. Romae in Capitolio ad aram gentis Iuliae de foras podio sinistériore 15. Romae in Capitolio in podio aerae gentis Iuliae parte exteriore 16. Romae in Capitolio in podio aerae gentis Iuliae	— 14 — 15 — 16
14/30 avril 71	17. Romae in Capitolio ad aram [gentis Iu]liae	— 17
30 mai 73 (?)	18. Romae in Capitolio	— 18

Date	Emplacement de l'original	Référence du diplôme
67/74	19. Romae [in Capitolio ad aram ge]ntis [Iuliae — —]	<i>CIL</i> , XVI, 19
21 mai 74	20. Romae in Capitolio introeuntibus ad sinistram in muro inter duos arcos	— 20
27 avril 75	21. Romae in Capitolio pos(t) piscinam in tribunal(i) deorum	<i>Starinar</i> , XVIII, 1967, p. 23 (cf. <i>A.E.</i> , 1968, 446)
2 déc. 76	22. Romae in Capitolio in basi Iovis Africi	<i>CIL</i> , XVI, 21
7 fév. 78	23. Romae in Capitolio post piscinam in tribunal<i></i> deorum parte posteriore	— 22
15 avril 78	24. Romae in Capitolio post casam Romuli	— 23
8 sept. 79	25. Romae in Capitolio in basi Pompil[i regis ad] aram gentis Iuliae	— 24
janv. ou fév. 80	26. Romae in Capitolio post Ligures	— 158 (suppl.)
13 juin 80	27. Romae in Capitolio post aedem Fidei p(opuli) R(omani) in muro	— 26
20 sept. 82 ou 83	28. Romae in Capitolio in tribunali Caesarum Vespasiani, T(iti), Domitiani	— 28, cf. suppl. p. 215
9 juin 83	29. Romae in Capitolio intra ianuam Opis ad latus dextrum	— 29
3 sept. 84	30. Romae in Capitolio post thesarium veterem (sic)	— 30
5 sept. 85	31. Romae in Capitolio in basi columnae parte posteriore, quae est secundum Iovem Africum	— 31
17 fév. 86	32. Romae in Capitolio post tropaea Germanici, q(uae) [sun]t ad aedem Fidei p(opuli) R(omani)	— 32
13 mai 86	33. Romae in Capitolio post tropaea Germanici in tribunali, quae sunt ad aedem Fidei p(opuli) R(omani)	— 33
9 janv. 88	34. Romae in Capitolio in Tabulario publico parte sinistre	— 159 (suppl.)
7 nov. 88	35. Romae in Capitolio in latere sinistro Tabulari publici 36. Romae in Capitolio in latere sinistro Tabulari publici	— 35 <i>A.E.</i> , 1974, 655
27 oct. 90	Romae in muro post templum divi Aug(usti) ad Minervam	<i>CIL</i> , XVI, 36

A l'inverse du Palatin, le Capitole ne correspond pas à une région augustéenne³⁴ : l'expression «*in Capitolio*» ne nous renvoie donc pas à une division administrative de la ville de Rome, qu'il serait relativement facile de circonscrire sur un plan. Et, chez les auteurs anciens³⁵, on ne lui connaît pas moins de trois emplois, plus ou moins restrictifs.

Capitolium peut désigner l'ensemble du *mons Capitolinus*, pentes comprises ; on sait qu'il était constitué de deux hauteurs, séparées par une dépression — l'*Asylum*. Or, la butte nord-est répondant au nom de *Arx*, les édifices qu'elle porte sont généralement situés «*in Arce*» ; l'usage du terme «Capitole» tend ainsi à être réservé au reste de la colline, et plus précisément à la butte sud-ouest — dont le sommet sert d'esplanade au temple de Jupiter. Mais c'est tout simplement le grand temple même de Jupiter Capitolin qui, dans bien des cas, et en particulier chez les auteurs grecs, se trouve nommé *Capitolium*.

Quand elle figure seule, la mention «*in Capitolio*» ne constitue donc pas une indication topographique d'une précision extrême. Sur les diplômes militaires, les modernes lui reconnaissent pourtant une signification particulière : «*usque ad annum 86 constitutiones in area Capitolina posita sunt*», assure le commentaire de H. Nesselhauf, à la fin du premier recueil de *tabulae honestae missionis*³⁶.

En fait, cet affichage sur l'*area Capitolina* a été mis en évidence par Mommsen, qui appuya sa démonstration sur le témoignage de onze diplômes³⁷. Par la suite, Hülsen revint sur le propos pour le développer : il disposait alors de vingt documents³⁸. Mommsen et Hülsen exploitaient une information jusqu'alors peu utilisée pour l'étude de la topographie du Capitole.

Leur démarche a été suivie par les publications topographiques ultérieures³⁹ : forts de la constatation que quelques diplômes militaires retrouvés renvoient à des édifices dont la présence sur l'*area Capitolina* est assurée (c'est le cas du temple de *Fides*⁴⁰), ou très probable (il en est ainsi du temple d'*Ops*⁴¹ et de la remise des *tensae*⁴²), les auteurs modernes placent sur l'esplanade sacrée «tous» les monuments mentionnés sur les autres diplômes de la période — que ce soient la «maison de Romulus», déjà signalée par les Anciens⁴³, ou des trophées et bases de statues, inconnus par ailleurs.

Les trente-six diplômes dont nous disposons aujourd'hui permettent même une vision évolutive. La série en est, en effet, assez suggestive.

Les deux premiers documents mentionnent l'*aedes Fidei populi Romani*⁴⁴. Une fois ses murs recouverts (il pourrait s'agir des parois de la *cella*⁴⁵), les tables de bronze suivantes auraient été fixées dans le pronaos du temple d'*Ops* — sans doute parce qu'il était immédiatement voisin⁴⁶ —, puis sur les édifices environnants, sans autre motif apparent que la recherche d'un emplacement vacant.

Dans les années 64-65, les bases de statue du voisinage commençaient à servir de support :

a.64 *in Capitolio post aedem Iovis O(ptimi) M(aximi) in basi Q. Marci Regis pr(aetoris)*

a.65 *in Capitolio ante aerarium militare in basi Claudiorum Marcellorum.*

La présence de la première d'entre elles derrière le temple de Jupiter Capitolin est pour nous un élément d'information précieux.

Ce fut ensuite le tour de l'autel de la *gens Julia* (dont la localisation exacte reste incertaine⁴⁷) : il accueillit les constitutions successives de 68 à 71 au moins⁴⁸, avant d'être abandonné lui aussi — faute de place sans doute.

Une relative dispersion semble caractériser les années suivantes — et nous y reviendrons dans un instant.

Dans les années 80 à 86 en revanche, on note un retour assez net à la région primitive : avec le temple de *Fides* pour centre. Faut-il établir un lien avec la reconstitution du Capitole après l'incendie de 80 ?

Si l'observation initiale de Mommsen — la présence des premiers diplômes sur des édifices proches du temple de Jupiter Capitolin, donc élevés sur l'*area Capitolina* — conserve tout son intérêt, elle demande à être (légèrement) modifiée en faveur du temple de *Fides*. Le choix originel de ce sanctuaire paraît très probable⁴⁹. Divinité garante des engagements pris⁵⁰, *Fides* était d'ailleurs fort indiquée pour conserver sous sa protection les documents faisant foi de l'*honesta missio* et des priviléges afférents, accordés à des soldats restés fidèles à leur serment d'enrôlement : la «table de Brigetio» de 311 souligne précisément la *fides* des bénéficiaires⁵¹.

De la mise en série de ces données, nous pouvons donc déduire que l'original d'un diplôme de 65 se réclamant d'un affichage «*in Capitolio*» a les plus grandes chances d'avoir été fixé — comme l'a admis aussi S. Dušanić — sur l'*area Capitolina*.

Restent quelques réserves à exprimer⁵², pour en finir avec le problème de l'affichage «*in Capitolio*» : elles portent sur le formulaire des diplômes numérotés dans notre liste 20, 21, 23 et 28.

On peut penser en effet que le *Tribunal deorum* et le *Tribunal Caesarum Vespasiani, T(it) Domitianus*, connus par des diplômes de 75 et 78 pour l'un, et de 82 (ou 83) pour l'autre, sont deux tribunes élevées sur l'*area Capitolina* pour supporter les statues correspondantes⁵³. On pourrait même mettre le premier en relation avec un passage de Servius — *in Capitolio omnium deorum simulacra colebantur*⁵⁴ —, et le second en rapport avec les *statuae consulares* élevées aux princes à l'occasion de leur consulat⁵⁵. Mais, si une longue tradition, liée aux travaux de Mommsen et Hülsen, ne privilégiait pas l'esplanade capitoline, on serait tenté de rapprocher le premier de ces noms — *Tribunal deorum* — du portique des *Dii Consentes*⁵⁶, et le deuxième — *Tribunal Caesarum...* — du temple de Vespasien et Titus divinisés⁵⁷. Certes, ils s'élevaient tous deux au pied du Capitole et non à son sommet, mais en amont du *clivus Capitolinus* — ce qui justifierait, à la rigueur, une localisation *in Capitolio* au sens large du terme⁵⁸. La question serait de savoir si une partie de ces édifices aurait pu être appelée «*tribunal*»⁵⁹. Il ne

semble pas y avoir d'obstacles chronologiques⁶⁰ : le portique des *Dii consentes* devait exister en 75 et en 78, du moins dans sa version républicaine, sinon dans l'état que nous connaissons aujourd'hui⁶¹. Quant au temple de Vespasien et de Titus divinisés, il pouvait constituer de fait en 82 (ou 83) un monument de la dynastie flavienne. Ces quelques remarques ont pour seul objet de montrer que, quoique possible, l'interprétation traditionnelle de ces textes n'est pas la seule envisageable.

On devrait s'interroger de même sur le sens exact d'une localisation «*in Capitolio introeuntibus ad sinistrum in muro inter duos arcos*» — attestée par un diplôme de l'année 74⁶². Il se peut qu'en effet les «deux arcs» se trouvent sur l'*area Capitolina*. Mais le texte admet aussi une autre suggestion : la zone d'affichage indiquée ne serait-elle pas la partie du mur de soutènement gauche du *clivus Capitolinus*, en montant, entre les deux arcs qui franchissaient — peut-être — cette voie triomphale à son débouché sur l'esplanade capitoline ?

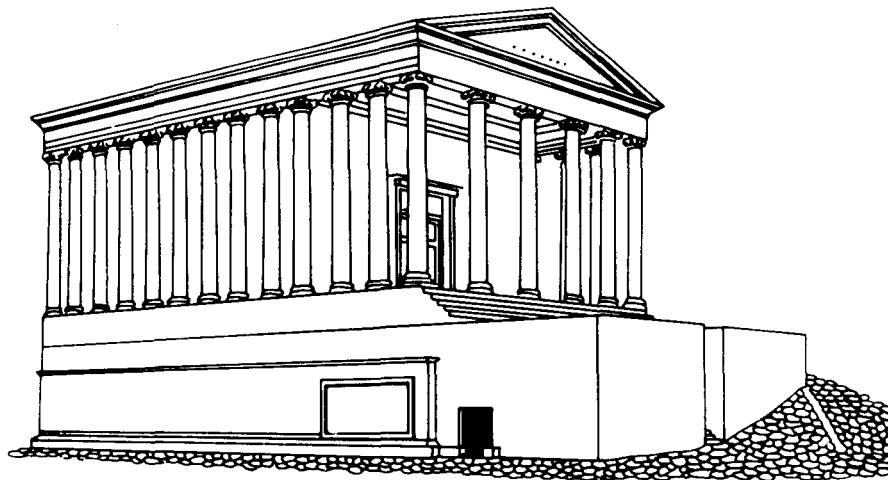
Ce ne sont que trois hypothèses, et présentées comme telles, car aucun élément n'incite à trancher dans un sens ou dans l'autre. Elles visent simplement à exprimer des réserves sur la démarche habituelle qui consiste à regrouper systématiquement sur l'*area Capitolina* «tous» les monuments énumérés par les diplômes militaires avant 86.

Déjà les trois diplômes de 88 — inconnus au temps de Mommsen et de Hülsen — dont les originaux étaient fixés «dans le côté gauche du Tabularium» ont nécessité la reconstitution d'une étape intermédiaire : «*transierunt inter a.86 et 88 ad Tabularium*», observe H. Nesselhauf. Mais, même avant 86, le nom de quelques édifices mentionnés par les diplômes devrait au moins inspirer le doute : dans la dernière période, l'*area Capitolina* n'eut peut-être pas toujours le monopole de l'affichage des constitutions. Une extension le long du *clivus Capitolinus* n'est pas totalement exclue.

«ANTE AERARIUM MILITARE»

La situation du monument des *Claudii Marcelli* en face de lui (*ante*) assure à l'*aerarium militare* au moins une porte qui lui était propre, ouvrant sur l'extérieur, — celle dont les préfets du trésor militaire gardaient la clé⁶³ —, peut-être même un bâtiment indépendant : et cette possibilité me paraît être la véritable nouveauté du texte. Nous envisagerons donc successivement l'une et l'autre solution.

La démarche normale était jusqu'à présent de rechercher un temple auquel attribuer la fonction de dépôt monétaire. Le nom de *Mars Ultor*, sur le forum d'Auguste, avait même été avancé il y a un demi-siècle, sans document à l'appui⁶⁴; sans doute parce que Mars est le protecteur naturel des soldats. J'ai proposé moi-même celui de *Concordia* sur la base de l'unique dédicace religieuse associée à la préfecture du trésor militaire. Suffirait-il maintenant de faire un choix parmi les sanctuaires de l'*area Capitolina* ?



Temple de Saturne, reconstitution de G. Lugli, d'après F. Coarelli, *Guida*.

Encore faudrait-il préciser ce que l'on entend par «dépôt dans un temple». Si l'on songe aux diverses manières de conserver les fonds métalliques dont disposaient les Anciens, on exclura, dans notre cas, l'hypothèse d'une *arca*, fermée à clé, déposée dans la *cella* d'un temple⁶⁵, et celle aussi d'une réserve accessible seulement à partir d'une trappe, ouverte dans son pavement⁶⁶. Pour concilier la présence de l'*aerarium militare* dans un temple et l'ouverture directe sur l'extérieur, attestée par le nouveau diplôme militaire, il ne reste plus que la solution d'une pièce prise sur le podium.

L'idée même d'un tel aménagement nous vient en fait de la reconstitution de l'*aerarium populi Romani*, proposée jadis par G. Lugli⁶⁷: à l'intérieur de l'avant-corps monumental du temple de Saturne, le trésor de l'État aurait disposé d'un local, ouvrant directement sur le forum par une porte. Cette disposition ne vaudrait d'ailleurs que pour l'époque impériale; elle aurait été adoptée lors de la reconstruction du temple de Saturne par Munatius Plancus, en 42 avant J.-C.; et rien ne dit qu'elle aurait repris l'agencement de la période républicaine. La présence du seuil encore en place (et toujours visible aujourd'hui) et le plan de l'*aedes Saturni*, restitué grâce à un fragment de la *Forma Urbis Romae*⁶⁸, rendent très vraisemblable en effet l'existence d'une pièce prise sur l'avant-corps qui supportait l'étroit escalier médian, donnant accès à la *cella*. Si le trésor de l'État était entreposé là, comme le pensait Lugli, l'*aerarium populi Romani* serait resté sous la garde du dieu Saturne — ce qui lui aurait valu par la suite le nom officiel d'*aerarium Saturni* —, tout en constituant un édifice en partie distinct du sanctuaire.

La première hypothèse permise par l'expression «*ante aerarium militare*» sera donc celle d'une (ou plusieurs) pièce(s) aménagée(s) à l'intérieur d'un *podium* de temple.

Le Capitole se caractérise par une densité très remarquable de constructions religieuses; pour ne citer que les temples que l'on situe traditionnellement sur l'*area Capitolina*, énumérons, autour de celui de *Jupiter Optimus Maximus*, ceux de *Ops*, *Fides*, *Jupiter Feretrius*, *Jupiter Tonans*, *Jupiter Victor*, *Mens* et *Terminus*.

En faveur du temple d'*Ops*, pour lequel s'est prononcé S. Dušanić⁶⁹, un précédent historique pourrait jouer en effet: l'*«aerarium»* de César y fut entreposé. Nous le savons par Velleius Paterculus⁷⁰ et par Cicéron⁷¹. Certains voudraient voir dans ce trésor personnel de César l'ancêtre du *fiscus*⁷²; mais d'autres suggèrent un parallèle entre le dépôt confié par César à *Ops*, «véritable trésor de guerre», et «l'organisation par Auguste d'un *aerarium militare*»⁷³. Il est donc un autre argument que S. Dušanić aurait pu invoquer aussi: si Auguste avait porté son choix sur ce temple pour accueillir la caisse de retraite nouvellement créée, *Ops* aurait protégé l'*aerarium militare* comme son parèdre Saturne l'*aerarium populi Romani*⁷⁴.

Mais le temple de *Fides* aurait ses chances aussi⁷⁵. Il devait être de bonne taille, puisque le sénat y était réuni le jour de l'assassinat de Tiberius Gracchus. Les premières constitutions impériales en faveur des vétérans connues — celles de Claude — furent affichées sur ses murs. La présence de l'*aerarium militare* aurait pu les attirer: la prime de retraite et l'octroi de priviléges civils sont les deux volets d'une même politique visant à récompenser les militaires et leur lien éventuel méritera ultérieurement une étude approfondie. On le voit, la protection de *Fides* sur la caisse de retraite de l'armée n'aurait pas de quoi surprendre.

Avec ou sans les motivations idéologiques que nous réinventons *a posteriori*, la plupart des temples de la zone auraient pu accueillir de même l'*aerarium militare* dans leur sousbasement. Il en est pourtant un que nous serions tentés d'écartier: celui de Jupiter Capitolin. Ce n'est pas parce que l'emploi de ses amples *favissae*, accessibles depuis la *cella*, nous est déjà connu⁷⁶. Indépendamment de ces passages souterrains, un local aurait pu être aménagé dans le *podium* du grand temple. Mais, dans ce cas — un diplôme de 64 offre un parallèle éclairant (*«in Capitolio, post aedem Jovis O(ptimi) M(aximi), in basi Q. Marci Regis pr(aetoris)»*) —, la base des *Claudii Marcelli* ne serait pas localisée, sur le diplôme de 65, par rapport à la porte d'entrée de l'*aerarium militare* et à elle seule. L'ensemble des coordonnées se présenterait vraisemblablement dans l'ordre suivant :

- *in Capitolio*;
- *post aedem* ou *in latere* (droit ou gauche) *aedis Jovis O.M.*;
- *ante aerarium militare*.

Mais, tout bien réfléchi, cette observation qui, dans le cas de Jupiter Capitolin, me paraît péremptoire, mérite d'être étendue aux autres édifices religieux. Si l'on se reporte à la série d'indications topographiques tirée des diplômes, on constate que le point de repère majeur (aussitôt après *«in Capitolio»*) est, le plus souvent, une construction autonome: temple, monument religieux (*ara gentisJuliae*) ou civil (*Tabularium*). Les données supplémentaires n'interviennent que pour éviter à l'enquêteur éventuel de fastidieuses recherches parmi les dizaines de *tabulae aeneae*, toutes semblables, fixées les unes auprès des autres. De plus, tous les édifices religieux semblent appelés par leur nom officiel: *aedes Opis*, *aedes Fidei p.R.*, *aedes Jovis O.M.*, et même *aedes thensarum*.

Si l'on accepte à la lettre l'expression «*in Capitolio, ante aerarium militare*», on est tenté de renoncer à l'éventualité admise en premier, sur le modèle proposé par Lugli, celle du podium de temple, pour envisager l'hypothèse d'une construction distincte — qu'elle ait été élevée en relation avec le temple voisin ou non, ceci est une autre question.

Comment concevoir un tel bâtiment ?

L'Antiquité a connu aussi, en dehors des temples, les édifices destinés à la fonction de trésor⁷⁷. Pour Rome, si nous sommes relativement documentés sur les fonds — importants ou modestes⁷⁸ — déposés par les particuliers dans les temples, nous sommes fort mal renseignés par les textes sur les lieux précis où étaient conservés les deniers publics⁷⁹. A quoi s'ajoute l'ambiguïté du terme *θησαυρός*⁸⁰, utilisé par les sources grecques d'époque impériale.

Lorsque Dion Cassius nous rapporte qu'à la mort de Caligula, en 41, les consuls firent transporter *ἐκ τῶν θησαυρῶν τὰ χρήματα ἐς τὸ καπιτωλὸν*, avec une garde de sénateurs et de soldats⁸¹, il faut croire, en ces circonstances extraordinaires, à un amoncellement (de paniers, de jarres et récipients divers) dans la *cella* même du grand temple de Jupiter Capitolin. Quand aux *thesauroi* concernés, s'agit-il des dépôts permanents de l'État (tels l'*aerarium populi Romani* et l'*aerarium militare*) ou des réserves précieuses⁸² du Palais impérial dont on craignait le pillage⁸³ — ou des deux ?

Dans deux passages connus, Hérodien est amené à évoquer les richesses de Septime Sévère et de Caracalla : il les situe expressément dans «les trésors et les temples»⁸⁴. A la lecture du premier texte, on imagine le souverain et ses fils parcourant des temples abondamment garnis de statues et objets de valeur⁸⁵, et se faisant ouvrir les portes des «trésors» officiels — dont certains se trouvaient peut-être aussi dans des temples, mais pas nécessairement tous⁸⁶.

L'apport de l'archéologie reste ambigu : elle retrouve des bâtiments, sans pouvoir toujours déterminer leur fonction. Pourtant il me semble intéressant qu'au début du siècle, Delbrück ait envisagé une dissociation du temple de Saturne et de l'*aerarium populi Romani*⁸⁷ : il se demandait si la bâtie située — sous la République — au pied du Capitole, de l'autre côté du *clivus Capitolinus*, et démolie par la suite, n'était pas le trésor public lui-même ; en faveur de cette hypothèse, il faisait observer que, lors de la construction du *Tabularium*, avait été maintenue — par une porte spéciale et un corridor interne — la circulation entre cet édifice énigmatique et l'office de la Monnaie, implanté sur l'*Arx*.

De la suggestion de Delbrück, nous retiendrons seulement que, même pour un trésor notoirement placé sous la protection d'un dieu — comme l'*aerarium populi Romani* —, la possibilité d'un dépôt dans un bâtiment extérieur au temple ne paraît pas absurde invraisemblable.

Mais, dans le cas de l'*aerarium militare*, c'est la divinité protectrice qui manque. En dehors de la dédicace à *Concordia*, le dossier est vide de références religieuses. Bien plus, le trésor militaire n'a pas changé de nom, au moment où Claude — puisqu'il semble bien que ce fut lui — troqua l'appellation traditionnelle d'*aerarium populi Romani* pour le nom, désormais officiel, d'*aerarium Saturni*.

Même si, dans les toutes premières années qui ont suivi sa création en 6 après J.-C., le trésor militaire a pu trouver abri dans un temple (*Ops, Fides* sur le Capitole, ou, pourquoi pas ? *Concordia* à son pied, ou encore *Mars Ultor* sur le forum d'Auguste...), il est probable qu'un bâtiment particulier lui a été assez vite affecté. C'était sans doute chose faite en 31, lors de la conspiration de Séjan.

Il n'y a aucune invraisemblance à imaginer, parmi les édifices monumentaux, des constructions plus modestes : G. Lugli avait signalé au pied du *Tabularium*, dans l'espace étroit qui sépare le temple de la Concorde et celui de Vespasien divinisé, une bâtie de briques à laquelle une inscription a attaché le nom des *viatores quaestori ab aerario Saturni*⁸⁸. Or, le Capitole était lui-même très encombré ; on sait, par exemple, qu'Auguste «débarassa» l'*area Capitolina* des innombrables statues privées qui s'y étaient entassées au cours des temps⁸⁹, faisant ainsi place nette pour d'autres utilisations.

Qu'Auguste ou l'un de ses successeurs immédiats (au cas où l'*aerarium* n'aurait pas trouvé, dès sa création, sa localisation définitive) ait affecté au nouveau trésor un bâtiment civil préexistant ou que, plus probablement, il ait fait bâtir à son intention une construction modeste, il semble bien qu'en 65 tout au moins, et vraisemblablement dès 31, s'élevait sur le Capitole un édifice, connu de tous sous le nom d'*aerarium militare*, assez caractéristique pour servir de point de repère sur des documents publics — au même titre que l'abri des *tensae* ou l'autel de

la gens Julia. Et le seul témoignage littéraire concernant ce local — le passage de Tacite «*claustra aerarii, cui praefectus erat...*» — plaiderait assez, par l'absence de référence à tout édifice connu — *Ops, Fides* ou autre —, en faveur d'un bâtiment particulier, qui aurait pu accueillir peut-être, outre la *militaris pecunia*, l'administration corollaire : l'équipe de scribes placée sous l'autorité des *praefecti aerarii militaris* et les archives du service.

A supposer que la suggestion d'une telle construction se trouve, par hasard, confirmée, resterait encore à établir s'il faut penser à un édifice «civil» autonome ou à une simple annexe, bâtie en relation avec un temple précis pour rester sous la protection d'une divinité. Dans ce dernier cas, et même si elle paraît peu probable, nous ne devrions pas écarter la possibilité d'une dissociation des fonctions : les réserves métalliques étant entreposées dans le temple et le personnel administratif et les archives installés dans l'*«aerarium militare»*; mais le texte de Tacite suggère bien la présence de la *militaris pecunia* dans le bâtiment *«aerarium»* dont le préfet en exercice gardait la clé.

*
* * *

On le voit : si le nouveau diplôme justifie la réouverture du dossier *«aerarium militare»*, il suscite plus de questions qu'il n'offre d'éléments de réponse.

Un document plus explicite précisera peut-être un jour l'emplacement de l'*aerarium militare* : nous saurons alors s'il constituait ou non un bâtiment indépendant. Le libellé des deux seuls textes qui, pour l'instant, font allusion à sa localisation — le passage de Tacite sur la conspiration de Séjan et le diplôme militaire de 65 — nous oblige à accueillir cette éventualité au premier rang des hypothèses qui peuvent être formulées.

Les observations présentées dans la dernière partie demeureraient valables, au cas où l'affichage de la table de bronze aurait eu lieu ailleurs que sur l'*area Capitolina* — le long du *clivus Capitolinus*, par exemple. Mais si, comme il paraît probable, l'original du diplôme de 65 a été fixé sur l'esplanade capitoline, c'est là que nous devrions chercher l'*aerarium militare*.

Avait-il vraiment besoin de la protection d'une divinité précise (*Jupiter, Ops, Fides* ou autre), dans un enclos qui s'identifiait au cœur religieux de la cité ? Le choix pour la caisse de retraite d'un espace sacré entre tous y gagnerait en signification symbolique.

MIREILLE CORBIER
CNRS — Paris

NOTES

- * Pour la rédaction définitive de cet article, j'ai tiré profit des conseils amicaux de F. Coarelli; mais aussi de ceux de A. Chastagnol, de R. Rebuffat et des participants à leurs séminaires respectifs (au Centre G. Glotz et à l'École normale supérieure). M.-P. Arnaud-Lindet et J.-M. David ont accepté de relire le manuscrit et m'ont permis de le compléter sur plusieurs points. Que tous soient remerciés de leurs suggestions, et de leurs questions qui m'ont incitée à poursuivre l'enquête.
- 1. M. Corbier, *L'aerarium Saturni et l'aerarium militare. Administration et prosopographie sénatoriale*, Rome, 1974 (Coll. de l'École Française de Rome, n° 24) et «L'aerarium militare», dans *Armées et fiscalité dans le monde antique. Actes du colloque CNRS, Paris 14-16 octobre 1976*, Paris, 1977, p. 197-234 (résumé de mon Mémoire, inédit, de l'École Française de Rome : «Le budget de l'aerarium militare», mars 1975).
- 2. Tacite, *Ann.*, V, 8, 1; cf. *L'aerarium Saturni...*, p. 358-367, notice n° V.
- 3. M. Corbier, «Claude et les finances publiques. La création du fisc impérial», résumé paru dans les *Actes du Congrès international d'Épigraphie grecque et latine de Constantza, septembre 1977*, Bucarest, 1979, p. 346-347.
- 4. Le produit de deux impôts : *vicesima hereditatium et centesima rerum venalium*.
- 5. Voir, entre autres sources, Lucain, *Pharsale*, III, 154; Appien, *Guerres civiles*, I, 31; Solin, I, 12; Macrobe, *Saturnales*, I, 8,3; Paul - Festus, 2 L; Tertullien, *Apologie*, 10; Cyprien, *De la vanité des idoles*, 2; *Origo gentis Romanae*, 3, 4-7.

6. Sur le rôle des temples pour la conservation des espèces métalliques dans le monde grec, cf. R. Martin, dans *BCH*, 64-65, 1940-1941, p. 169-175, et *BCH*, 70, 1946, p. 352-368, F. Sokolowski, «Fees and Taxes in the Greek Cults», dans *Harvard Theol. Review*, 47, 1954, p. 153-164, R. Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques*, Leyde, 1968, p. 284-288, et P. Debord, *Aspects sociaux et économiques de la vie religieuse dans l'Anatolie gréco-romaine*, Leyde, 1982, p. 194-196 et 215-216.
- Pour Rome, nous manquons d'études précises : celle de B. Bromberg, «Temple Banking in Rome», dans *Economic History Review*, 10, 2, 1940, p. 128-131, concerne surtout les dépôts des particuliers.
- Quant au petit ouvrage de H. N. Couch, *The Treasures of the Greeks and Romans*, Menasha (Wisconsin), 1929, il est très décevant.
- Voir, surtout, H. Vidal, «Le dépôt *in aede*», dans *Rev. hist. droit fr. et étr.*, 43, 1965, p. 545-587.
7. *CIL*, VI, 90 = *ILS*, 3782 ; cf. *L'aerarium Saturni...*, p. 348-351, notice n° I.
8. Mais les restaurations de temples sont si nombreuses dans cette période que les rapprochements chronologiques demeurent très aléatoires.
9. En 6 après J.-C. : *Res Gestae divi Augusti*, 17 ; Dion Cassius, LV, 25,1.
10. *L'aerarium Saturni...*, p. 666-667 ; cf. Servius, *Aen.*, 2, 116 : *templum Saturni, quod est ante clivum Capitolinum iuxta Concordiae templum*.
11. De fait, le temple de la Concorde est indiqué tantôt «*in Capitolio*» (*Cal. Ant.* de 84-55 av. J.-C. = *Inscr. Ital.*, XIII, 2, p. 4), tantôt «*in arce*» (*Cal. Praen.* de 6-9 ap. J.-C. = *Inscr. Ital.*, XIII, 2, p. 119), tantôt «*in foro*» (*Cal. Verul.* de 14-37 ap. J.-C. = *Inscr. Ital.*, XIII, 2, p. 161). Cf. C. Gasparri, *Aedes Concordiae Augustae, Istituto di Studi Romani*, Rome, 1979, p. 11-15.
- Noter la formule de Festus, 470 L : «*unum (senaculum), ubi nunc est aedes Concordiae inter Capitolum et Forum*».
- Mais les auteurs anciens qui mentionnent la reconstruction du temple par Tibère (Ovide, *Fastes*, I, 640, 643-648 ; Suétone, *Tib.*, 20 ; Dion Cassius, LVI, 25) ne le localisent pas.
12. S. Dušanić, «A Military Diploma of A.D. 65», dans *Germania*, 56, 1978, 2, p. 461-475 (texte p. 461-462 et planches 47-48) ; cf. *A.E.*, 1978, 658.
13. Sur les diplômes militaires, outre le commentaire de H. Nesselhauf à la fin du premier volume du *CIL*, XVI, publié en 1933, on mentionnera trois articles récents : de G. Alföldy, dans *Historia*, XVII, 2, 1968, p. 215-217 ; de J.-C. Mann, dans *Epigr. Stud.*, 9, 1972, p. 233-241 ; de M.-P. Arnaud-Lindet, dans *REL*, LV, 1977, p. 288-312 ; l'introduction de W. Seston au dossier «diplômes militaires» dans *Les Lois des Romains* (7^e édition... des «Textes de droit romain», Tome II, de P.F. Girard et F. Senn), Camerino, 1977, p. 247-250 ; et, maintenant, les travaux de M.M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1954-1977*, Londres, 1978, ainsi que *Epigr. Stud.*, 12, 1981, p. 265-286, et de S. Dušanić, dans *Roman Frontier Studies 1979, BAR* 71, Londres, 1980, p. 1061-1069, dans *Z.P.E.*, 47, 1982, p. 149-171, et dans *Arheološki Vestnik*, 33, 1982, p. 197-232.
14. S. Dušanić, art. cité, p. 464 : «We see from it that the location of the Aerarium militare, previously enigmatic, was on the Capitol. The location is indicated more precisely by the reference to the *basis Claudiorum Marcellorum*, which must have supported the monument erected c.150 B.C. by M. Claudius Marcellus (cos III 152 B.C.) and inscribed, according to Asconius Pedianus, *Tres Marcelli novies consules*. In its turn, the Claudian monument, situated evidently in the *area Capitolina*, may help us to locate (Marius') temple of Honos et Virtus, which lay not far from the three Claudian statues but the position of which has been matter of controversy : the arx or the *area Capitolina*. As it seems, the former alternative has to be abandoned now».
15. S. Dušanić, art. cité, p. 464, note 19a, qui lui a été suggérée par F. Coarelli et S. Ducroux : «Probably in the temple of Ops, which contained an aerarium... and is cited more than once in the corresponding formulae of the diplomata...; in its neighbourhood there was at least one monument (Scipio's statue...) of the kind of that referred to in our text».
16. Sur la lignée des *Claudii Marcelli*, voir Münzer, *RE*, III, 1899, col. 2731 à 2764, avec *stemma* sous le n° 214 ; et, sur les trois homonymes qui nous intéressent, les notices n^{os} 220, 222, 225.
17. *CIL*, XI, 1831 = *ILS*, 59 : «*de manubiis Cimbril(c/is)] et Teuton(is) aedem Honori et Virtuti victor fecit*». Nombreux témoignages littéraires sur ce temple, en particulier chez Cicéron : le sénatus-consulte autorisant son retour d'exil y fut précisément pris. Aux références données plus loin (notes 18 et 19), ajouter Val. Max., I, 7, 5, et Cic., *Pro Sest.*, 116.
18. Appelé parfois *Mariana monumenta* : Val. Max., II, 5, 6 ; IV, 4, 8 ; mais voir aussi Cic., *De divinat.*, I, 59 (*in monumento Marii*) et *Pro Planc.*, 78.
19. Festus, 466-468 L : *Summissioren aliis aedem Honoris et Virtutis C. Marius fecit, ne, si forte officeret auspiciis publicis, augures eam demoliri cogerent*. Le nom de l'architecte, C. Mucius, nous est donné par Vitruve, III, 3, 5, et VII, 17.
20. Cf. S.B. Platner et Th. Ashby, *A Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Oxford, 1929, p. 259-260 ; et G. Lugli, *Fontes ad topographiam veteris Urbis Romae pertinentes*, Rome, VI, 1965, p. 356-358.
21. L. Richardson, «*Honos et Virtus* and the *Sacra Via*», dans *A.J.A.*, 82, 2, 1978, p. 240-246.
22. Il a été consacré par les soins de son fils en 205 (Liv. XXIX, 11, 13).
23. Cf. S.B. Platner et Th. Ashby, *op. cit.*, p. 258-259 ; G. Lugli, *Fontes...*, III, 1952, p. 27-31 ; L. Richardson, art. cité, p. 243-245.
24. F. Coarelli, «Il sepolcro degli Scipioni», dans *Dialoghi di Archeologia*, VI, 1, 1972, p. 71-72.
25. C'est précisément la démarche de S. Dušanić, art. cité, p. 464. Voir cependant les réserves de la n.24 (p. 464 également), inspirées par une observation de S. Ducroux.

26. Ce qui rend peu plausible l'hypothèse de J. Scheid et H. Broise, «Deux nouveaux fragments des actes des frères Arvales de l'année 38 ap. J.-C.», dans *MEFRA*, 92, 1980, 1, p. 238, n. 49, qui, inspirée par le commentaire de S. Dušanić, suppose leur identité.
27. Suétone, *Cal.*, 34 : *Statuas virorum illustrium ab Augusto ex Capitolina area propter angustias in Campum Martium conlatas ita subvertit atque disiecit ut restitui salvis titulis non potuerint...* Nous savons ainsi par Cicéron, *Att.*, VI, 1, 17, qu'une statue de Scipion l'Africain s'élevait *«ad Opis»*.
28. Cf. G. Lugli, *Roma antica...*, p. 29, qui cite les nombreuses sources à l'appui.
29. Je dois cette suggestion à D. Nony.
30. Établie en 1978 à partir des documents réunis par H. Nesselhauf au *CIL*, XVI (1936 et suppl. 1955); de la liste présentée par G. Radnóti, dans *Germania*, 46, 1968, p. 122-123, pour les publications des années 1955-1968; et de l'*Année épigraphique* à partir de 1968. Voir aussi, maintenant, M.M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1954-1957*, Londres, 1978.
31. L'argument *ex silentio* ne permet évidemment pas d'assurer que Claude fut l'initiateur de ces mesures. Il y a cependant de fortes présomptions en ce sens: cf. W. Sexton, *op. cit.*, p. 247, et M.-P. Arnaud-Lindet, art. cité, p. 309.
32. L'expression *ad Minervam* ne permet pas de choisir entre l'une et l'autre interprétation. G. Lugli (voir la note suivante) a opté en faveur du sanctuaire; H. Nesselhauf, *CIL*, XVI, p. 197, pour un *atrium* autour de la statue de Minerve.
33. G. Lugli, *Roma antica...*, p. 185-191; et, surtout, *Monumenti minori del foro romano*, Rome, 1947, p. 89-100 (avec plan p. 90). En revanche, H. Nesselhauf, *CIL*, XVI, p. 197, situe l'*atrium Minervae* derrière le temple d'Auguste divinisé *«in Palatio»*. (Sur cet – autre – édifice, voir G. Lugli, *Roma antica...*, p. 442-443).
34. Il est inclus dans la région VIII, dénommée *Forum Romanum et Magnum*.
35. D'après les textes réunis par G. Lugli, *Fontes...*, VI, 2.
36. *CIL*, XVI, p. 197.
37. Th. Mommsen, «Privilegi militari», dans *Bull. dell' Instituto di Corrisp. archeol.*, 1845, p. 119-127 = *Gesammelte Schriften*, V, 2, 1908, p. 38-46.
38. Ch. Hülsen, «Zur Topographie des Kapitols», dans *Festschrift für Heinrich Kiepert*, Berlin, 1898, p. 209-223.
39. A titre d'exemple, S.B. Platner et Th. Ashby, *op. cit.*, p. 47-50 (*area Capitolina*); et A.M. Colini, «Il Campidoglio nell' Antichità», dans *Capitolium*, 40, 4, 1965, p. 184-185 (L'*area Capitolina*).
40. Cf. Cicéron, *De off.*, III, 29, 104: *Qui ius igitur iurandum violat, is Fidem violat, quem in Capitolio «VICINAM JOVIS OPTIMI MAXIMI», ut in Catonis oratione est, maiores nostri esse voluerunt.*
41. Après l'incendie de 80 après J.-C., les frères Arvales se réunissent *in Capitolio in aedem Opis... ad vota noncupanda ad restitutionem et dedicationem Capitoli ab Imperatore Tito/ Caesare Vespasiano Augusto* (*CIL*, VI, 2059). On notera l'emploi de *Capitolium* en deux sens différents dans le même texte.
42. Il s'agit de l'abri des chars sacrés (les *tensae*) sur lesquels les trois divinités capitolines étaient portées en procession (Festus, 500-501 L), appelé par les textes littéraires *Tensarium*, mais *aedes thensar/um* sur un diplôme de l'année 60. On reconnaît d'ordinaire ce même édifice dans le *thesarium vetus* mentionné par un diplôme de 84; d'après H. Nesselhauf, *CIL*, XVI, p. 197, il aurait reçu ce nom après que la *thensa Jovis Optimus Maximus* en eût été retirée (Suétone, *Vesp.*, 5, 10).
43. Désormais, le dossier réuni par A. Balland, art. à paraître dans la *R.E.L.*, 1984, plus complet que celui de ses prédécesseurs (et, notamment, un texte de Conon, *Narr.* 48.8), permet d'établir la présence de la *casa Romuli* sur l'*area Capitolina*.
44. F. Coarelli, «Le *Tyrannoctone* du Capitole et la mort de Tiberius Gracchus», dans *MEFR*, 81, 1969, p. 137-160, a suggéré de le situer sur la partie la plus méridionale du temple. P. Gros, «*Aurea Templa*», *Recherches sur l'architecture de Rome à l'époque d'Auguste*, Rome, 1976, p. 99, mentionne le temple de *Fides* «au voisinage immédiat du temple de Jupiter Capitolin».
45. Telle est du moins l'interprétation de P. Gros, *op. cit.*, p. 99-100.
46. Ch. Hülsen, art. cité, p. 213; P. Gros, *op. cit.*, p. 99-100.
47. M. Torelli propose d'identifier l'*ara gentis Iuliae* à l'édifice voisin du temple de Jupiter Capitolin dans lequel on reconnaissait jusqu'à présent le *Tensarium*. Cf. F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*, 3^e éd., Rome, 1980, p. 45.
48. L'autel ne semble donc pas avoir été affecté par l'incendie du temple de Jupiter Capitolin, provoqué par les combats entre les partisans de Vitellius et ceux de Vespasien, en 69.
49. Voir, de même, F. Coarelli, dans *MEFR*, 81, 1969, p. 150, n. 1 : «les originaux des diplômes militaires, évidemment en rapport avec l'*aedes Fidei*».
50. A. Pignaniol, dans *RIDA*, V, 1950, p. 339-347, et *Mélanges Henri Lévy-Bruhl*, Paris, 1959, p. 471-473; P. Boyancé, *Études sur la religion romaine*, Rome, 1972, p. 91-152.
51. *AE*, 1937, 232, 1.23-24. Elle témoigne de priviléges accordés aux soldats et aux vétérans par Licinius.
52. L'idée de cette enquête m'a été suggérée par A. Chastagnol.
53. Comme on l'indique d'ordinaire : voir les études de topographie citées à la n. 39.
Sur les différents sens du mot *tribunal* et les constructions correspondantes, voir le lexique de Forcellini, VI, p. 167, l'article de V. Chapot dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, V, p. 417-418, et, surtout, la dissertation de Harriet Dale Johnson, *The Roman Tribunal*, Baltimore, 1927 (notamment le chapitre I, p. 9-36 : «A definition of the Term»).

Relevons la formule «*post tropaea Germanici, in tribunali, quae sunt ad aedem Fidei p.R.*» sur un diplôme de 86 ; H. Dale Johnson, *op. cit.*, p. 22, suggère un rapprochement avec l'autorisation d'élever une statue de Germanicus sur un *tribunal*, connue par *CIL*, VI, 911.

54. Servius, *Aen*, 2, 319.
55. Le 1^{er} juillet 38, un sacrifice à Jupiter est offert par le collège des Arvales «*in Capitolio ante statuas consulares*» – puis, à nouveau, le 1^{er} janvier 39 au même endroit : voir le commentaire de J. Scheid et H. Broise, art. cité, p. 326-328.
Le groupe des statues de Vespasien, Titus et Domitien pourrait remonter par exemple à une des années où ils furent tous trois consuls – Vespasien et Titus comme éponymes, Domitien comme consul suffect, en remplacement de son frère ; cf. A. Degrassi, *I fasti consolari dell'Impero romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Rome, 1952, p. 20 à 23.
56. La présence d'une *piscina*, inconnue par ailleurs, auprès du *Tribunal deorum* n'offre pas non plus d'argument déterminant.
57. Comme l'a observé R. Rebuffat, G. Lugli, *Roma antica*, p. 34-35, confond par distraction les deux édifices en complétant : «*post Tribunal deorum (Vespasiani et Titii)*». Il serait déjà surprenant de voir des *divi* nommés *dei*. Mais, le 7 février 78, date du diplôme dont l'original fut fixé «*in Tribunal(i) deorum*», Vespasien et Titus étaient tous deux vivants. (Apparu ultérieurement, le diplôme de 75 ne pouvait pas être utilisé par Lugli.)
58. Voir la note 11. Noter que le temple de Saturne, bâti en contrebas, est toujours situé par référence au *clivus Capitolinus* et à la colline du Capitole : Varro, *L.L.*, 5, 42 : «*in fauibus*» ; Servius, *Aen*, 8, 319 : «*sub clivo*» ; *Aen*, 2, 116 : «*ante clivum Capitolinus*» ; Festus, 430 L : «*in imo clivo Capitolino*» ; Denys d'Halicarnasse, *A.R.*, 6, 1, 4 : «*κατὰ τὴν ἄνοδον τὴν εἰς τὸ Καπιτώλιον φέρουσαν ἐκ τῆς ἀγορᾶς*». Cf. Ch. Guittard, «Recherches sur la nature de Saturne des origines à la réforme de 217 avant J.-C.», dans *Recherches sur les Religions de l'Italie Antique*, Genève, 1976, p. 61-63, avec n. 135, p. 62 ; *Id.*, «*Saturni fanum in fauibus* (Varro, *L.L.*, 5, 42) : à propos de Saturne et de l'*Asylum*», dans *Mélanges... à la mémoire de Pierre Wuilleumier*, Paris, 1980, p. 160-161.
59. Voir H. Dale Johnson, *op. cit.*, p. 20, à propos de Vitruve, IV, 8, 1.
60. Sur ces édifices, voir G. Lugli, *Roma antica*..., p. 114-115, et F. Coarelli, *Guida*..., p. 74-75.
61. Les XII *Dei consentes* «*quorum imagines ad forum auratae stant*» sont mentionnés par Varro, *R.R.*, I, 1, 4. Notons que, dans la restauration tardive de l'état flavien (les chapiteaux dateraient, d'après F. Coarelli, du règne de Domitien) subsistant de nos jours, le portique des *Dii Consentes* s'élève sur un soubassement accessible depuis le *clivus* par un escalier.
62. On trouve, en effet, un parallèle à cette formule chez Tacite, *Hist.*, III, 71 : «*erant antiquitus porticus in latere clivi dextrae subeuntibus* ; sur ce portique et sur les arcs qui franchissaient le *clivus Capitolinus*, voir Ch. Guittard, dans *Présence de l'Architecture et de l'Urbanisme romains*, *Caesarodunum* XVIII bis, Paris, 1983, p. 35 et 38.
63. Il faut croire qu'à l'inverse des dispositions prises pour le trésor conservé dans l'Asklépieion de Cos (voir, plus loin, la note 66), la présence des trois préfets n'était pas nécessaire pour ouvrir la porte. Comme les *praefecti aerarii Saturni*, ils exerçaient vraisemblablement leurs fonctions à tour de rôle (mois après mois?).
64. On trouve en effet chez H.N. Couch, *op. cit.*, p. 79, l'affirmation : «*it was in the Temple of Mars Ultor that the aerarium militare was deposited*».
65. A Rome, d'après Juvénal, les riches particuliers déposaient ainsi leur coffre aux temples de Mars Ultor ou de Castor (*Sat.*, XIV, 259-262) :

$$\dots \text{aerata multus in arca}$$

$$\text{fiscus et ad vigilem ponendi Castora nummi,}$$

$$\text{ex quo Mars Ultor galeam quoque perdidit et res}$$

$$\text{non potuit servare suas.}$$

 Cf. *Schol. in Juv.*, XIV, 261, 1 : *antea solebant arcas aeratas facere et ibi mettere pecuniam suam senatores et sic in foro Martis ponere. Verum per noctem a furibus expoliatae sunt arcae, et coeperunt ex eo ad templum Castoris ponere.* (De même, *Schol. in Juv.*, XIV, 261, 2). Voir aussi Juvénal, *Sat.*, X, 23-25.
66. L'exemple le plus célèbre semble être celui de l'Asklépieion de Cos, où une fosse avait été aménagée, avec pour couverture une dalle de marbre, pourvue de quatre serrures, qui ne pouvait donc être déplacée qu'en présence des détenteurs des quatre clés : Cf. R. Herzog, *Kos I. Asklépieion*, 1936, p. 132, et l'inscription dans F. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques*, Paris, 1969, n° 255, 1.15 et suiv.
Pour rester dans le monde romain, rappelons que le *sacellum signorum* des camps militaires, qui abrite aussi les dépôts des soldats, est parfois une crypte à laquelle on accède depuis la *cella* par une trappe : cf. A.J. Reinach, dans Daremberg et Saglio, IV, 2, col. 1324, s.v. *signa*. Le même dispositif a été retrouvé par R. Rebuffat à Bu Njem.
67. G. Lugli, *Monumenti minori*..., p. 29-40 ; repris par F. Coarelli, *Guida*..., p. 72-74.
68. G. Carettoni, A.M. Colini, L. Cozza, G. Gatti, *La pianta marmorea di Roma antica (Forma Urbis Romae)*, Rome, 1955, frag. 19, tav. XXI, texte p. 75.
69. Sur la suggestion de F. Coarelli et de S. Ducroux, voir S. Dušanić, art. cité, p. 464, n. 19a.
70. Les réserves de César se seraient élevées à 700 millions de sesterces. Velleius Paterculus, II, 60, 4 : *Sestertium septiens milliens, depositum a C. Caesare ad aedem Opis, occupatum ab Antonio, actorum eiusdem insertis falsis vitiatisque corrupti commentarii atque omnia pretio temperata, vendente rem publicam consule*.
71. Antoine l'aurait dilapidé après les ides de Mars : Cicéron, *Att.*, XIV, 14, 5 ; *Phil.*, I, 7, 17 ; II, 14, 35 ; II, 37, 93 ; V, 6, 15 ; VIII, 9, 26.
72. G. Urögdi, «*Caesar, Marcus Antonius und die im Tempel der Ops aufbewahrten öffentlichen Gelder*», dans *Les dévaluations à Rome. Époque républicaine et impériale II (Gdansk, 19-21 octobre 1978)*, Rome 1980, p. 49-56.

73. P. Pouthier, *Ops et la conception divine de l'abondance dans la religion romaine jusqu'à la mort d'Auguste*, Paris, 1981, p. 245.
74. D'après J. Schwartz, «Recherches sur les dernières années du règne d'Auguste», dans la *Revue de Philologie*, 1945, p. 57-58, Saturne et Ops (Rhea) seraient précisément associés sur le «grand camée de Vienne» (photographie de la *Gemma Augustea* dans R. Bianchi Bandinelli, *Rome. Le centre du pouvoir*, Paris, 1969, p. 195). Mais cette interprétation ne semble guère admise aujourd'hui.
75. Le héros de l'*Aulularia*, acte III, sc. 6 et acte IV, sc. 2, a, il est vrai, déposé une marmite remplie d'or dans le temple de *Fides* – occasion pour l'auteur d'un jeu de mot. Il paraît excessif d'en conclure à l'utilisation généralisée du temple de *Fides* pour les dépôts des particuliers au temps de Plaute.
76. Paul-Festus, 78 L; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, II, 10.
77. Ainsi, semble-t-il, l'opisthodome d'Athènes: cf. C.R. de la soutenance de J. Tréheux par N. Duval dans *Revue historique*, 84^e année, t. 224, 1964, p. 241-245. Mais aussi les édifices dédiés par les cités dans les sanctuaires, auxquels le langage archéologique moderne réserve le nom de «Trésor»; cf. S. Dorigny, dans Daremberg et Saglio, V, p. 220-225, s.v. *Thesaurus*; L. Guerrini, *Enciclopedia dell'arte antica, classica e orientale*, VII, p. 828, s.v. *Thesauros*.
78. Multiples références dans B. Bromberg, art. cité, p. 128-131.
79. Depuis O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diokletian*, 2^e éd., Berlin, 1905, p. 4-5, avec n. 5, on relie le temple de Castor, sur le forum romain, au *fiscus*. Mais il y a là un ensemble de questions à réexaminer.
80. Qui peut désigner aussi bien un simple tronc qu'un édifice important, ou le dépôt lui-même.
81. Dion Cassius, LIX, 30, 3.
82. L'existence d'une *ratio thesaurorum*, confiée à un procurateur affranchi, est attestée au moins à partir des Flaviens; voir E. Fairon, «Une nouvelle hypothèse sur la *ratio castrensis* et sur la *ratio thesaurorum*», dans *Le Musée belge*, III, 1899, p. 1-5, et «L'organisation du palais impérial à Rome», dans *Le Musée belge*, IV, 1900, p. 5-25.
83. Sur les soldats en maraude qui ont proclamé Claude empereur, cf. Dion Cassius, LX, 2.
84. Hérodien, III, 13, 4: θησαυρούς τε καὶ νέως, πάντας ἐδείκνυ χρημάτων πλήρεις; IV, 4, 7: ὑποδέχθαι ἐκ τε τῶν ναῶν καὶ τῶν θησαυρῶν τὰ χρήματα...
85. Voir le récit suggestif de la visite de Lucien au temple d'Hierapolis: *De Dea Syria*, 10.
86. Sur l'imprécision de ces textes, voir aussi F. Millar, *The Emperor in the Roman World (31 BC-AD 337)*, Londres, 1977, p. 149-150.
87. R. Delbrueck, *Hellenistische Bauten in Latium*, réédition anastatique sur l'édition de 1907 et traduction italienne, Pérouse, 1979, p. 46 et p. XXII.
88. *CIL*, VI, 1019 = *ILS*, 382.
89. Suétone, *Cal.*, 34 (texte déjà cité à la note 27).



PRIX: 160 F

ISBN 2-7288-0104-5